

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 10 décembre 2021

Objet : Demande d'accès à l'information
- Matériel pédagogique – asphyxie positionnelle

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 16 novembre dernier visant à obtenir tout document de formation traitant de la problématique de l'asphyxie positionnelle pour les trente dernières années.

À cet effet, l'asphyxie positionnelle est traitée dans les formations suivantes, et ce, depuis 1993 :

- Le cours actualisation du patrouilleur au perfectionnement professionnel;
- Moniteur en intervention physique au perfectionnement professionnelle;
- Intervention physique au Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie;
- Intervention physique au Programme de formation sur mesure pour les différentes clientèles;
- Moniteur arme à impulsions électriques;

Vous trouverez donc ci-joint les plans de cours des formations qui traitent ou ont traités de l'asphyxie positionnelle depuis 1993 :

- Plan de cours « Techniques de contrôle physique – Constables spéciaux – 760-207 », 15 mars 2021, 22 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques – L'instructeur – 214-703 », 13 avril 2021, 19 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques – 214-211 », 19 mai 2020, 16 pages;
- Plan de cours « Didactique de l'intervention physique – Le moniteur – 214-601 », 2 septembre 2020, 16 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques – L'instructeur – Requalification – 214-704 », 28 octobre 2020, 15 pages;
- Plan de cours « Techniques de contrôle physique – Services correctionnels – 759-205 », 3 décembre 2020, 16 pages;

- Plan de cours « Techniques de contrôle physique – Constables spéciaux – 760-207-17 », 13 mars 2019, 24 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – 114-202 16 », 28 octobre 2019, 20 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur – FOR-2075 », 18 septembre 2017, 17 pages;
- Plan de cours « Techniques de contrôle physique – Services correctionnels – SCR-1007 », 17 février 2016, 16 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1042 », 5 juillet 2016, 18 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques (X2) – FOR-1054 », 13 juin 2016, 18 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques (X2) – FOR-1054 », 8 novembre 2016, 16 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques (X2) – FOR-1053 », 9 novembre 2015, 18 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1036 », 14 janvier 2015, 16 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1036 », 30 avril 2015, 16 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1031 », 29 janvier 2013, 16 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1036 », 25 octobre 2013, 16 pages;
- Plan de cours « Techniques de contrôle physique – Inspecteurs de la STM – STM-1006 », 6 novembre 2013, 20 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1031 », 6 septembre 2012, 14 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1031 », 24 octobre 2012, 14 pages;
- Plan de cours « Intervenir physiquement auprès des personnes – PGI-1031 », 30 octobre 2012, 14 pages;
- Plan de cours « Arme à impulsions électriques – FOR-1046 », 19 novembre 2010, 15 pages;
- Plan de cours « Dispositif à impulsions – FOR-1025 », 30 mai 2008, 15 pages;
- Plan de cours « Techniques spécifiques d'intervention physique-FOR-0002 », 19 octobre 2005, 12 pages;
- Plan de cours « Techniques d'intervention physique pour les contrôleurs routiers PCR-1003 », 12 septembre 2005, 16 pages;
- Plan de cours « Intervention physique – le moniteur – FOR-2005 », 23 février 2004, 8 pages;
- Plan de cours « Principes et techniques d'intervention physique – 5 septembre 2002, 10 pages.
- Plan de cours « Intervention physique- Le moniteur – MOT-002 », 11 juin 1997, 9 pages;
- Plan de cours « Intervention physique- Le moniteur – MOT-002 », 11 juin 1997, 5 pages;
- Plan de cours « Moniteur en Intervention physique – MOT-002 », 1996, 12 pages;

- Plan de cours « Moniteur en Intervention physique – MOT-002 », 25 mai 1995, 12 pages;
- Plan de cours « Moniteur en intervention physique – MOT-2423 », 25 mai 1995, 12 pages;
- Plan de cours « Techniques d'intervention physique – 1043 », 15 juin 1994, 13 pages;
- Plan de cours « Techniques d'intervention physique – 1043 », 9 septembre 1994, 13 pages;
- Plan de cours « Techniques d'intervention physique – 1043 », 3 novembre 1994, 11 pages;
- Plan de cours « Techniques particulières – 1043 », 24 avril 1993, 18 pages.

Nous ne pouvons vous transmettre certains documents de formation à savoir : les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les techniques d'intervention, les quiz, les scénarios/études de cas utilisés et les précis de cours, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 47(3) et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

De plus, certains de ces documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du bureau du
développement institutionnel par intérim,

/ original signé /
Joanie Prince

JP/abl

p. j. (39)

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

114-202-16

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

114-202-16

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à privilégier la communication lorsque cela est possible, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

68 heures au total, réparties de la façon suivante :

- 62 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (durée variable selon chaque étudiant)

S'ajoute à ces activités la consultation de la documentation (y compris les vidéos), dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 heures).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : un instructeur pour six aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Le concept de variabilité dans l'entraînement
- La connaissance du plan de cours
- Le processus d'évaluation
- Les rôles et les responsabilités de l'aspirant policier et du formateur
- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (CDPQ)
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- La grille d'appréciation et de coaching
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire

- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une vaporisation à l'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a reçu une vaporisation
- Le nettoyage du visage
- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail d'équipe
- La fouille sommaire en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire (NNM)
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (AIE)
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- Prendre en charge un événement
 - ↳ Amorce de l'intervention
 - ↳ Santé mentale et personne en crise
 - ↳ Communication
- Les principes et les techniques liés :
 - ↳ à l'intervention physique
 - ↳ au tir
 - ↳ à l'intervention tactique :
 - Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
 - Le contrôle de périmètre (LICER)
 - ↳ au *Modèle national de l'emploi de la force*
 - ↳ au formulaire *Emploi de la force*
 - ↳ à la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
 - ↳ le niveau de résistance du sujet
 - ↳ les facteurs intrinsèques
 - ↳ les circonstances particulières
- Explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

SAUVETAGE

- Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de son apprentissage. De plus, elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin que celui-ci puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	LE MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ▪ S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. 	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE : LES OPTIONS DE FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. le déploiement d'une arme intermédiaire <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)</p>	3 heures	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire (en ligne) : ⇨ QUESTIONNAIRE 1</p>	3 heures	3
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)</p>	3 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. l'usage des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 2</p>	3 heures	3
7	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le déploiement de l'arme à feu 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min)</p>	3 heures	3
8	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min)</p>	3 heures	3
9	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min)</p>	3 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir reçu une vaporisation d'aérosol capsique. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne ayant reçu une vaporisation d'aérosol capsique. 	3 heures	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. la mise des menottes <p>Activités préparatoires en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 3</p>	3 heures	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 heures)</p>	3 heures	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement d'une arme intermédiaire 3. la mise des menottes 	3 heures	3
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE RÔLE D'AGENT DE SOUTIEN LORS DE L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions sur l'arme à impulsions électriques telles que : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ la nomenclature ⇨ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques ⇨ des notions de base en électricité ⇨ la pratique policière (<i>Guide de pratiques policières</i>, 2.1.2.1) ▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. le déploiement de l'arme à feu 5. la mise des menottes 6. la fouille d'une personne 	3 heures	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule. 	1 h 30 min	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 heures	3
18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	3 heures	3
19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
22	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de la ou des habiletés de base échouées. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
23	PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique, Intervention tactique et Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention policière. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer. 	3 heures	1, 2, 3 et 4
24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière. 	1 h 15 min	1, 2, 3 et 4
25	RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Revenir sur la rédaction du <i>Rapport complémentaire</i> (emploi de la force) et sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). 	3 heures	4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 18, sa maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que de la technique du bâton droit télescopique **ET** d'une technique au hasard parmi celles-ci :

- Contrôle par points de pression;
- Mise rapide des menottes;
- Techniques de fouille;
- Mise des menottes par contrôle articulaire;
- Aérosol capsique;
- Garde et contrôle de l'arme;
- Défense contre des agressions physiques;
- Techniques de contrôle articulaire.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve lors de l'activité 22.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force est nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

* * *

La réussite de l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence. Pour réussir le cours, l'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Arme à impulsions électriques



*Plan
de cours*

214-211

Arme à impulsions électriques

Plan de cours

214-211

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2020

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur, ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Parmi ceux-ci, l'arme à impulsions électriques (AIE) est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada, aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'AIE utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente des autres méthodes visant à maîtriser un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'AIE, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'AIE doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Cette formation découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement de la compétence *Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques*, ce qui inclut un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise. Plus précisément, au cours de cette formation, l'étudiant devra *évaluer la situation, planifier l'intervention, gérer l'intervention, appliquer une procédure de fin d'intervention et manipuler une arme à impulsions électriques*.

Les étudiants seront donc appelés, à travers divers apprentissages et des jeux de rôle, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques* favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'AIE.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être des utilisateurs de l'AIE.

■ DURÉE

- Deux jours de 8 heures, pour un total de 16 heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir de vidéos. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une AIE. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Arme à impulsions électriques</i>. • À l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i>. • À l'aide d'une liste de vérification.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer la situation.</p>	<p>1.1 Collecte adéquate de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel et une fois sur les lieux</p> <p>1.2 Détermination juste des pouvoirs et devoirs des policiers au regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation</p> <p>1.3 Choix raisonnable de l'option de force</p>
<p>2. Planifier l'intervention.</p>	<p>2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux</p> <p>2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer</p>
<p>3. Gérer l'intervention.</p>	<p>3.1 Utilisation adéquate de la communication</p> <p>3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention au regard des risques de blessures du sujet</p> <p>3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques</p> <p>3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la « fenêtre d'opportunité » par les policiers de soutien</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Gestion adéquate des filins, des cartouches et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du formulaire <i>Emploi de la force</i> 4.4 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie de l'arme à impulsions électriques et retour adéquat à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement de l'arme à impulsions électriques avec les cartouches 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques* est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force et, par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent deux dimensions spécifiques intimement liées l'une à l'autre dans l'atteinte de la compétence.

■ DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL

- La pratique policière liée à l'AIE

2. VOLET MÉDICAL

- Le concept d'urgence médicale
- Les signes et les symptômes du délirium agité
- Les effets physiologiques de l'AIE sur le corps humain

3. VOLET MÉCANIQUE

- Les composantes techniques et les fonctionnalités de l'AIE
- Les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité

■ DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'AIE

- Le chargement et le déchargement de l'AIE avec les cartouches
- Le test de bon fonctionnement
- La sortie et le retour à l'étui
- La prise de l'arme
- Les modes *démonstration, projection et contact*
- Le suivi d'une projection
- L'entreposage de l'AIE

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'AIE ET LES POLICIERS DE SOUTIEN

- La planification de l'intervention en équipe
- Le rôle des personnes impliquées
- L'utilisation de la communication
- La technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- L'application des techniques de manipulation
- L'application des règles de sécurité
- La reconnaissance et l'utilisation de la « fenêtre d'opportunité »/schéma d'intervention
- L'application de techniques de contrôle physique

3. PROCÉDURE DE FIN D'INTERVENTION

- La gestion adéquate des filins, des cartouches et des sondes
- La communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical
- La rédaction adéquate du formulaire *Emploi de la force*
- L'explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'AIE.

C'est en effectuant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'AIE dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions, tant personnalisées que collectives, transmises à la suite de ses observations.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage en fonction des cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	15 min	s. o.
2	INTRODUCTION À L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les notions de base de l'utilisation d'une arme à impulsions électriques (règles de sécurité, modes d'application, effets sur le système nerveux, etc.). 	30 min	3, 4 et 5
3	PRÉSENTATION TECHNIQUE ET UTILISATION SÉCURITAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'arme à impulsions électriques afin d'être en mesure de fournir des explications sur son fonctionnement. Déterminer les circonstances propices à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 30 min	4 et 5
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	45 min	3 et 5
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS <ul style="list-style-type: none"> Automatiser les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon. 	15 min	3 et 5
6	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE FIXE <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter le déploiement d'une cartouche opérationnelle. Se sensibiliser à l'effet que produit la distance entre l'utilisateur et la cible sur l'écart entre les sondes. 	30 min	3 et 5
7	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE MOBILE <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser à l'importance des zones corporelles à privilégier et à l'obtention d'un écart suffisant entre les sondes. Intégrer dans l'action le mode démonstration. Expérimenter l'utilisation de l'interrupteur ARC en fonction des effets de l'arme à impulsions électriques sur le sujet. 	1 h 15 min	3, 4 et 5
8	DÉLIRIUM AGITÉ ET CONCEPT D'URGENCE MÉDICALE <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser au phénomène du délirium agité et aux risques associés à une intervention auprès d'un sujet souffrant de ce trouble. S'approprier les mesures permettant de favoriser la prise en charge du sujet. 	30 min	1, 2, 3 et 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	1 heure	2, 3, 4 et 5
10	ASSIGNATION : LECTURE DE DOCUMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier le <i>Guide de pratiques policières 2.1.2.1</i> concernant l'arme à impulsions électriques ainsi que la grille d'évaluation certificative. 	1 heure	1, 2, 3, 4, 5 et 6
11	CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les notions présentées lors du jour 1 de la formation (par exemple, le <i>Guide de pratiques policières 2.1.2.1</i>, la grille d'évaluation certificative, etc.). 	30 min	1, 2, 3, 4, 5 et 6
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon. 	15 min	3 et 5
13	JEUX DE RÔLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention à un contexte d'intervention simulée. ▪ Maîtriser un sujet lors d'une intervention nécessitant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer. 	3 heures	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i> et motiver sa prise de décision. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et le contenu du <i>Guide de pratiques policières 2.1.2.1</i> (épreuve de connaissances). 	3 h 30 min	1, 2, 3, 4 et 5
	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	15 min	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

	Description	Durée	Pondération
PARTIE 1	SIMULATION D'UNE INTERVENTION		
	À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
PARTIE 2	RÉDACTION DU FORMULAIRE <i>EMPLOI DE LA FORCE</i> ET D'UN QUESTIONNAIRE		
	L'étudiant a à remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i> ainsi qu'à répondre à un questionnaire découlant de la simulation	30 min	20 %
PARTIE 3	ÉPREUVE DE CONNAISSANCES		
	L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement et la manipulation technique de l'AIE ainsi que sur la pratique policière qui s'y rattache.....	15 min	20 %
		Total :	100 %

La réussite des trois parties est nécessaire à l'atteinte de la compétence et, par le fait même, à la réussite du cours.

La note de passage est « D » (60 %) pour chacune des parties. Conséquemment, l'échec de l'une ou l'autre des parties entraîne l'échec du cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve certificative seulement. Une formation d'appoint est prévue avant sa réévaluation. En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

**Didactique de l'intervention
physique – Le moniteur**



*Plan
de cours*

214-601

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Didactique de l'intervention physique –
Le moniteur**

Plan de cours

214-601

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2020

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Didactique de l'intervention physique – Le moniteur* s'adresse à des agents qui envisagent d'occuper le rôle de moniteur en intervention physique dans leur corps de police. Ce cours reposant sur le *Modèle national de l'emploi de la force* vise d'abord à perfectionner les habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière. Il permet également à l'étudiant qui le réussit d'assurer le maintien de cette même compétence auprès de collègues.

Cette formation permet également de revoir l'intégration des modèles de référence opératoires reliés à l'emploi de la force et de la communication. En effet, l'étudiant devra démontrer sa capacité à s'y référer dans le cadre d'activités d'enseignement et lors de ses rétroactions, notamment.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Être policier.
- Avoir réussi la formation *Fondements théoriques de l'emploi de la force*.
- Avoir réussi le test d'entrée consistant à démontrer sa maîtrise des techniques suivantes :
 - ⇒ la mise rapide de menottes sans appui;
 - ⇒ la mise de menottes par contrôle articulaire à un sujet en position debout;
 - ⇒ la mise de menottes par contrôle articulaire à un sujet en position ventrale;
 - ⇒ le contrôle par l'encolure (jusqu'à la position préparatoire à la mise de menottes à un sujet en position ventrale).

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Un instructeur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les agents désignés par leur organisation pour être moniteurs en intervention physique.

■ DURÉE

96 heures (travaux en classe et pauses inclus) réparties de la façon suivante :

Semaine 1

- 32 heures (4 jours)

Semaine 2

- 32 heures (4 jours)

Semaine 3

- 32 heures (4 jours)

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Au moins six étudiants (ratio d'un formateur pour six étudiants).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des activités de formation en intervention physique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. ▪ À l'aide des autres modèles de référence opératoires. ▪ À partir des documents pédagogiques de l'ENPQ. ▪ À partir des éléments légaux et jurisprudentiels liés à l'emploi de la force. ▪ À partir des chartes canadienne et québécoise. ▪ À partir de mises en situation. ▪ À partir des principaux facteurs humains reliés au travail policier. ▪ À partir des concepts liés à l'apprentissage d'un geste moteur. ▪ À partir de séances d'animation et de rétroactions.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités d'enseignement et d'apprentissage.	1.1 Organisation cohérente d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
2. Animer des activités d'enseignement et d'apprentissage.	2.1 Établissement d'un climat propice à l'apprentissage 2.2 Mise en œuvre adéquate du plan d'activité 2.3 Utilisation adéquate d'habiletés d'animation 2.4 Rétroaction adéquate d'une activité de simulation ou d'un atelier pratique 2.5 Communication efficace sur les plans verbal et non verbal

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline
- Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ

Contenu de la formation

L'EMPLOI DE LA FORCE

- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- La communication
- Les modèles de référence opératoires en emploi de la force
- Les aspects légaux et jurisprudentiels
- Les principaux facteurs humains reliés au travail policier
- L'apprentissage d'un geste moteur
- Le processus d'apprentissage en trois phases et l'entraînement en réalité simple

LA MAÎTRISE ET L'ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte
- Les points de pression
- Le contrôle articulaire
- La mise rapide de menottes
- La mise de menottes par contrôle articulaire
- La fouille d'une personne
- Le bâton télescopique
- L'aérosol capsique
- Le contrôle par l'encolure
- Les principes et techniques d'intervention en équipe
- La garde et le contrôle de l'arme à feu
- La défense contre des agressions physiques
- La défense contre une agression à l'arme blanche
- Les techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule

Démarche didactique

La démarche didactique mise de l'avant dans ce plan de cours vise à situer les rôles des participants et du formateur. Cette démarche est articulée selon la stratégie de formation de l'École nationale de police du Québec, soit celle du cycle de l'apprentissage expérientiel et celle relevant de l'accompagnement des apprentissages.

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des moniteurs qui tiennent un rôle de premier plan dans le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine précis, les aspirants moniteurs inscrits à ce cours sont amenés à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un moniteur.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par la fonction de moniteur s'opère donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions tant personnalisées que collectives données à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Assumer le rôle et les responsabilités du moniteur. 	30 min	s. o.
2	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LE CONTRÔLE PHYSIQUE LÉGER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de contrôle physique léger. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	7 heures	2
3	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LA MISE DE MENOTTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de mise de menottes. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	7 h 30 min	2
4	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LA FOUILLE D'UNE PERSONNE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de fouille d'une personne. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	7 h 30 min	2
5	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LES POINTS DE PRESSION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de contrôle par points de pression. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	3 h 45 min	2
6	PROGRESSION DES APPRENTISSAGES : ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE (1^{re} PARTIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec l'animation d'activités de formation qui utilisent le jeu de rôle comme formule pédagogique. ▪ Préparer et animer un jeu de rôle, puis animer une rétroaction auprès de ses pairs. 	3 h 45 min	2
7	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LES PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des principes et techniques d'intervention en équipe. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	7 h 30 min	2
8	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LE CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation de la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	7 h 30 min	2

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	BLOC D'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'exercer à animer une activité de formation auprès de ses pairs. ▪ Raffiner ses habiletés liées à l'utilisation des techniques d'intervention physique. 	3 h 45 min	1, 2
10	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation de l'aérosol capsique. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction.. 	3 h 45 min	2
11	ÉPREUVE CERTIFICATIVE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la démonstration de sa compétence à animer une activité de formation. 	3 h 45 min	1, 2
12	PROGRESSION DES APPRENTISSAGES : ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE (2^e PARTIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec l'animation d'activités de formation qui utilisent le jeu de rôle comme formule pédagogique. ▪ Préparer et animer un jeu de rôle, puis animer une rétroaction auprès de ses pairs. 	3 h 45 min	2
13	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LA DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de défense contre des agressions physiques. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction 	3 h 45 min	2
14	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	3 h 45 min	2
15	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DE L'ARME À FEU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de garde et contrôle de l'arme à feu. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	3 h 45 min	2
16	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LE BÂTON TÉLESCOPIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation du bâton télescopique. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	3 h 45 min	2
17	BLOC D'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'exercer à animer une activité de formation auprès de ses pairs. ▪ Raffiner ses habiletés liées à l'utilisation des techniques d'intervention physique. 	3 h 45 min	1, 2

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
18	APPROPRIATION D'UNE FORMATION SUR LA DÉFENSE CONTRE UNE AGRESSION À L'ARME BLANCHE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances et ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de défense contre une agression à l'arme blanche. ▪ Se familiariser avec la démonstration d'un geste moteur, l'observation d'une performance et la communication d'une rétroaction. 	3 h 45 min	2
19	ÉPREUVE CERTIFICATIVE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la démonstration de sa compétence à animer une activité de formation. 	6 h 30 min	1, 2
20	BILAN ET ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Prendre note des observations des formateurs obtenues lors de l'épreuve certificative 2. 	1 heure	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

Les activités certificatives sont les suivantes :

	Description	Durée	Pondération
Activité 11	Épreuve certificative 1	20 minutes	40 %
Activité 19	Épreuve certificative 2	20 minutes	60 %
		Total	100 %

La réussite de l'activité 19 (*Épreuve certificative 2*) est nécessaire à l'atteinte de la compétence et, par le fait même, à la réussite du cours. L'étudiant qui ne réussit pas cette épreuve certificative est automatiquement en échec. Il perd tous les points attribuables à celle-ci, c'est-à-dire 60 points.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre le cours en entier.

**Arme à impulsions
électriques –
L'instructeur**



*Plan
de cours*

214-703

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Arme à impulsions
électriques – L'instructeur**

Plan de cours

214-703

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2020

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Parmi ceux-ci, l'arme à impulsions électriques (AIE) est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada, aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'AIE utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente des autres méthodes visant à maîtriser un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'AIE, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive.

Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'AIE doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'appropriier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement. Pour y parvenir, les organisations policières qui disposent de l'AIE doivent s'assurer de former les policiers à qui elles remettent ce moyen de défense, et ce, par l'entremise d'un instructeur accrédité par l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Le cours *Arme à impulsions électriques - L'instructeur* répond à cela. Ce cours découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyses et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Il vise essentiellement le développement de la compétence supervisée, c'est-à-dire d'un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à son développement.

De plus, ce cours s'inscrit dans la foulée de la directive de l'ENPQ quant au rôle de l'instructeur au sein de sa propre organisation. Ainsi, le rôle de l'instructeur touche donc à l'animation d'activités de formation et d'enrichissement des utilisateurs, de même qu'au maintien de la compétence et des habiletés découlant d'une discipline donnée.

Par ailleurs, cette directive rappelle que l'instructeur donne des activités de formation en tant que représentant de l'ENPQ, et, en ce sens, une place importante est accordée aux valeurs professionnelles véhiculées par celle-ci.

À travers divers apprentissages et des jeux de rôle, les étudiants seront appelés à maîtriser les éléments de compétence touchant spécifiquement l'utilisation de l'AIE. Par la suite, ils auront à mettre à profit diverses techniques et stratégies d'enseignement, de manière à démontrer qu'ils sont en mesure de prendre en charge et de superviser l'ensemble des activités visant la formation, la qualification et la requalification des futurs utilisateurs de l'AIE au sein de leur organisation policière. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques - L'instructeur* favorise la formation des intervenants dans le domaine de l'enseignement de la défense et du contrôle d'un individu en ayant recours à l'utilisation de l'AIE.

Généralités

■ PRÉALABLES

- *Tir au pistolet – Le moniteur* **ou**
 - ↪ *Intervention physique – Le moniteur*
 - ↪ *Didactique de l'intervention physique – Le moniteur*
 - ↪ *Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur*
 - ↪ *Arme à impulsions électriques – L'instructeur GI*
- *Interventions pédagogiques* **ou**
 - ↪ *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages*
 - ↪ *Animateur*
 - ↪ *Intégration à la fonction d'instructeur*
- *Arme à impulsions électriques* **ou**
 - ↪ *Arme à impulsions électriques (X2)* **ou**
 - ↪ *Arme à impulsions électriques (T7)* **ou**
 - ↪ *Arme à impulsions électriques – Transition X2* **ou**
 - ↪ *Arme à impulsions électriques – Transition (T7)*

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un maître-instructeur qualifié et accrédité par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers désignés par leur organisation pour être **instructeurs** pour la formation de toutes les personnes appelées à intervenir dans le processus d'utilisation de l'AIE et dans l'encadrement de cette utilisation.

■ DURÉE

- Cinq jours de 8 heures, soit un total de 40 heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (ratio de quatre étudiants par maître-instructeur)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des activités de formation liées à la qualification de l'utilisateur de l'arme à impulsions électriques et à sa requalification.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide de l'arme à impulsions électriques. ▪ À partir de la <i>Directive sur les personnes accréditées par l'École nationale de police du Québec pour exercer dans les activités de perfectionnement professionnel de leur organisation</i> (DIR 02-01). ▪ En conformité avec la législation liée à la discipline. ▪ À partir de la pratique policière portant sur l'arme à impulsions électriques (extraite du <i>Guide de pratiques policières</i>). ▪ À partir de la documentation liée à la discipline et destinée à un usager (trousse de l'instructeur). ▪ À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles de formation et d'appropriation du rôle d'instructeur (planification, animation, évaluation et objectivation).

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités d'enseignement et d'apprentissage.	1.1 Organisation cohérente d'une activité d'enseignement et d'apprentissage de la trousse de l'instructeur
2. Animer des activités d'enseignement et d'apprentissage.	2.1 Établissement d'un climat propice à l'apprentissage 2.2 Mise en œuvre adéquate du plan d'activité 2.3 Utilisation adéquate d'habiletés d'animation 2.4 Observation juste de la performance de l'étudiant 2.5 Rétroaction adéquate après une activité de simulation ou un atelier pratique 2.6 Communication efficace sur les plans verbal et non verbal
3. Procéder à l'évaluation et à la requalification.	3.1 Évaluation rigoureuse de la performance selon les standards de la discipline
4. Analyser ses interventions comme instructeur.	4.1 Autoévaluation correcte de la qualité de ses interventions en tant qu'instructeur 4.2 Formulation claire d'objectifs d'amélioration 4.3 Détermination précise des moyens à déployer pour atteindre les objectifs d'amélioration fixés
Et pour toute la compétence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline ▪ Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques – L'instructeur* est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force et est, *de facto*, constitué en fonction de la pratique policière découlant également du rapport de ce sous-comité.

Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche impliquant une dimension liée à la maîtrise de la compétence rattachée à l'utilisation de l'AIE, ainsi qu'une démarche liée à l'enseignement et à la formation à proprement parler.

■ LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR

- **La Directive sur les personnes accréditées par l'École nationale de police du Québec pour exercer dans les activités de perfectionnement professionnel de leur organisation (DIR 02-01)**
 - L'obligation de l'ENPQ au regard de l'instructeur
 - ⇒ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ⇒ La maîtrise de la compétence pédagogique
- **Les valeurs professionnelles de l'ENPQ : le code RIDER**
 - Le respect
 - L'intégrité
 - La discipline
 - L'engagement
 - Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- **L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage**
 - Sur le plan pédagogique
 - Sur le plan logistique
 - Sur le plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- **La mise en œuvre du plan d'activité**
- **Les habiletés d'animation**
- **L'observation**
- **La rétroaction**
- **La communication verbale et non verbale**

■ L'ÉVALUATION D'UNE PERFORMANCE

- **L'évaluation des apprentissages**

■ L'APPRÉCIATION DE SES INTERVENTIONS EN TANT QU'INSTRUCTEUR

- **L'autoappréciation**

■ LA TROUSSE DE L'INSTRUCTEUR

- Le plan de cours et les objectifs et standards
- La logistique et la grille horaire
- Le guide pédagogique
- L'épreuve certificative
- La documentation
- La présentation électronique

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant et, en second lieu, le soutien apporté par le maître-instructeur lors des activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des instructeurs qui tiennent un rôle de premier plan dans le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, les aspirants instructeurs inscrits à ce cours sont amenés à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un instructeur.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par la fonction d'instructeur se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions, tant personnalisées que collectives, transmises à la suite de ses observations et de son évaluation, que celle-ci soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à diriger leurs efforts d'apprentissage vers les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Rappeler le rôle et les responsabilités de l'instructeur. 	30 min	s. o.
2	TROUSSE DE L'INSTRUCTEUR DU COURS ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES : LES COMPOSANTES DE LA FORMATION À DONNER AUX MEMBRES D'UNE ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les composantes de la formation à donner à l'intérieur de son organisation. ▪ Se familiariser avec la trousse de l'instructeur. 	30 min	s. o.
3	APPROPRIATION DES ACTIVITÉS 2 À 13 DE LA TROUSSE DE L'INSTRUCTEUR DU COURS ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES Objectif de nature technique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances ou ses habiletés en matière d'utilisation de l'arme à impulsions électriques. Objectifs de nature pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser à titre d'aspirants instructeurs avec : <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'observation d'une performance; ↳ l'utilisation d'une grille d'appréciation formative ou de la liste de vérification; ↳ la communication d'une rétroaction; ↳ la démarche didactique de la trousse de l'instructeur du cours <i>Arme à impulsions électriques</i>. 	11 heures	1 et 2
4	APPROPRIATION DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE DU COURS ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier l'instrumentation de l'épreuve certificative du cours <i>Arme à impulsions électriques</i>. ▪ Procéder à l'évaluation de l'épreuve certificative du cours <i>Arme à impulsions électriques</i> (partie 1 seulement) à partir d'une évaluation simulée. 	4 heures	3
5	ORGANISATION ET ANIMATION DES ACTIVITÉS 2 À 13 DE LA TROUSSE DE L'INSTRUCTEUR DU COURS ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une activité à l'aide du matériel didactique mis à sa disposition dans la trousse de l'instructeur du cours <i>Arme à impulsions électriques</i>. ▪ Animer une activité conformément à la démarche didactique préconisée. ▪ Utiliser des stratégies et des outils de <i>coaching</i> pédagogiques. ▪ Déterminer ses points forts et ses points à améliorer en tant qu'instructeur. 	16 heures	1, 2 et 4
6	ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE DU COURS ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser l'instrumentation de l'épreuve certificative du cours <i>Arme à impulsions électriques</i>. ▪ Procéder à l'administration de l'épreuve certificative du cours <i>Arme à impulsions électriques</i> (parties 1, 2 et 3) à partir d'une évaluation simulée. 	7 h 15 min	3 et 4
7	BILAN DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Prendre note des observations des formateurs lors de l'épreuve certificative. 	30 min	4
	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	15 min	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque aspirant instructeur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences des utilisateurs de l'AIE, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant deux parties :

- **Partie 1** : La planification et l'animation d'une activité de la trousse de l'instructeur du cours *Arme à impulsions électriques*
- **Partie 2** : L'administration de l'épreuve certificative du cours *Arme à impulsions électriques*

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal pour chacun des éléments de compétence évalués. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « INSUFFISANT » à l'un ou l'autre des éléments de compétence sera considéré en échec et devra reprendre le cours en entier. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**Arme à impulsions électriques –
L'instructeur – Requalification**



*Plan
de cours*

214-704

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Arme à impulsions électriques –
L'instructeur – Requalification**

Plan de cours

214-704

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2020

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent s'approprier les connaissances techniques, ainsi que les connaissances entourant la problématique et la dynamique, de même que celles concernant les risques potentiels, inhérents à ce type d'intervention.

Pour y parvenir, les organisations policières qui disposent de l'arme à impulsions électriques peuvent former les policiers-utilisateurs en recourant aux compétences d'un instructeur accrédité par l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Par ailleurs, et conformément à la *Directive sur les personnes accréditées par l'École nationale de police du Québec pour exercer dans les activités de perfectionnement professionnel de leur organisation*, ces instructeurs doivent se requalifier tous les trois ans.

Le cours *Arme à impulsions électriques – L'instructeur – Requalification* répond à ces critères. Il vise le maintien des compétences acquises à titre d'instructeur de l'arme à impulsions électriques.

À l'aide de diverses stratégies l'obligeant à tenir un rôle actif dans sa démarche de requalification, l'étudiant est appelé à faire un état de la situation par rapport aux différents enjeux ou événements marquants sur le sujet. Il a à revoir l'ensemble des activités de la trousse du formateur du cours *Arme à impulsions électriques*. Il a également à faire la démonstration qu'il continue à détenir l'ensemble des compétences didactiques implicites au rôle qui lui est confié.

L'objectif de ce cours est donc essentiellement d'amener l'instructeur à faire la démonstration qu'il détient toujours les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement sa fonction au sein de son organisation.

Généralités

■ PRÉALABLES

- *Arme à impulsions électriques – Le moniteur* **et** *Arme à impulsions électriques – Transition X2*
ou *Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur*
- *Arme à impulsions électriques – L'instructeur*
ou *Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur*
ou *Arme à impulsions électriques – Le moniteur*

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un maître-instructeur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers ayant été formés comme instructeurs de l'arme à impulsions électriques et qui jouent un rôle dans la formation de toutes les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques et dans l'encadrement de cette utilisation.

■ DURÉE

- Sept heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (ratio de quatre étudiants par maître-instructeur)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des activités de formation liées au maintien des compétences de l'instructeur de l'arme à impulsions électriques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide de l'arme à impulsions électriques. ▪ À partir de la <i>Directive sur les personnes accréditées par l'École nationale de police du Québec pour exercer dans les activités de perfectionnement professionnel de leur organisation</i> (DIR 02-01). ▪ En conformité avec la législation liée à la discipline. ▪ À partir de la pratique policière portant sur l'arme à impulsions électriques (extraite du <i>Guide de pratiques policières</i>). ▪ À partir d'un état de situation sur l'arme à impulsions électriques. ▪ À partir de la documentation liée à la discipline et destinée à l'utilisateur (trousse du formateur du cours <i>Arme à impulsions électriques</i>). ▪ À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles de formation et d'appropriation du rôle de l'instructeur (planification, animation, évaluation et objectivation).

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Animer des activités d'enseignement et d'apprentissage.	1.1 Établissement d'un climat propice à l'apprentissage 1.2 Mise en œuvre adéquate du plan d'activité 1.3 Utilisation adéquate d'habiletés d'animation 1.4 Observation juste de la performance de l'étudiant 1.5 Rétroaction adéquate après une activité de simulation ou un atelier pratique 1.6 Communication efficace sur les plans verbal et non verbal
2. Procéder à l'évaluation et à la requalification.	2.1 Évaluation rigoureuse de la performance selon les standards de la discipline
3. Analyser ses interventions comme instructeur.	3.1 Autoévaluation correcte de la qualité de ses interventions en tant qu'instructeur 3.2 Formulation claire d'objectifs d'amélioration 3.3 Détermination précise des moyens à déployer pour atteindre les objectifs d'amélioration fixés
Et pour toute la compétence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline ▪ Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ

Contenu de la formation

■ LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR

1. La *Directive sur les personnes accréditées par l'École nationale de police du Québec pour exercer dans les activités de perfectionnement professionnel de leur organisation (DIR 02-01)*
 - L'obligation de l'ENPQ au regard de l'instructeur
 - ⇒ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ⇒ La maîtrise de la compétence pédagogique
2. Les valeurs professionnelles de l'ENPQ : le code RIDER
 - Le respect
 - L'intégrité
 - La discipline
 - L'engagement
 - Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

1. L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
 - Sur le plan pédagogique
 - Sur le plan logistique
 - Sur le plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

1. La mise en œuvre du plan d'activité
2. Les habiletés d'animation
3. L'observation
4. La rétroaction
5. La communication verbale et non verbale

■ L'ÉVALUATION D'UNE PERFORMANCE

L'évaluation des apprentissages

■ L'APPRÉCIATION DE SES INTERVENTIONS EN TANT QU'INSTRUCTEUR

L'autoappréciation

■ LA TROUSSE DE L'INSTRUCTEUR

1. Le plan de cours et les objectifs et standards
2. La logistique et la grille horaire
3. Le guide pédagogique
4. L'épreuve certificative
5. La documentation
6. La présentation électronique

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant et, en second lieu, le soutien apporté par le formateur lors des activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du rôle qui lui est confié, l'instructeur de l'arme à impulsions électriques tient un rôle de premier plan dans le maintien et l'enrichissement des compétences des éventuels utilisateurs. En s'inscrivant à ce cours, l'étudiant est amené à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer le plus possible les conditions d'exercice se rapportant à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques ainsi que celles touchant à l'enseignement et à la formation des éventuels utilisateurs de cette arme.

La démarche de maintien des connaissances et des habiletés requises par la fonction d'instructeur se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par l'étudiant fait systématiquement l'objet d'une rétroaction (ou objectivation) animée de façon interactive par les formateurs, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener l'étudiant à se situer par rapport à ses forces et à ses points à améliorer.

Le formateur assure à l'étudiant un soutien continu dans sa démarche de maintien des compétences, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions, tant personnalisées que collectives, transmises à la suite de ses observations.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titres des parties de l'activité de requalification et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET SÉCURISATION DES ARMES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Mettre à jour sa connaissance des événements s'étant produits au Québec durant la dernière année et ayant impliqué l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (autant dans un cadre opérationnel que dans le cadre d'une formation). 	30 min	s. o.
2	RÉTROACTIONS DES PARTICIPANTS SUR DES JEUX DE RÔLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa compétence à rétroagir sur un jeu de rôle impliquant l'utilisation d'une arme à impulsions électriques. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs de la grille d'évaluation certificative. 	1 h 30 min	s. o.
3	CONSOLIDATION DES ACQUIS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa maîtrise des connaissances et des habiletés liées à la manipulation sécuritaire d'une arme à impulsions électriques. ▪ Démontrer sa maîtrise des habiletés d'animation. 	20 min	s. o.
4	ANIMATION PAR LES PARTICIPANTS D'UNE ACTIVITÉ DE LA TROUSSE DU FORMATEUR (COURS <i>ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa maîtrise des connaissances et des habiletés liées à la manipulation sécuritaire d'une arme à impulsions électriques. ▪ Démontrer sa maîtrise des habiletés d'animation. 	1 h 25 min	2
5	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa maîtrise des connaissances et des habiletés liées à la manipulation sécuritaire d'une arme à impulsions électriques. ▪ Démontrer sa maîtrise des habiletés d'animation. 	2 h 15 min	2
6	BILAN DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant la journée. ▪ Prendre note des observations des formateurs lors de l'épreuve certificative. 	30 min	3

Évaluation

Au terme du cours, chaque instructeur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences d'utilisateurs de l'arme à impulsions électriques, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant deux parties :

- **Partie 1** : Planification et animation d'une activité d'entraînement ou d'un jeu de rôle
- **Partie 2** : Évaluation d'un jeu de rôle lié à la discipline (en tant qu'instructeur)

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal pour chacun des éléments de compétence évalués. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « INSUFFISANT » à l'un ou l'autre des éléments de compétence sera considéré comme étant en échec et devra reprendre le cours en entier. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**Techniques de contrôle physique –
Services correctionnels**



*Plan
de cours*

759-205

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Techniques de contrôle physique –
Services correctionnels

Plan de cours

759-205

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique – Services correctionnels* s'adresse aux étudiants inscrits au programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. D'une manière plus précise, l'agent des services correctionnels (ASC) sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser son intervention dans des situations pouvant comporter un certain niveau de stress. L'ASC sera également invité à apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique en milieu carcéral. De plus, il place l'ASC dans un contexte de réalité simple (instable, mais prédictif) grâce à des mises en situation. Ces dernières lui permettent d'analyser la situation en fonction du *Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels*, de prendre les décisions qui s'imposent et d'intervenir plus efficacement et de manière sécuritaire.

Généralités

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Instructeurs qualifiés du ministère de la Sécurité publique du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels

■ DURÉE

72 heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Ratio : huit étudiants/un instructeur

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À partir du <i>Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels</i>. ▪ À l'aide de la liste de vérification. ▪ À l'aide de précés de cours.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Arrivée sécuritaire sur les lieux 1.2 Détermination juste des pouvoirs et devoirs des ASC au regard des motifs d'intervention 1.3 Détermination des informations pertinentes à l'analyse de la situation
2. Intervenir en fonction de la situation.	2.1 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 2.2 Application d'une technique d'approche et d'un contact initial adéquats 2.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 2.4 Mise des menottes adéquate 2.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 2.6 Exécution adéquate d'une fouille 2.7 Respect intégral des obligations légales
3. Finaliser l'intervention.	3.1 Justification adéquate de son intervention au regard : <ul style="list-style-type: none"> ↪ de l'ensemble des circonstances ↪ du niveau de résistance du sujet ↪ des facteurs intrinsèques ↪ des circonstances particulières
4. Apprécier son intervention.	4.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide des critères et des indicateurs du cahier d'évaluation 4.2 Prise de conscience du contrôle de ses émotions et de sa gestion du stress 4.3 Détermination précise des mesures correctives à apporter

Et pour toute la compétence

- Travail d'équipe adéquat

Contenu de la formation

■ **Prémises de l'emploi de la force**

- ⇒ Notion de la force nécessaire
- ⇒ Notion de justification de l'emploi de la force présente dans le droit canadien
- ⇒ Articles 25 et 26 du *Code criminel*
- ⇒ Jurisprudence associée à l'emploi de la force
- ⇒ *Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels*
- ⇒ Notions de peur et de stress
- ⇒ Maîtrise de soi
- ⇒ Qualités d'action
- ⇒ Principes de défense
- ⇒ Les cinq priorités d'action
- ⇒ Procédures administratives

■ **Stratégie de communication**

- ⇒ Attitude professionnelle
- ⇒ Habiletés relationnelles
- ⇒ Phases de la communication

■ **Entraînement de base**

- ⇒ Mise des menottes et contraintes
- ⇒ Technique de transport en duo
- ⇒ Technique d'approche, contact initial et position relative
- ⇒ Techniques d'escorte
- ⇒ Technique de fouille
- ⇒ Contrôle par points de pression
- ⇒ Techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirée, sur poussée ou sur dégagé
- ⇒ Mise des menottes par contrôle articulaire
- ⇒ Aérosol capsique
- ⇒ Principes et techniques d'intervention en équipe
- ⇒ Autodéfense : défense contre des agressions physiques

■ **Entraînement en circuit d'intégration**

Activité d'intégration d'intervention physique

- ⇒ Arrivée sur les lieux
- ⇒ Détermination des pouvoirs et devoirs
- ⇒ Détermination des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ⇒ Communication
- ⇒ Technique d'approche
- ⇒ Techniques de contrôle physique
- ⇒ Mise des menottes
- ⇒ Vérification de l'intégrité physique de la personne
- ⇒ Fouille
- ⇒ Respect des obligations légales
- ⇒ Justification de son intervention
- ⇒ Autoévaluation de sa performance
- ⇒ Travail d'équipe

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation tient au fait que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal du développement de sa compétence, c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et des standards de la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à *amorcer des interventions*, à *intervenir physiquement auprès des personnes* dans différents contextes et à *finaliser ces interventions*.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique technique, une large place est accordée à la pensée critique et réflexive, omniprésente comme stratégie efficiente de régulation et de stabilisation des apprentissages. L'étudiant aura ainsi à établir des liens avec sa pratique, à se fixer des objectifs, à déterminer des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'apprenant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations et de rétroactions dont le but est de favoriser l'atteinte des standards par l'étudiant et de lui permettre de se situer par rapport à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des apprenants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PRÉMISSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à l'analyse de la situation et justification de l'emploi de la force. ▪ S'approprier le <i>Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels</i>. 	3 h 30 min	1, 2 et 3
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES ET CONTRAINTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre des menottes et des contraintes. ▪ Escorter une personne. ▪ Appliquer la technique de transport en duo. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4
4.1	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUE DE FOUILLE D'UNE PERSONNE ET CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter la technique de fouille carcérale. ▪ Contrôler un individu par points de pression (les six premiers). ▪ Prendre conscience des risques de blessures. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4
4.2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET TECHNIQUE DE FOUILLE D'UNE PERSONNE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler un individu par points de pression (sept autres points). ▪ Maîtriser la technique de fouille carcérale. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE ARTICULAIRE (SUR TIRÉE, SUR POUSSÉE ET SUR DÉGAGÉ) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter les techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirée, sur poussée ou sur dégagé. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner à la mise des menottes par contrôle articulaire dans différentes positions. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4
7	PRÉMISSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser des situations directes et des interventions planifiées et les justifier à la lumière des principes de défense et du <i>Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels</i> par l'entremise d'études de cas. ▪ Prendre en considération l'aspect légal dans son analyse. ▪ Intégrer les cinq priorités d'action. ▪ Respecter les procédures administratives et les instructions ministérielles. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	2, 3 et 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	THÉORIE : AÉROSOL CAPSIQUE, ASPHYXIE POSITIONNELLE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le contenu relatif à l'utilisation de l'aérosol capsique. ▪ Apprécier ses connaissances théoriques et pratiques. 	4 heures	1, 3 et 4
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser l'aérosol capsique dans différents contextes, tant en phase d'extraction qu'en phase de vaporisation. ▪ Prendre conscience de l'importance de minimiser les risques de blessures. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter les effets de l'aérosol capsique au niveau physique et psychologique dans une simulation d'intervention pratique. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes et les techniques d'intervention en équipe. ▪ Travailler en équipe de manière à limiter la liberté de mouvement d'un individu. ▪ Respecter son rôle attribué dans l'équipe. ▪ Utiliser le bouclier. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
12	AUTODÉFENSE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se défendre contre des agressions physiques en position debout et au sol. ▪ Utiliser différentes techniques de défense contre des saisies, des coups et des assauts. ▪ Prioriser le désengagement lorsque cela est possible. ▪ Intégrer, dans l'action, le respect de la législation et les options de force à utiliser dans le cas d'agressions physiques. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'ESCORTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes de base liés aux techniques d'escorte. ▪ Pratiquer les techniques d'escorte dans différents contextes. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
14	CIRCUIT D'INTÉGRATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner l'ensemble des techniques apprises dans le cours (sauf l'aérosol capsique) dans divers contextes, avec un niveau d'activation physique répété entre chaque station. ▪ Mettre à l'épreuve sa résistance physique. ▪ Apprécier sa performance. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
15	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION EN INTERVENTION PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'ensemble de la situation en milieu carcéral. ▪ Prendre une décision concernant l'emploi de la force. ▪ Intervenir seul ou en équipe, selon le contexte, et ce, d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Déterminer ses forces et ses points à améliorer au regard de son intervention. 	4 heures	1, 2, 3 et 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
ESF 1	PRATIQUE FORMATIVE EN SOIRÉE (NON OBLIGATOIRE, MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE) <ul style="list-style-type: none"> Pratiquer et raffiner, sous supervision pédagogique, les techniques suivantes en vue de l'épreuve de synthèse certificative 1 : techniques de contrôle par points de pression, fouille carcérale debout avec PI non menottée et mise des menottes et contraintes. 	2 heures	2, 3 et 4
ESF 2	PRATIQUE FORMATIVE (NON OBLIGATOIRE, MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE) <ul style="list-style-type: none"> Pratiquer et raffiner, sous supervision pédagogique, les techniques suivantes en vue de l'épreuve de synthèse certificative 2 : techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirée, sur poussée et sur dégagé, et mise des menottes par contrôle articulaire. 	2 heures	1, 2, 3 et 4
ESC 1	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE 1 <ul style="list-style-type: none"> Démontrer la maîtrise des habiletés techniques suivantes : techniques de contrôle par points de pression, fouille carcérale debout non menottée et mise des menottes et contraintes. 	4 heures	1, 2, 3 et 4
ESC 2	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE 2 <ul style="list-style-type: none"> Démontrer la maîtrise des habiletés techniques suivantes : techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirée, sur poussée et sur dégagé, et mise des menottes par contrôle articulaire. 	4 heures	1, 2, 3 et 4

NOTE



- Dans chacun des cours, il y a une phase d'activité physique. Le but de celle-ci est de maintenir une bonne condition physique chez l'agent afin de minimiser les risques de blessures lors de la formation. Cette activité physique est adaptée à la condition physique du groupe. Le groupe d'instructeurs prend en charge cette période.
- Dans le cas d'une absence à l'une ou l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage, l'étudiant absent se verra dans l'obligation soit de reprendre l'activité quand cela est possible, soit de faire appel à un pair pour effectuer une séance de rattrapage.

Évaluation

Le cours *Techniques de contrôle physique – Services correctionnels* est considéré comme un cours de compétence technique. L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à appliquer des techniques de contrôle physique en *intervenant auprès des personnes*. L'évaluation technique se divise en deux parties distinctes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Partie 1

Évaluation des techniques en entraînement de base : techniques de points de pression, fouille carcérale et mise des menottes et contraintes.

Partie 2

Évaluation des techniques en entraînement de base : techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirée, sur poussée et sur dégagé, et mise des menottes par contrôle articulaire.

La réussite de chacune des techniques évaluées est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Il y a lieu de préciser que l'étudiant a droit à deux essais avant d'être en échec. Toutefois, un étudiant qui ne réussit pas son essai 1, mais qui réussit son essai 2, se verra attribuer la note de 60 %. Dans cette situation, aucun échec ne sera comptabilisé au dossier de l'étudiant.

L'étudiant qui échoue les essais 1 et 2 sera considéré en échec de compétence, mais pourra effectuer deux reprises. Sur réussite de sa reprise 1 ou 2, l'échec sera maintenu au dossier de l'étudiant. Le relevé de notes comportera une première ligne mentionnant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Il est important de mentionner ici que si un étudiant échoue aux quatre techniques de contrôle physique et qu'il réussit la reprise 1 ou la reprise 2 dans les quatre techniques, un seul échec sera comptabilisé à son dossier.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation présenté à la page suivante.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



Programme de formation de base des constables spéciaux du
ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique



*Plan
de cours*

760-207

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique

Plan de cours

760-207

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique* s'adresse aux constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice du ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi qu'à ceux de l'Assemblée nationale qui sont inscrits au Programme de formation de base des constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique (PFBCS). Cette formation est donnée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

■ DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce cours permet le développement de deux compétences, soit *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*.

À la fin de ce cours, les constables spéciaux seront en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement au cours de celle-ci et de finaliser cette dernière. Ils devront également apprécier leur propre performance.

De plus, cette formation préparera les constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à maîtriser leurs émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

■ DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Ce cours contribuera au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Ce cours fera également vivre aux constables spéciaux des mises en situation dans un contexte de réalité simple (contexte instable, mais présentant des éléments de prédictibilité) leur permettant de prendre des décisions quant à l'emploi de la force en analysant le contexte d'intervention selon le *Modèle national de l'emploi de la force*.

Finalement, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, mais sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complément aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique. Ce programme permettra aux constables spéciaux de maintenir une bonne condition physique et d'en arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors d'une situation comportant une intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi des constables spéciaux (DSPJ et Assemblée nationale).

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Constables inscrits au Programme de formation de base des constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique

■ DURÉE

- **157 heures, réparties de la façon suivante :**
 - ↳ Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force 12 heures
 - ↳ Intervenir physiquement auprès des personnes 145 heures
- S'ajoutent à ces activités des travaux hors cours dont la durée est variable selon chaque étudiant Environ 25 heures
 - ↳ Appropriation de la grille d'appréciation et de coaching
 - ↳ Questionnaires sur l'entraînement de base
 - ↳ Exercices de techniques
 - ↳ Rédaction de rapports d'événement
 - ↳ Visionnement de vidéos

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Un instructeur en intervention physique de l'ENPQ et un instructeur du MSP
- Un instructeur pour huit étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'exposés interactifs. ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de listes de vérification des techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours sur l'intervention physique. ▪ À l'aide du <i>Rapport d'événement</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Connaissance des pouvoirs et devoirs des constables spéciaux au regard des motifs d'intervention
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa propre perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Déploiement adéquat d'une stratégie adaptée à la situation et à la personne 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Connaissance adéquate des divers éléments relatifs à l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate d'un rapport : 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration
5. Apprécier son intervention.	5.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation 5.2 Connaissance précise des mesures correctives à apporter

Contenu de la formation

GÉRER LE STRESS ET LES ÉMOTIONS

- Concepts préliminaires (le stress, la peur, l'anxiété et les émotions)
- Stratégies de gestion du stress et des émotions
- Études de cas

MAÎTRISER LES PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

- Problématique de l'emploi de la force :
 - ↳ Pouvoirs légaux
 - ↳ Jurisprudence
 - ↳ *Modèle national de l'emploi de la force*

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

- Entraînement de base
 - ↳ Contrôle par points de pression
 - ↳ Contrôles articulaires
 - ↳ Mise rapide des menottes
 - ↳ Techniques de fouille
 - ↳ Mise des menottes par contrôle articulaire
 - ↳ Bâton droit télescopique
 - ↳ Aérosol capsique
 - ↳ Contrôle par l'encolure
 - ↳ Principes et techniques d'intervention en équipe
 - ↳ Garde et rétention d'arme
 - ↳ Défense contre des agressions physiques graves
- Arme à impulsions électriques
- Entraînement dans des contextes de réalité simple et de réalité complexe
 - ↳ Approche sécuritaire des lieux
 - ↳ Connaissance des informations pertinentes pour l'analyse de la situation
 - ↳ Sujet en proie à un délire agité
 - ↳ Communication adaptée à la situation et à la personne
 - ↳ Techniques d'approche et de contact initial adéquates
 - ↳ Exécution adéquate des techniques de contrôle physique en fonction des circonstances
 - ↳ Mise des menottes adéquate
 - ↳ Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
 - ↳ Exécution adéquate d'une fouille
 - ↳ Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
 - ↳ Intervention sécuritaire
 - ↳ Utilisation adéquate des communications
 - ↳ Utilisation judicieuse des pouvoirs et devoirs
 - ↳ Travail d'équipe
- Évaluation de la condition physique
- Processus méthodique d'intervention

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES CONSTABLES SPÉCIAUX DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des **constables spéciaux en exercice** qui doivent **intervenir physiquement auprès des personnes** et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux lors de ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les constables spéciaux doivent **évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux** dans différents contextes et **articuler leur prise de décision**. Ils doivent également **apprécier leur intervention**.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* que les constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours ainsi que d'amener les constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

ACTIVATION

Il est à noter que dans ce cours, les constables spéciaux devront participer à des activités d'échauffement à l'extérieur (jogging, exercices, etc.).

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
S1	PROCESSUS MÉTHODIQUE D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le processus d'intervention. 	4 heures	1,2,3 et 4
S2	GESTION DU STRESS ET DES ÉMOTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les éléments de la gestion du stress et des émotions : notions théoriques en lien avec la gestion du stress situationnel et des émotions, et stratégies pour les gérer. ▪ Reconnaître l'importance de la gestion du stress et des émotions pour la maîtrise de soi. 	4 heures	s. o.
S3	ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des épreuves pour évaluer sa condition physique. 	6 heures	s. o.
IP1-2	PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et présentation ⇨ Prendre connaissance des paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ⇨ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ⇨ S'initier à l'analyse d'une intervention de constables spéciaux nécessitant l'emploi de la force. ⇨ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ⇨ Se familiariser avec les obligations légales. ⇨ Effectuer une évaluation certificative. 	12 heures	1
C1	ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS ET CORPS À CORPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé et de contrôle en corps à corps. 	4 heures	3
C2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. 	4 heures	3
C3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. 	4 heures	3
C4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE LES AGRESSIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de défense contre les agressions. 	4 heures	3
C5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS, CORPS À CORPS, ETC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé, de contrôle en corps à corps, d'approche, de contrôle articulaire et de défense contre les agressions. 	4 heures	3
IP3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : ACTIVITÉ D'AMORCE – LES OPTIONS DE FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le constable spécial s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min) 		
IP 4	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. la fouille d'une personne. 	4 heures	3
IP 5	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min) 	4 heures	3
IP 6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Prendre conscience de certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. l'usage des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. 	4 heures	3
IP 7	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux constables spéciaux. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le déploiement de l'arme à feu; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 8	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min) 	4 heures	3
IP 9	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min) 	4 heures	3
IP 10	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress et maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité une fois que l'aérosol capsique a été vaporisé. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne sur laquelle a été vaporisé de l'aérosol capsique. 	4 heures	s. o.
IP 11	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. la mise des menottes. 	4 heures	3
IP 12	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'appropriier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE 3) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. la mise des menottes. 	4 heures	3
IP 14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions concernant l'arme à impulsions électriques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ↪ la nomenclature; ↪ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques; ↪ des notions de base en électricité; ↪ la pratique policière pertinente (<i>Guide de pratiques policières</i>, section 2.1.1). ▪ S'initier au rôle de constable spécial de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	4 heures	3
IP 15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ Apprendre à saisir les occasions d'agir en soutien à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. le déploiement de l'arme à feu; 5. la mise des menottes; 6. la fouille d'une personne. 	4 heures	3
IP 16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CIRCUIT D'INTÉGRATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer un circuit d'intégration. 	4 heures	3
IP 17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : RÉVISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser l'exécution des techniques de base. 	4 heures	3
IP 18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	4 heures	3
IP 19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 20	EXERCICES POUR LA REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'exercer à maîtriser l'habileté ou les habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. 	4 heures	3
IP 21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 22	REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de l'habileté ou des habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. 	4 heures	1 à 4
IP 23	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 24	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 25	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 26	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 27	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 28	ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 29	ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – CERTIFICATIVE ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes.	4 heures	1 à 4
IP 30	REPRISE DE L'ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ▪ Prendre part à une formation d'appoint. ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes.	4 heures	3
IP 31	ÉVALUATION THÉORIQUE DES TECHNIQUES DE BASE ▪ Démontrer sa connaissance des notions théoriques sur lesquelles s'appuient les habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard.	3 heures	3

Évaluation

Ce cours permet le développement de deux compétences, soit *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Chacune de ces compétences est évaluée de façon différente.

MAÎTRISER LES PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

Cette compétence sera évaluée de façon théorique. Elle comporte une seule évaluation divisée en deux parties. Cette évaluation compte pour 100 % de la note finale.

Partie 1 : Évaluation théorique 1 10 %

Le constable spécial doit démontrer sa connaissance des éléments liés à l'emploi de la force lors de l'activité IP 2.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable spécial doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation théorique 2 90 %

Le constable spécial doit démontrer son habileté à analyser une intervention. Il doit visionner une vidéo présentant une intervention et, à la suite de ce visionnement, il doit :

- remplir le formulaire *Emploi de la force* (10 %);
- remplir la grille d'analyse (40 %);
- remplir un *Rapport d'événement* (40 %).

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble des trois activités.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable spécial doit effectuer une reprise.

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

Cette compétence sera évaluée de façon théorique et pratique. Elle comporte trois évaluations distinctes. Le résultat de ces évaluations représentera la note qui sera associée au cours *Techniques de contrôle physique*.

Partie 1 : Évaluation théorique 20 %

Le constable spécial doit démontrer sa connaissance des notions théoriques sur lesquelles s'appuient les techniques de base lors de l'activité IP 31. L'évaluation comporte trois examens :

- **Examen 1 :** Notions de base sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, mise des menottes et fouille d'une personne;
- **Examen 2 :** Aérosol capsique, contrôle par l'encolure et usage des armes intermédiaires;
- **Examen 3 :** Contrôle par points de pression, défense contre les agressions, garde et contrôle de l'arme à feu et travail en équipe.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacun des examens.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable spécial doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation pratique – Techniques d'entraînement de base.....40 %

Le constable spécial doit démontrer sa maîtrise des techniques d'entraînement de base lors de l'activité IP 19 :

1. Contrôle articulaire, suivi de la mise des menottes et de la fouille d'une personne;
2. Contrôle par l'encolure;
3. Bâton droit télescopique;
4. Défense contre les agressions;
5. Une technique choisie au hasard :
 - Contrôle par points de pression,
 - Mise rapide des menottes,
 - Résistance à la mise de la première menotte,
 - Techniques de fouille.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacune des cinq techniques évaluées. Le constable spécial a droit à deux essais (E1 et E2). Un constable spécial qui ne réussit pas l'essai 1, mais qui réussit l'essai 2 se verra attribuer la note de 60 %. Dans cette situation, aucun échec ne sera inscrit à son dossier.

Modalités en cas d'échec : Le constable spécial qui échoue aux essais 1 et 2 doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 22. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Voir l'exemple à l'annexe I.

Partie 3 : Évaluation pratique – Épreuve synthèse certificative..... 40 %

Admissibilité : Pour pouvoir réaliser cette épreuve synthèse certificative (ESC), dite d'intégration, le constable spécial doit tout d'abord réussir les examens théoriques (partie 1) et les activités liées aux techniques d'entraînement de base (partie 2).

Lors de l'épreuve synthèse certificative, le constable spécial doit démontrer à l'activité IP 29 sa compétence à intervenir dans un contexte propre aux constables spéciaux des édifices gouvernementaux. Cette épreuve consiste à effectuer une intervention où l'emploi de la force est présent. Elle se déroule en deux étapes :

■ **Étape 1 :** Simulation d'une intervention de sécurité nécessitant le recours à la force (70 %).

Cette étape sera évaluée pour la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* du cours *Techniques de contrôle physique*. Sur la grille d'évaluation certificative, il s'agira de la note associée à *Intervention auprès des personnes*;

■ **Étape 2 :** Rédaction des formulaires *Emploi de la force* ET *Rapport d'événement* (30 %).

Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative sont :

- l'arrivée sur les lieux;
- la sélection des informations pertinentes pour l'analyse de la situation;
- la connaissance des pouvoirs et devoirs au regard des motifs d'intervention;
- la communication adaptée à la situation et à la personne;
- l'application des techniques d'approche et de contact initial;
- l'exécution des techniques de contrôle physique;
- l'exécution de la mise des menottes;
- la vérification de l'intégrité physique de la personne;
- l'exécution de la fouille;
- le respect des obligations légales;
- la justification de l'intervention.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble de l'évaluation.

Modalités en cas d'échec : Le constable spécial qui échoue doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 30. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Il est important de mentionner que si un étudiant échoue à plus d'une épreuve en intervention physique, mais qu'il réussit la reprise 1 (R1) ou la reprise 2 (R2), un seul échec sera comptabilisé à son dossier d'étudiant.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

La note de passage est établie à « D ».

Annexe 1

Exemple de résultats d'un constable spécial

Cours : *Techniques de contrôle physique*Compétence : **Intervenir physiquement auprès des personnes****LÉGENDE**

E : Essai

É : Échec

ESC : Épreuve synthèse certificative

R : Reprise

Résultats partie 1 : Évaluation théorique				ESC			Total %	
1.	Examen 1			82			82	
2.	Examen 2			60			60	
3.	Examen 3			72			72	
							%	Cote
RÉSULTAT – Partie 1				71,3			C	

Pondération 20 %, donc 14,26/20

Résultats partie 2 : Techniques d'entraînement de base		E1	E2	ESC	R1	R2	Total %	
1.	Contrôle par l'encolure	82					82	
2.	Bâton droit télescopique	89					89	
3.	Contrôle articulaire	52	55	É	75		75	
4.	Agression physique	75					75	
5.	Technique choisie au hasard : ▪ Mise rapide des menottes et fouille préventive (résistance à la première menotte) ▪ Contrôle par points de pression ▪ Fouille sommaire	50	65	60			60	
							%	Cote
RÉSULTAT – Partie 2				76,2			C+	

Pondération 40 %, donc 30,48/40

Résultats partie 3 : Épreuve synthèse certificative				ESC	R1	R2	Total %
6.	Intervention auprès des personnes			É	75		75
RÉSULTAT – Partie 3				75			C+

Pondération 40 %, donc 30/40

NOTE FINALE POUR LE COURS

74,74

C+

Dossier de l'étudiant : Un seul échec comptabilisé.



Révision linguistique

EditionOfficielle\0 MatDid\700\760-207_FOR-1040\Plan\760-207_Plan_TechContrôlePhysique-DSPJ.docx

Programme de formation de base des constables spéciaux du
ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique



*Plan
de cours*

760-207-17

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique

Plan de cours

760-207-17

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique* s'adresse aux constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice du ministère de la Sécurité publique (MSP), ainsi qu'à ceux de l'Assemblée nationale qui sont inscrits au *Programme de formation de base des constables spéciaux* du MSP (PFBCS). Cette formation est dispensée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

■ DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce cours permet le développement de trois compétences, soit *Communiquer de façon stratégique*, *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*.

À la fin de ce cours, les constables spéciaux seront en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser une intervention. Ils devront également apprécier leur propre performance.

De plus, cette formation préparera les constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à maîtriser leurs émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

■ DESCRIPTION SPÉCIFIQUE

Ce cours contribuera au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Ce cours fera également vivre aux constables des mises en situation dans un contexte de réalité simple (contexte instable, mais présentant des éléments de prédictibilité) leur permettant de prendre des décisions quant à l'emploi de la force en analysant le contexte d'intervention selon le *Modèle national de l'emploi de la force*.

Enfin, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, mais sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complément aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique. Ce programme permettra aux constables de maintenir une bonne condition physique et d'en arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors d'une situation comportant une intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi des constables spéciaux (DSPJ et Assemblée nationale).

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Constables spéciaux inscrits au *Programme de formation de base des constables spéciaux* du MSP

■ DURÉE

- **174 heures, réparties de la façon suivante :**
 - ↪ Communiquer de façon stratégique 17 heures
 - ↪ Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force 12 heures
 - ↪ Intervenir physiquement auprès des personnes 145 heures
- S'ajoutent à ces activités des travaux hors cours dont la durée est variable selon chaque étudiant Environ 25 heures
 - ↪ Appropriation de la grille d'appréciation et de coaching
 - ↪ Questionnaires sur l'entraînement de base
 - ↪ Exercices de techniques
 - ↪ Rédaction de rapports d'événement
 - ↪ Visionnement de vidéos

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Un instructeur en intervention physique de l'ENPQ et un instructeur du MSP
- Un instructeur pour huit étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'exposés interactifs. ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de listes de vérification des techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours sur l'intervention physique. ▪ À l'aide du <i>Rapport d'événement</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs des constables spéciaux au regard des motifs d'intervention
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa propre perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante adaptée à la situation 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Connaissance adéquate des divers éléments relatifs à l'utilisation de la force 4.2. Rédaction adéquate d'un rapport : 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration
5. Apprécier son intervention.	5.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation 5.2 Connaissance précise des mesures correctives à apporter

Contenu de la formation

COMMUNIQUER DE FAÇON STRATÉGIQUE

- Attitude professionnelle
- Stratégies de communication :
 - ↳ Habileté à convaincre
 - ↳ Relation d'aide
 - ↳ Désescalade
- Gestion du stress et des émotions

MAÎTRISER LES PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

- Problématique de l'emploi de la force :
 - ↳ Pouvoirs légaux
 - ↳ Jurisprudence
 - ↳ *Modèle national de l'emploi de la force*

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

- Entraînement de base
 - ↳ Contrôle par points de pression
 - ↳ Contrôles articulaires
 - ↳ Mise rapide des menottes
 - ↳ Techniques de fouille
 - ↳ Mise des menottes par contrôle articulaire
 - ↳ Bâton droit télescopique
 - ↳ Aérosol capsique
 - ↳ Contrôle par l'encolure
 - ↳ Principes et techniques d'intervention en équipe
 - ↳ Garde et rétention d'arme
 - ↳ Défense contre des agressions physiques graves
- Arme à impulsions électriques
- Entraînement dans des contextes de réalité simple et de réalité complexe
 - ↳ Approche sécuritaire des lieux
 - ↳ Connaissance des informations pertinentes pour l'analyse de la situation
 - ↳ Sujet en proie à un délire agité
 - ↳ Caractéristiques d'une personne armée
 - ↳ Communication stratégique
 - ↳ Techniques d'approche et de contact initial adéquates
 - ↳ Exécution adéquate des techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
 - ↳ Mise des menottes adéquate
 - ↳ Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
 - ↳ Exécution adéquate d'une fouille

-
- ⇒ Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
 - ⇒ Intervention sécuritaire
 - ⇒ Utilisation adéquate des communications
 - ⇒ Utilisation judicieuse des pouvoirs et devoirs
 - ⇒ Travail d'équipe
 - Évaluation de la condition physique
 - Processus méthodique d'intervention

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES CONSTABLES SPÉCIAUX DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des **constables spéciaux en exercice** qui doivent **intervenir physiquement auprès des personnes** et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux lors de ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les constables spéciaux doivent **évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux** dans différents contextes et **articuler leur prise de décision**. Ils doivent également **apprécier leur intervention**.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *Intervenir physiquement auprès des personnes* que les constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours ainsi que d'amener les constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

ACTIVATION

Il est à noter que dans ce cours, les constables spéciaux devront participer à des activités d'échauffement à l'extérieur (jogging, exercices, etc.).

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
S1	PROCESSUS MÉTHODIQUE D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le processus d'intervention des constables spéciaux. 	4 heures	1,2,3 et 4
S2	STRATÉGIES DE COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les stratégies de la communication stratégique, dont la désescalade. ▪ Adapter ses stratégies de communication aux circonstances. ▪ Prendre part à des mises en situation pratiques. ▪ Effectuer une évaluation certificative. 	13 heures	3
S3	GESTION DU STRESS ET DES ÉMOTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les éléments de la gestion du stress et des émotions : notions théoriques en lien avec la gestion du stress situationnel et des émotions, et stratégies pour les gérer. ▪ Reconnaître l'importance de la gestion du stress et des émotions pour la maîtrise de soi. 	4 heures	s. o.
S4	ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des épreuves pour évaluer sa condition physique. 	6 heures	s. o.
IP1-2	PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et présentation ⇒ Prendre connaissance des paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ⇒ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ⇒ S'initier à l'analyse d'une intervention de constables spéciaux nécessitant l'emploi de la force. ⇒ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ⇒ Se familiariser avec les obligations légales. ⇒ Effectuer une évaluation certificative. 	12 heures	1
C1	ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS ET CORPS À CORPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé et de contrôle en corps à corps. 	4 heures	3
C2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. 	4 heures	3
C3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. 	4 heures	3
C4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE LES AGRESSIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de défense contre les agressions. 	4 heures	3
C5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS, CORPS À CORPS, ETC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé, de contrôle en corps à corps, d'approche, de contrôle articulaire et de défense contre les agressions. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 3	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : ACTIVITÉ D'AMORCE – LES OPTIONS DE FORCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le constable s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min) 	4 heures	3
IP 4	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. la fouille d'une personne. 	4 heures	3
IP 5	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min) 	4 heures	3
IP 6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Prendre conscience de certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. l'usage des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. 	4 heures	3
IP 7	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux constables. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le déploiement de l'arme à feu; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min) 		
IP 8	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min) 	4 heures	3
IP 9	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min) 	4 heures	3
IP 10	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress et maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité une fois que l'aérosol capsique a été vaporisé. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne sur laquelle a été vaporisé de l'aérosol capsique. 	4 heures	s. o.
IP 11	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. la mise des menottes. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 12	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 heures) 	4 heures	3
IP 13	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE 3) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. la mise des menottes. 	4 heures	3
IP 14	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions concernant l'arme à impulsions électriques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ la nomenclature; ⇨ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques; ⇨ des notions de base en électricité; ⇨ la pratique policière (<i>Guide de pratiques policières</i> 2.1.1). ▪ S'initier au rôle de constable de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	4 heures	3
IP 15	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ Apprendre à saisir les occasions d'agir en soutien à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. le déploiement de l'arme à feu; 5. la mise des menottes; 6. la fouille d'une personne. 	4 heures	3
IP 16	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CIRCUIT D'INTÉGRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer un circuit d'intégration. 	4 heures	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : RÉVISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser l'exécution des techniques de base. 	4 heures	3
IP 18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	4 heures	3
IP 19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	4 heures	3
IP 20	EXERCICES POUR LA REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'exercer à maîtriser l'habileté ou les habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. 	4 heures	3
IP 21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 22	REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de l'habileté ou des habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. 	4 heures	1 à 4
IP 23	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 24	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	4 heures	1 à 4
IP 25	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 26	ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. 	4 heures	1 à 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 27	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 28	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. 	4 heures	1 à 4
IP 29	ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. 	4 heures	1 à 4
IP 30	REPRISE DE L'ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre part à une formation d'appoint. ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. 	4 heures	3
IP 31	ÉVALUATION THÉORIQUE DES TECHNIQUES DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa connaissance des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	3 heures	3

Évaluation

Ce cours permet le développement de trois compétences, soit *Communiquer de façon stratégique*, *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Chacune de ces compétences est évaluée de façon différente.

COMMUNIQUER DE FAÇON STRATÉGIQUE

Cette compétence sera évaluée de façon théorique. Elle ne comporte qu'une seule évaluation, qui compte pour 100 % de la note finale.

Évaluation théorique 100 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des stratégies de communication lors de l'activité S 2.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

MAÎTRISER LES PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

Cette compétence sera évaluée de façon théorique. Elle comporte une seule évaluation divisée en deux parties. Cette évaluation compte pour 100 % de la note finale.

Partie 1 : Évaluation théorique 1 10 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des éléments liés à l'emploi de la force lors de l'activité IP 2.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation théorique 2 90 %

Le constable doit démontrer son habileté à analyser une intervention. Il doit visionner une vidéo présentant une intervention et, à la suite de ce visionnement, il doit :

- remplir le formulaire *Emploi de la force* (10 %);
- remplir la grille d'analyse (40 %);
- remplir un *Rapport d'événement* (40 %).

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble des trois activités.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise.

INTERVENIR PHYSIQUEMENT APRÈS DES PERSONNES

Cette compétence sera évaluée de façon théorique et pratique. Elle comporte trois évaluations distinctes. Le résultat de ces évaluations représentera la note qui sera associée au cours *Techniques de contrôle physique*.

Partie 1 : Évaluation théorique 20 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des techniques de base lors de l'activité IP 31. L'évaluation comporte trois examens :

- Examen 1 : Notions de base sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, mise des menottes et fouille d'une personne;
- Examen 2 : Aérosol capsique, contrôle par l'encolure et usage des armes intermédiaires;
- Examen 3 : Contrôle par points de pression, défense contre les agressions, garde et contrôle de l'arme à feu et travail en équipe.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacun des examens.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation pratique – Techniques d'entraînement de base..... 40 %

Le constable doit démontrer sa maîtrise des techniques d'entraînement de base lors de l'activité IP 19 :

1. Contrôle articulaire, suivi de la mise des menottes et de la fouille d'une personne;
2. Contrôle par l'encolure;
3. Bâton droit télescopique;
4. Défense contre les agressions;
5. Une technique choisie au hasard :
 - Contrôle par points de pression,
 - Mise rapide des menottes,
 - Résistance à la première menotte,
 - Techniques de fouille.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacune des cinq techniques évaluées. Le constable a droit à deux essais (E1 et E2). Un constable qui ne réussit pas l'essai 1, mais qui réussit l'essai 2 se verra attribuer la note de 60 %. Dans cette situation, aucun échec ne sera inscrit à son dossier.

Modalités en cas d'échec : Le constable qui échoue aux essais 1 et 2 doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 22. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Voir l'exemple à l'annexe I.

Partie 3 : Évaluation pratique – Épreuve synthèse certificative 40 %

Admissibilité : Pour pouvoir réaliser cette épreuve synthèse certificative (ESC), dite d'intégration, le constable doit tout d'abord réussir les examens théoriques (partie 1) et les activités liées aux techniques d'entraînement de base (partie 2).

Lors de l'épreuve synthèse certificative, le constable doit démontrer à l'activité IP 29 sa compétence à intervenir dans un contexte propre aux constables spéciaux des édifices gouvernementaux. Cette épreuve consiste à effectuer une intervention où l'emploi de la force est présent. Elle se déroule en deux étapes :

■ **Étape 1 :** Simulation d'une intervention de sécurité nécessitant le recours à la force (70 %).

Cette étape sera évaluée pour la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* du cours *Techniques de contrôle physique*. Sur la grille d'évaluation certificative, il s'agira de la note associée à *Intervention auprès des personnes*;

■ **Étape 2 :** Rédaction des formulaires *Emploi de la force* ET *Rapport d'événement* (30 %).

Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative sont :

- l'arrivée sur les lieux;
- la sélection des informations pertinentes à l'analyse de la situation;
- l'identification des pouvoirs et devoirs au regard des motifs d'intervention;
- la communication stratégique;
- l'application des techniques d'approche et de contact initial;
- l'exécution des techniques de contrôle physique;
- l'exécution de la mise des menottes;
- la vérification de l'intégrité physique de la personne;
- l'exécution de la fouille;
- le respect des obligations légales;
- la justification de l'intervention.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble de l'évaluation.

Modalités en cas d'échec : Le constable qui échoue doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 30. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Il est important de mentionner que si un étudiant échoue à plus d'une épreuve en intervention physique, mais qu'il réussit la reprise 1 (R1) ou la reprise 2 (R2), un seul échec sera comptabilisé à son dossier d'étudiant.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

La note de passage est établie à « D ».

Annexe 1

Exemple de résultats d'un constable spécialCours : *Techniques de contrôle physique***Compétence** : Intervenir physiquement auprès des personnes**LÉGENDE**

E : Essai

É : Échec

ESC : Épreuve synthèse certificative

R : Reprise

Résultats partie 1 :				ESC			Total %	
Évaluation théorique								
1.	Examen 1			82			82	
2.	Examen 2			60			60	
3.	Examen 3			72			72	
							%	Cote
RÉSULTAT – Partie 1							71,3	C

Pondération 20 %, donc 14,26/20

Résultats partie 2 :		E1	E2	ESC	R1	R2	Total %	
Techniques d'entraînement de base								
1.	Contrôle par l'encolure	82					82	
2.	Bâton droit télescopique	89					89	
3.	Contrôle articulaire	52	55	É	75		75	
4.	Agression physique	75					75	
5.	Technique choisie au hasard : ▪ Mise rapide des menottes et fouille préventive (résistance à la première menotte) ▪ Contrôle par points de pression ▪ Fouille sommaire	50	65	60			60	
							%	Cote
RÉSULTAT – Partie 2							76,2	C+

Pondération 40 %, donc 30,48/40

Résultats partie 3 :				ESC	R1	R2	Total %	
Épreuve synthèse certificative								
6.	Intervention auprès des personnes			É	75		75	
							%	Cote
RÉSULTAT – Partie 3							75	C+

Pondération 40 %, donc 30/40

NOTE FINALE POUR LE COURS**74,74****C+**

Dossier de l'étudiant : Un seul échec comptabilisé.



Révision linguistique

EditionOfficielle\0_MatDid\700\760-207-17_FOR-1040\Plan\760-207-17_Plan_TechContrôlePhysique.docx

**TECHNIQUES D'INTERVENTION
PHYSIQUE
1043**

Plan de cours

Programme de formation de base

**INSTITUT DE POLICE
DU QUÉBEC**

1993

*Cet ouvrage a été conçu et produit par
le service de recherche et développement
de l'Institut de police du Québec, Nicolet
(Québec) JOG 1E0*

No de référence: 2151-1043-0391

CONCEPTION ET RÉDACTION:

Yves Désaulniers, analyste

PERSONNE-RESSOURCE:

Ronald Bélanger, instructeur

RÉVISION

*André Descôteaux, Conseiller
pédagogique*

*Ce document est la propriété exclusive
de l'Institut de police du Québec. Toute
reproduction ou diffusion de cet ouvrage
nécessite l'obtention, au préalable, d'une
autorisation écrite de la direction de
l'Institut de police du Québec.*

C Institut de police du Québec, 1993

SOMMAIRE

<i>Présentation</i>	1
<i>Généralités</i>	2
<i>Objectifs généraux</i>	3
<i>Répartition de la matière</i>	4

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE
OUTILS DIDACTIQUES
DURÉE

<i>Évaluation</i>	14
-------------------------	----

TYPE
RÉPARTITION
CONTENU

PRÉSENTATION

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE s'adresse exclusivement aux stagiaires en formation de base. Il vise essentiellement le développement de compétences fondamentales qui permettront au futur policier d'intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions de policier patrouilleur.

En effet, le patrouilleur est appelé quotidiennement à intervenir dans des situations d'urgence où il aura à maîtriser, arrêter et fouiller une personne, de façon sécuritaire et sans employer une force excessive.

De plus, il doit démontrer, lors de ses interventions: autonomie, initiative, discernement, adaptation et leadership.

Une emphase particulière sera donc mise sur certaines techniques fondamentales qui guideront le policier dans son travail quotidien. Ainsi, la problématique de l'utilisation de la force, les différents types de force, les techniques de défense face à une personne armée ou non, la technique du contrôle par l'encolure, les techniques de fouille et le maniement d'une arme intermédiaire seront abordés tour à tour.

Dans cette optique, le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE, d'une durée de 21 périodes, vient compléter la formation des aspirants policiers, en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques, ainsi que l'adoption et le développement d'attitudes correspondantes.

*Michel Bérubé,
Directeur des services pédagogiques*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE favorise essentiellement l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés professionnelles et l'adoption de valeurs et d'attitudes reconnues comme étant les PRINCIPES DIRECTEURS DU PROGRAMME DE FORMATION DE BASE qui permettront au policier patrouilleur d'intervenir correctement lors de sa patrouille.

Le stagiaire qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure:

- 0.1 - De veiller efficacement à la protection de la vie, à la sécurité du public ainsi qu'à la protection des biens.*
- 0.2 - De poser les gestes professionnels requis tout en apportant une attention constante à sa sécurité personnelle et à celle de ses confrères.*
- 0.3 - D'assurer la prise en charge et le contrôle de la situation lors d'une confrontation avec une personne armée ou non.*
- 0.4 - D'exercer une force suffisante, mais non excessive, lorsqu'il aura à arrêter, maîtriser ou fouiller une personne.*
- 0.5 - De réaliser l'importance de maintenir une bonne forme physique, favorisée par la poursuite de l'entraînement des techniques de défense.*

GÉNÉRALITÉS

TITRE DU COURS:

TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

DURÉE:

Périodes réservées à l'apprentissage:

21 périodes de 90 minutes dont 1 période réservée à un examen de contrôle et 2 périodes réservées à l'examen final.

Périodes réservées à l'enseignement:

25 périodes en raison de la formation de demi-groupes.

PRÉALABLES:

- *Notions des principes fondamentaux de la défense contre les coups frappés et le corps à corps.*
- *Etre en mesure d'exécuter convenablement les techniques de base, en karaté et en judo, figurant dans le précis de cours.*

CLIENTELE VISÉE:

Stagiaires en formation de base.

RÉPARTITION DE LA MATIÈRE

Leçon 1

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

- 1.0 - Définir l'objet du cours **TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE** et présenter au stagiaire les outils de base ainsi que la méthodologie qui seront utilisés tout au long de ce cours.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

- 1.1 - Respecter les règles d'éthique et de sécurité applicables à ce cours.
- 1.2 - Se préparer adéquatement pour chacune des leçons après avoir pris connaissance du contenu et des exigences de chacune d'elles.
- 1.3 - Énumérer sommairement les 6 principes fondamentaux de défense.
- 1.4 - Expliquer sommairement les 6 principes fondamentaux de défense.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Magistrale.

OUTILS DIDACTIQUES

- Précis de cours.
- Tableaux explicatifs.

DURÉE

- 1 période de 90 minutes.

Leçon 2

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

2.0 - *Démontrer au stagiaire la problématique de la mise de menottes en fonction de trois situations spécifiques.*

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

2.1 - *Expliquer sommairement les forces et faiblesses des différents types de menottes.*

2.2 - *Appliquer convenablement une mise rapide des menottes sur un suspect placé dans différentes positions.*

2.3 - *Appliquer convenablement une mise des menottes avec contrôle articulaire sur un suspect placé dans différentes positions.*

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- *Démonstrative.*

OUTILS DIDACTIQUES

- *Vestes pare-balles.*
- *Menottes, étuis, ceintures et armes à feu.*
- *Précis de cours.*

DURÉE

- *3 périodes de 90 minutes.*

Leçon 3

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

3.0 - Présenter au stagiaire une technique de contrôle articulaire applicable à trois types spécifiques de résistance.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

3.1 - Situer la technique de contrôle articulaire dans la mécanique d'une intervention physique.

3.2 - Appliquer correctement la technique de contrôle articulaire enseignée sur un dégagement arrière, une tirée et une poussée.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Démonstrative.

OUTILS DIDACTIQUES

- Précis de cours.

DURÉE

- 3 périodes de 90 minutes.

Leçon 4

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

4.0 - *Démontrer au stagiaire l'application des techniques de contrôle par points de pression.*

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

4.1 - *Situer les techniques de contrôle par points de pression dans la mécanique d'une intervention physique.*

4.2 - *Localiser les 13 points de pression chez une personne.*

4.3 - *Appliquer correctement les techniques de contrôle par points de pression.*

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- *Magistrale-mixte.*

OUTILS DIDACTIQUES

- *Tableaux explicatifs des 13 points de pression.*

- *Précis de cours.*

- *Menottes et étuis.*

DURÉE

- *1 période de 90 minutes.*

Leçon 5

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

5.0 - Sensibiliser le stagiaire aux dangers d'une confrontation avec une personne armée.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

- 5.1 - Énumérer les 3 éléments de sécurité d'un étui à revolver.
- 5.2 - Expliquer l'importance de l'application des 6 principes fondamentaux de défense lors d'une confrontation avec une personne armée d'un couteau ou d'une arme à feu.
- 5.3 - Expliquer sommairement le tableau de la problématique de l'emploi de la force.
- 5.4 - Expliquer sommairement le tableau de la mécanique d'une intervention physique.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Magistrale-mixte.

OUTILS DIDACTIQUES

- Vidéocassette : "Fusillade à Gatineau".
- Articles de journaux sur des confrontations armées.
- Arme à feu, étui, menottes et étui.
- Précis de cours.
- Tableaux explicatifs.

DURÉE

- 2 périodes de 90 minutes.

Leçon 6

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

6.0 - Sensibiliser le stagiaire à observer sécurité et légalité lors de la fouille de personnes positionnées de 3 façons différentes.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

6.1 - Situer la fouille dans la mécanique d'une intervention physique.

6.2 - Expliquer les dangers de fouiller, debout avec appui, un suspect non menotté.

6.3 - Exécuter correctement une fouille sur un suspect, menotté ou non, placé en position debout, à genoux et vautre.

6.4 - Exécuter convenablement 3 techniques pour contrer une résistance à une fouille.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Magistrale-mixte.

OUTILS DIDACTIQUES

- Exhibits divers.
- Revolver et étui.
- Tableaux explicatifs.
- Précis de cours.

DURÉE

- 3 périodes de 90 minutes.

Leçon 7

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

7.0 - Présenter au stagiaire l'application correcte d'une technique de contrôle par l'encolure.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

7.1 - Situer la technique de contrôle par l'encolure dans la mécanique d'une intervention physique.

7.2 - Expliquer les implications physiologiques de l'application d'une technique de contrôle par l'encolure.

7.3 - Appliquer, correctement, 3 techniques de déséquilibre.

7.4 - Appliquer correctement, selon la technique enseignée, le contrôle par l'encolure.

7.5 - Exécuter correctement, suite à l'application de la technique de contrôle par l'encolure, un contrôle articulaire et une mise de menottes sur une personne en position debout, assise et vautre.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Magistrale-mixte.
- Démonstrative (E.D.I.C.)

OUTILS DIDACTIQUES

- Vidéocassette : " La technique de contrôle par l'encolure".
- Tableaux explicatifs.
- Menottes et étui.
- Précis de cours.

DURÉE

- 2 périodes de 90 minutes.

Leçon 8

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

8.0 - Permettre au stagiaire de distinguer différents types d'armes intermédiaires et d'en utiliser une.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

8.1 - Situer l'utilisation d'une arme intermédiaire dans la mécanique d'une intervention physique.

8.2 - Énumérer les 2 grandes catégories d'armes intermédiaires.

8.3 - Expliquer sommairement les avantages et les inconvénients de différents types d'armes intermédiaires.

8.4 - Différencier une arme intermédiaire d'un moyen intermédiaire de défense.

8.5 - Exécuter correctement 2 techniques de maniement du bâton droit de 26 pouces dans trois situations différentes.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Magistrale-mixte.

OUTILS DIDACTIQUES

- Différents types d'armes intermédiaires.
- Tableaux explicatifs.
- Protecteurs.
- Bâton droit de 26 pouces.
- Couteau.
- Précis de cours.

DURÉE

- 1 période de 90 minutes.

Leçon 9

OBJECTIF D'ENSEIGNEMENT

9.0 - Présenter au stagiaire 3 techniques pour faire sortir une personne d'un véhicule automobile.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

A la fin de la leçon, le stagiaire pourra:

9.1 - Appliquer correctement les 3 techniques pour obliger une personne à sortir d'un véhicule automobile.

MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

- Démonstrative.

OUTILS DIDACTIQUES

- Automobiles.

DURÉE

- 1 périodes de 90 minutes.

ÉVALUATION

TYPE

L'Institut de police privilégie une évaluation critériée qui favorise l'objectivité en validant les acquis directement reliés aux objectifs spécifiques du cours. De plus, l'aspect formatif du processus d'évaluation permet à l'instructeur d'identifier rapidement le stagiaire en difficulté.

RÉPARTITION

L'évaluation se répartit comme suit:

- *1 test pratique d'une durée maximale de 10 minutes administré à l'intérieur de la session et comptant pour 50% de l'ensemble des points.*
- *Un examen final, d'une durée maximale de 45 minutes, comptant pour 50% de l'ensemble des points.*
- *Le stagiaire devra obtenir une moyenne minimale de 60% sur le combiné des deux examens.*

CONTENU

Le processus d'évaluation retenu comprend:

- *Un test pratique, administré à la fin de la leçon 3, portant sur le contenu des leçons 1 à 3 incluse.*
- *Un examen final administré à la fin du stage et portant sur l'ensemble de la matière.*

Cette copie a été produite par le service
de reprographie de l'Institut de police
du Québec le 24 avril 1993.

École nationale de police du Québec

Plan de cours

Dispositif à impulsions

FOR-1025

PROJET

Direction du perfectionnement professionnel

Version du : 30 mai 2008

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 30 mai 2008

Référence : FOR-1025

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Du nombre, le dispositif à impulsions est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, le dispositif à impulsions utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation du dispositif à impulsions, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser le dispositif à impulsions doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Le cours *Dispositif à impulsions* découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007, par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise.

Les étudiants seront appelés, à travers des mises en situation, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Dispositif à impulsions* favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation du dispositif à impulsions.

La Direction du perfectionnement professionnel

Généralités

- **Préalables**

- Être policier

- **Personne-ressource**

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

- **Clientèle visée**

- Policiers désignés par leur organisation pour être utilisateurs du dispositif à impulsions

- **Durée**

Trois jours de 8 heures pour un total de 24 heures

- **Nombre d'étudiants**

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contrôler un individu à l'aide du dispositif à impulsions.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir d'études de cas. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'un dispositif à impulsions. • Au moyen de séminaires et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Dispositif à impulsions</i>.

Éléments de compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel, et sur les lieux 1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des policiers en regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation 1.3 Choix raisonnable de l'option de force
2. Planifier l'intervention en tant qu'utilisateur du dispositif à impulsions.	2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux 2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer
3. Gérer l'intervention en tant qu'utilisateur du dispositif à impulsions.	3.1 Utilisation adéquate des principes de négociation et de communication tactique 3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention en regard des risques de blessures du sujet 3.3 Utilisation appropriée du dispositif à impulsions. 3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la fenêtre d'opportunité par les policiers de soutien 3.5 Communication précise des consignes menant à l'exécution correcte des techniques d'intervention physique par les policiers de soutien

Éléments de compétence

Critères de performance

4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.

- 4.1 Récupération adéquate des filins, de la cartouche, des confettis et des sondes
- 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical
- 4.3 Rédaction adéquate du registre d'utilisation
- 4.4 Rédaction adéquate du rapport d'événement
- 4.5 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cours

5. Manipuler un dispositif à impulsions.

- 5.1 Vérification adéquate du fonctionnement du dispositif à impulsions
- 5.2 Sortie et retour adéquat du dispositif à impulsions à l'étui
- 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement et de rechargement
- 5.4 Entreposage conforme du dispositif à impulsions

6. Apprécier son intervention.

- 6.1 Autoévaluation de sa performance à l'aide de la fiche d'évaluation
- 6.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Dispositif à impulsions* est conforme aux recommandations formulées pas le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force, et *de facto* en fonction de la pratique policière découlant également du rapport du Sous-comité.

Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent trois composantes ou dimensions spécifiques intimement liées l'une à l'autre dans l'atteinte de la compétence.

Dimension théorique

1. Volet légal

- S'approprier la pratique policière liée au dispositif à impulsions.

2. Volet médical

- Consolider les connaissances en lien avec le syndrome de mort subite ou décès sous garde
- Faire le point quant aux différents risques et facteurs de risques devant être considérés lors des arrestations, et ce, qu'il y ait ou non utilisation du dispositif à impulsions
- Considérer le concept d'urgence médicale
- Augmenter le niveau de connaissance en ce qui a trait à l'état de délirium agité
- Aborder les considérations d'ordre médical directement liées à l'utilisation du dispositif à impulsions (NNM, personnes à risque, etc.)
- Connaître et expérimenter les effets physiologiques, sur une base volontaire

3. Volet mécanique

- Démystifier le dispositif à impulsions quant à ses composantes techniques et à leurs fonctionnalités
- Connaître les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité

Dimension technique

1. Manipulation du dispositif à impulsions

- Effectuer et automatiser l'ensemble des manipulations et des gestes moteurs devant être considérés pour une pratique policière efficace et sécuritaire

2. Principes et techniques d'intervention avec le dispositif à impulsions et les intervenants en soutien

- Planification de l'intervention en équipe
- Rôle des personnes impliquées
- Utilisation de la communication tactique
- Technique de diversion pour tenter d'éviter la région du coeur
- Application des techniques de manipulation
- Application des règles de sécurité
- Reconnaissance et utilisation de la fenêtre d'opportunité
- Application de techniques de contrôle physique

Dimension d'intégration dans l'action

Appropriation de la démarche globale à l'aide de diverses mises en situation

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant, et en second lieu, le soutien apporté par le moniteur dans les activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation du dispositif à impulsions. Les étudiants auront notamment, à partir de mises en situation les plus réelles possible, à :

- faire la vérification du DI;
- prendre connaissance de l'événement lors de la prise d'appel;
- valider l'événement en arrivant sur les lieux;
- demander les services d'assistance, s'il y a lieu;
- définir les rôles avec le policier de soutien;
- tenter de communiquer et de négocier avec le suspect;
- choisir l'option de force, et si l'utilisation du dispositif à impulsions est retenue :
 - tenter de créer les conditions permettant d'éviter la région du cœur;
 - tenter de créer les conditions permettant d'éviter les risques de blessures secondaires que pourrait occasionner une chute de la personne atteinte;
 - déployer les sondes;
- diriger l'approche et le menottage par les policiers de soutien;
- avoir une bonne communication avec le policier de soutien tout au long de l'intervention;
- sécuriser le sujet et l'informer sur les effets de courte durée du dispositif à impulsions;
- communiquer les informations au personnel médical;
- récupérer la cartouche : sondes, filins, confettis;
- remplir le rapport d'événement;
- remplir le registre d'utilisation;
- porter un jugement sur sa propre performance;
- motiver toutes les étapes de son intervention en regard du cadre légal et à la pratique policière concernée;
- entreposer le dispositif à impulsions.

C'est donc en exerçant concrètement la démarche globale que les étudiants sont amenés à développer leurs connaissances et les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateur du dispositif à impulsions dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS ■ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	45 min	s.o.
2	PRATIQUE POLICIÈRE ET CADRE LÉGAL ■ Faire le lien entre la pratique policière et les informations que devrait contenir le rapport d'événement. ■ Faire le lien entre la pratique policière et la fiche d'appréciation.	1 h	1 à 4
3	APPROPRIATION DE LA DÉMARCHÉ ■ S'initier aux critères et aux indicateurs de la fiche d'appréciation.	60 min	1 à 6
4	PRÉSENTATION TECHNIQUE DU DISPOSITIF À IMPULSIONS ■ S'approprier le vocabulaire et les caractéristiques techniques générales de l'appareil afin d'être en mesure de fournir des explications sur le fonctionnement du dispositif à impulsions.	1 h 30 min	4 et 5
5	EXPÉRIMENTATION VOLONTAIRE DU DISPOSITIF À IMPULSIONS ■ S'approprier les effets physiologiques du dispositif à impulsions.	1 h	4
6	DÉCÈS LORS D'UNE ARRESTATION POLICIÈRE ■ Connaître les facteurs qui peuvent contribuer au décès d'un suspect lors d'une arrestation policière. ■ Reconnaître les signes permettant de croire que le suspect est en délirium agité.	1 h	1 à 4
7	DÉMONSTRATION DE L'ARC ÉLECTRIQUE ■ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ■ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ■ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions.	30 min	5
8	CHARGEMENT ET RETRAIT D'UNE CARTOUCHE ■ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ■ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ■ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions.	30 min	5
9	VISUALISATION DE L'IMPACT DES SONDES À DIFFÉRENTES DISTANCES ■ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ■ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ■ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions.	30 min	5
10	RECHARGEMENT TACTIQUE ■ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ■ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ■ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions.	30 min	5

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
11	DÉPLOIEMENT DES SONDÉS SUR UNE CIBLE FIXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'appropriier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions. 	30 min	3 et 5
12	DÉPLOIEMENT DES SONDÉS SUR UNE CIBLE MOBILE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation du dispositif à impulsions. ▪ Appliquer les gestes moteurs dans un contexte se rapprochant de la réalité. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'appropriier les règles de sécurité liées à la manipulation du dispositif à impulsions. 	60 min	3 et 5
13	TECHNIQUES D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	4 h	2, 3, 4 et 5
14	MISE EN SITUATION 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appropriier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du rapport d'événement en regard de la pratique policière. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1 à 6
15	MISE EN SITUATION 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les situations où l'utilisation du dispositif à impulsions n'est pas justifiée. ▪ Motiver son intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière. ▪ Expliquer le fonctionnement du DI et la pratique policière lors d'un témoignage à la Cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation en cause. 	2 h	1, 2, 3 et 6
16	MISE EN SITUATION 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appropriier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et selon la pratique policière. ▪ Intégrer les règles de rédaction du rapport d'événement selon la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du registre d'utilisation. ▪ Expliquer le fonctionnement du DI et la pratique policière lors d'un témoignage à la Cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1-6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
17	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. ▪ Expliquer le fonctionnement du DI et la pratique policière lors d'un témoignage à la Cour. 	1 h 45 min	1-5
18	LE BILAN/ ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Prendre note des observations faites par le formateur lors de l'épreuve certificative. ▪ Répondre aux interrogations du diagnostic. 	30 min	1-6

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties :

Description	Durée	Pondération
Partie 1 – Simulation pratique d'une intervention Suite à un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir, en tout point, comme s'il s'agissait d'un appel réel et ce du début jusqu'à la fin de l'intervention.	15 minutes	60%
Partie 2 – Rédaction du rapport d'événement À la fin de l'intervention l'étudiant aura à rédiger le rapport d'événement en s'appuyant sur la pratique policière.	30 minutes	20%
Partie 3 – Épreuve de connaissances pratiques L'étudiant aura également à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement et la manipulation technique du dispositif à impulsion comme s'il s'agissait d'un témoignage à la cour résultant de questions posées par le procureur de la défense.	15 minutes	20%
TOTAL :		100%

Deux possibilités peuvent conduire à l'échec :

- l'étudiant qui ne réussit pas la partie 1 est automatiquement en échec au cours. Il perd tous les points attribuables à cette partie c'est-à-dire, 60 points.
- L'étudiant dont le cumul des points des trois parties est inférieur à 60% est également en échec.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre les trois parties de l'épreuve.

Bibliographie

SCCPEF, (2007), *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*, rapport du Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force (SCCPEF), Nicolet, 76 p.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Arme à impulsions électriques



*Plan
de cours*

FOR-1046

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2009.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 19 novembre 2010

Référence : FOR-1046

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Du nombre, l'arme à impulsions électriques est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'arme à impulsions électriques utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Le cours *Arme à impulsions électriques* découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise.

Les étudiants seront appelés, à travers divers apprentissages et des mises en situation, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques* favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques.

La Direction du perfectionnement professionnel

Généralités

■ PRÉALABLES

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être utilisateurs de l'arme à impulsions électriques.

■ DURÉE

- Trois jours de 8 heures pour un total de 24 heures.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir d'études de cas. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une arme à impulsions électriques. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Arme à impulsions électriques</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer la situation.</p>	<p>1.1 Collecte de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel, et sur les lieux</p> <p>1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des policiers en regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation</p> <p>1.3 Choix raisonnable de l'option de force</p>
<p>2. Planifier l'intervention en tant qu'utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</p>	<p>2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux</p> <p>2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer</p>
<p>3. Gérer l'intervention en tant qu'utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</p>	<p>3.1 Utilisation adéquate des principes de négociation et de communication tactique</p> <p>3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention en regard des risques de blessures du sujet</p> <p>3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques</p> <p>3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la fenêtre d'opportunité par les policiers de soutien</p> <p>3.5 Communication précise des consignes menant à l'exécution correcte des techniques d'intervention physique par les policiers de soutien</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Récupération adéquate des filins, de la cartouche, des confettis et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du registre d'utilisation 4.4 Rédaction adéquate du rapport d'événement 4.5 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cour
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie et retour adéquat de l'arme à impulsions électriques à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement et de rechargement 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance à l'aide de la fiche d'évaluation 6.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques* est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force, et par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent trois composantes ou dimensions spécifiques intimement liées les unes aux autres dans l'atteinte de la compétence.

■ DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL

- S'approprier la pratique policière liée à l'arme à impulsions électriques.

2. VOLET MÉDICAL

- Consolider les connaissances liées au risque de mort subite ou de décès sous garde.
- Faire le point quant aux différents risques et facteurs de risques devant être considérés lors des arrestations, et ce, qu'il y ait ou non utilisation de l'arme à impulsions électriques.
- Considérer le concept d'urgence médicale.
- Augmenter le niveau de connaissance en ce qui a trait à l'état de délirium agité.
- Connaître et expérimenter les effets physiologiques, sur une base volontaire.

3. VOLET MÉCANIQUE

- Démystifier l'arme à impulsions électriques quant à ses composantes techniques et à leurs fonctionnalités.
- Connaître les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité.

■ DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES

- Effectuer et automatiser l'ensemble des manipulations et des gestes moteurs devant être considérés pour une pratique policière efficace et sécuritaire.

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ET LES POLICIERS DE SOUTIEN

- Planification de l'intervention en équipe
- Rôle des personnes impliquées
- Utilisation de la communication tactique
- Technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- Application des techniques de manipulation
- Application des règles de sécurité
- Reconnaissance et utilisation de la fenêtre d'opportunité
- Application de techniques de contrôle physique

■ DIMENSION D'INTÉGRATION DANS L'ACTION

Appropriation de la démarche globale à l'aide de diverses mises en situation.

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. Les étudiants auront notamment, à partir de mises en situation les plus réelles possible, à :

- faire la vérification de l'arme à impulsions électriques;
- prendre connaissance de l'événement lors de la prise d'appel;
- valider l'événement en arrivant sur les lieux;
- demander les services d'assistance, s'il y a lieu;
- définir les rôles avec les policiers de soutien;
- tenter de communiquer et de négocier avec le suspect;
- choisir l'option de force, et si l'utilisation de l'arme à impulsions électriques est retenue :
 - ◇ tenter de créer les conditions permettant d'éviter la région du cœur;
 - ◇ tenter de créer les conditions permettant d'éviter les risques de blessures secondaires que pourrait occasionner une chute de la personne atteinte;
 - ◇ déployer les sondes;
- diriger l'approche et le menottage par les policiers de soutien;
- avoir une bonne communication avec les policiers de soutien tout au long de l'intervention;
- sécuriser le sujet et l'informer sur les effets de courte durée de l'arme à impulsions électriques;
- communiquer les informations au personnel médical;
- récupérer la cartouche : sondes, filins, confettis;
- remplir le rapport d'événement;
- remplir le registre d'utilisation;
- porter un jugement sur sa propre performance;
- motiver toutes les étapes de son intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière concernée;
- entreposer l'arme à impulsions électriques.

C'est donc en exerçant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'arme à impulsions électriques dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	45 min	s.o.
2	PRATIQUE POLICIÈRE ET CADRE LÉGAL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et les informations que devrait contenir le rapport d'événement. ▪ Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et la fiche d'appréciation. 	1 h	1, 2, 3, 4
3	APPROPRIATION DE LA DÉMARCHÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux critères et aux indicateurs de la fiche d'appréciation. 	1 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
4	PRÉSENTATION TECHNIQUE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'appareil afin d'être en mesure de fournir des explications sur le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques. 	3 h	4, 5
5	EXPÉRIMENTATION VOLONTAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter les effets physiques et physiologiques de l'arme à impulsions électriques. 	1 h	s.o.
6	TEST D'ARC ÉLECTRIQUE, CHARGEMENT ADMINISTRATIF ET ENLÈVEMENT D'UNE CARTOUCHE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	20 min	5
7	DÉMONSTRATION DE L'ARC ÉLECTRIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	20 min	5
8	VISUALISATION DE L'IMPACT DES SONDÉS À DIFFÉRENTES DISTANCES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	30 min	5
9	DÉPLOIEMENT DES SONDÉS SUR UNE CIBLE FIXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	20 min	3, 5

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	RECHARGEMENT TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	30 min	5
11	DÉPLOIEMENT DES SONDÉS SUR UNE CIBLE MOBILE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Appliquer les gestes moteurs dans un contexte se rapprochant de la réalité. ▪ Associer son geste moteur à une communication tactique appropriée aux circonstances. ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	45 min	3, 5
12	MORT SUBITE OU DÉCÈS SOUS GARDE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les facteurs qui peuvent contribuer au décès d'un suspect lors d'une arrestation policière. ▪ Reconnaître les signes permettant de croire que le suspect est en délirium agité. 	1 h	1, 2, 3, 4
13	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	4 h	2, 3, 4, 5
14	MISE EN SITUATION A — INDIVIDU REPRÉSENTANT UN RISQUE DE MENACE IMMINENTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du rapport d'événement en regard de la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du registre d'utilisation. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
15	MISE EN SITUATION B — UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES NON REQUISE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les situations où l'utilisation de l'arme à impulsions électriques n'est pas justifiée. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1, 2, 3, 6
16	MISE EN SITUATION C — INDIVIDU EN ÉTAT DE DÉLIRIUM AGITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et selon la pratique policière. ▪ Intégrer les règles de rédaction du rapport d'événement selon la pratique policière. ▪ Intégrer la rédaction du registre d'utilisation. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 6

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
17	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS <ul style="list-style-type: none">▪ Évaluer la qualité de l'enseignement.▪ Dresser un bilan de la formation.	15 min	s.o.
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none">▪ Effectuer une intervention complète.▪ Rédiger le rapport d'événement.▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour.	1 h 45 min	1, 2, 3, 4, 5

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

Description	Durée	Pondération
Partie 1 — SIMULATION D'UNE INTERVENTION		
À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
Partie 2 — RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉVÉNEMENT		
L'étudiant a à rédiger le rapport d'événement découlant de la simulation.....	30 min	20 %
Partie 3 — ÉPREUVE DE CONNAISSANCES		
L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement, la manipulation technique et la pratique policière sur l'arme à impulsions électriques comme s'il s'agissait d'un témoignage à la cour résultant de questions posées par le procureur de la défense	15 min	20 %
Total :		100 %

Les conditions suivantes conduisent à l'échec :

1. l'étudiant qui ne réussit pas la partie 1 est automatiquement en échec à ce cours; il perd tous les points attribuables à cette partie, c'est-à-dire 60 points;
2. l'étudiant dont le cumul des points des trois parties est inférieur à 60 % est également en échec à ce cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve.

En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

Bibliographie

- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Arme à impulsions électriques*, Nicolet, ENPQ, 2010, 83 p. (précis de cours [FOR-1046]).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention en équipe – La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants*, Nicolet, ENPQ, 2004, 71 p. (précis de cours [FOR-1027]).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières, volume 2 : Opérations, sujet 2.1.2, Armes de service, armes de support, armes intermédiaires, 2.1.2.1 Armes à impulsions électriques*, en vigueur le 7 mars 2008.
- SCCFP, *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*, Rapport du sous-comité consultatif permanent en emploi de la force (SCCPEF), Nicolet, 2007, 76 p.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Arme à impulsions électriques (X2)



*Plan
de cours*

FOR-1053

**Arme à impulsions
électriques (X2)**

Plan de cours

FOR-1053

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2015.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Du nombre, l'arme à impulsions électriques est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'arme à impulsions électriques utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Le cours *Arme à impulsions électriques* découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise.

Les étudiants seront appelés, à travers divers apprentissages et des mises en situation, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1053] favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (X2).

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être utilisateurs de l'arme à impulsions électriques (X2).

■ DURÉE

- Trois jours de 8 heures pour un total de 24 heures.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir d'études de cas. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une arme à impulsions électriques. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Arme à impulsions électriques (X2)</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer la situation.</p>	<p>1.1 Collecte de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel, et sur les lieux</p> <p>1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des policiers en regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation</p> <p>1.3 Choix raisonnable de l'option de force</p>
<p>2. Planifier l'intervention en tant qu'utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</p>	<p>2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux</p> <p>2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer</p>
<p>3. Gérer l'intervention en tant qu'utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</p>	<p>3.1 Utilisation adéquate des principes de négociation et de communication tactique</p> <p>3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention en regard des risques de blessures du sujet</p> <p>3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques</p> <p>3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la fenêtre d'opportunité par les policiers de soutien</p> <p>3.5 Communication précise des consignes menant à l'exécution correcte des techniques d'intervention physique par les policiers de soutien</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Récupération adéquate des filins, de la cartouche, des confettis et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du registre d'utilisation 4.4 Rédaction adéquate du formulaire <i>Emploi de la force</i> 4.5 Rédaction adéquate du rapport d'événement 4.6 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cour
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie et retour adéquat de l'arme à impulsions électriques à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement et de rechargement 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance à l'aide de la fiche d'évaluation 6.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1053] est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force, et par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent trois composantes ou dimensions spécifiques intimement liées les unes aux autres dans l'atteinte de la compétence.

■ DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL

- S'approprier la pratique policière liée à l'arme à impulsions électriques.

2. VOLET MÉDICAL

- Consolider les connaissances liées au risque de mort subite ou de décès sous garde.
- Faire le point quant aux différents risques et facteurs de risques devant être considérés lors des arrestations, et ce, qu'il y ait ou non utilisation de l'arme à impulsions électriques.
- Considérer le concept d'urgence médicale.
- Augmenter le niveau de connaissance en ce qui a trait à l'état de délirium agité.
- Connaître et expérimenter les effets physiologiques, sur une base volontaire.

3. VOLET MÉCANIQUE

- Démystifier l'arme à impulsions électriques quant à ses composantes techniques et à leurs fonctionnalités.
- Connaître les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité.

■ DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES

- Effectuer et automatiser l'ensemble des manipulations et des gestes moteurs devant être considérés pour une pratique policière efficace et sécuritaire.

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ET LES POLICIERS DE SOUTIEN

- Planification de l'intervention en équipe
- Rôle des personnes impliquées
- Utilisation de la communication tactique
- Technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- Application des techniques de manipulation
- Application des règles de sécurité
- Reconnaissance et utilisation de la fenêtre d'opportunité
- Application de techniques de contrôle physique

■ DIMENSION D'INTÉGRATION DANS L'ACTION

Appropriation de la démarche globale à l'aide de diverses mises en situation.

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. Les étudiants auront notamment, à partir de mises en situation les plus réelles possible, à :

- faire la vérification de l'arme à impulsions électriques;
- prendre connaissance de l'événement lors de la prise d'appel;
- valider l'événement en arrivant sur les lieux;
- demander les services d'assistance, s'il y a lieu;
- définir les rôles avec les policiers de soutien;
- tenter de communiquer et de négocier avec le suspect;
- choisir l'option de force, et si l'utilisation de l'arme à impulsions électriques est retenue :
 - ◊ tenter de créer les conditions permettant d'éviter la région du cœur;
 - ◊ tenter de créer les conditions permettant d'éviter les risques de blessures secondaires que pourrait occasionner une chute de la personne atteinte;
 - ◊ déployer les sondes;
- diriger l'approche et la mise des menottes par les policiers de soutien;
- avoir une bonne communication avec les policiers de soutien tout au long de l'intervention;
- sécuriser le sujet et l'informer sur les effets de courte durée de l'arme à impulsions électriques;
- communiquer les informations au personnel médical;
- récupérer la cartouche : sondes, filins, confettis;
- remplir le formulaire *Emploi de la force*
- remplir le rapport d'événement;
- remplir le registre d'utilisation;
- porter un jugement sur sa propre performance;
- motiver toutes les étapes de son intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière concernée;
- entreposer l'arme à impulsions électriques.

C'est donc en exerçant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'arme à impulsions électriques dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	45 min	s.o.
2	PRATIQUE POLICIÈRE ET CADRE LÉGAL <ul style="list-style-type: none"> Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et les informations que devrait contenir le rapport d'événement. Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et la fiche d'appréciation. 	1 h	1, 2, 3, 4
3	APPROPRIATION DE LA DÉMARCHÉ <ul style="list-style-type: none"> S'initier aux critères et aux indicateurs de la fiche d'appréciation. 	1 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
4	PRÉSENTATION TECHNIQUE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'appareil afin d'être en mesure de fournir des explications sur le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques. 	3 h	4, 5
5	EXPÉRIMENTATION VOLONTAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter les effets physiques et physiologiques de l'arme à impulsions électriques. 	1 h	s.o.
6	TECHNIQUES DE MANIPULATION <ul style="list-style-type: none"> Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	2 h 45 min	3, 5
7	MORT SUBITE OU DÉCÈS SOUS GARDE <ul style="list-style-type: none"> Connaître les facteurs qui peuvent contribuer au décès d'un suspect lors d'une arrestation policière. Reconnaître les signes permettant de croire que le suspect est en délirium agité. 	1 h	1, 2, 3, 4
8	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN <ul style="list-style-type: none"> S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	4 h	2, 3, 4, 5

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	<p>MISE EN SITUATION A — INDIVIDU REPRÉSENTANT UN RISQUE DE MENACE IMMINENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ S'initier à la rédaction du rapport d'événement en regard de la pratique policière. ▪ S'initier à la rédaction du registre d'utilisation. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
10	<p>MISE EN SITUATION B — UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES NON REQUISE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les situations où l'utilisation de l'arme à impulsions électriques n'est pas justifiée. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1, 2, 3, 6
11	<p>MISE EN SITUATION C — INDIVIDU EN ÉTAT DE DÉLIIRUM AGITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention en contexte d'exercice. ▪ Motiver toutes les étapes d'une intervention en regard du cadre légal et selon la pratique policière. ▪ Intégrer la rédaction du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Intégrer les règles de rédaction du rapport d'événement selon la pratique policière. ▪ Intégrer la rédaction du registre d'utilisation. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
12	<p>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la qualité de l'enseignement. ▪ Dresser un bilan de la formation. 	15 min	s.o.
	<p>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Rédiger le rapport d'événement. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. 	1 h 45 min	1, 2, 3, 4, 5

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

	Description	Durée	Pondération
PARTIE 1	SIMULATION D'UNE INTERVENTION		
	À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
PARTIE 2	RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉVÈNEMENT		
	L'étudiant a à remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i> ainsi qu'à rédiger le rapport d'événement découlant de la simulation.....	30 min	20 %
PARTIE 3	ÉPREUVE DE CONNAISSANCES		
	L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement, la manipulation technique et la pratique policière sur l'arme à impulsions électriques comme s'il s'agissait d'un témoignage à la cour résultant de questions posées par le procureur de la défense	15 min	20 %
		Total :	100 %

Les conditions suivantes conduisent à l'échec :

1. l'étudiant qui ne réussit pas la partie 1 est automatiquement en échec à ce cours; il perd tous les points attribuables à cette partie, c'est-à-dire 60 points;
2. l'étudiant dont le cumul des points des trois parties est inférieur à 60 % est également en échec à ce cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve.

En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

Bibliographie

- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Arme à impulsions électriques (X2)*, Nicolet, ENPQ, 2015 (précis de cours [FOR-1053]).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention en équipe – La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants*, Nicolet, ENPQ, 2004, 71 p. (précis de cours [FOR-1027]).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières, volume 2 : Opérations, sujet 2.1.2, Armes de service, armes de support, armes intermédiaires, 2.1.2.1 Armes à impulsions électriques*, en vigueur le 7 mars 2008.
- SCCFP, *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*, Rapport du sous-comité consultatif permanent en emploi de la force (SCCPEF), Nicolet, 2007, 76 p.



Arme à impulsions électriques (X2)



*Plan
de cours*

FOR-1054

**Arme à impulsions
électriques (X2)**

Plan de cours

FOR-1054

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Du nombre, l'arme à impulsions électriques est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'arme à impulsions électriques utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Cette formation découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement de la compétence *Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électrique*, incluant un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise. Plus précisément, au cours de cette formation, l'étudiant devra *Évaluer la situation, Planifier l'intervention, Gérer l'intervention, Appliquer une procédure de fin d'intervention et Manipuler une arme à impulsions électriques*.

Les étudiants seront donc appelés, à travers divers apprentissages et des mises en situation, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1054] favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (X2).

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être utilisateurs de l'arme à impulsions électriques (X2).

■ DURÉE

- Deux jours de 8 heures pour un total de 16 heures.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir d'études de cas. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une arme à impulsions électriques. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Arme à impulsions électriques (X2)</i>. • À l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte adéquate de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel, et sur les lieux 1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des policiers en regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation 1.3 Choix raisonnable de l'option de force
2. Planifier l'intervention.	2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux 2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer
3. Gérer l'intervention.	3.1 Utilisation adéquate des principes de négociation et de communication tactique 3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention en regard des risques de blessures du sujet 3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques 3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la fenêtre d'opportunité par les policiers de soutien

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Récupération adéquate des filins, de la cartouche et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du formulaire <i>Emploi de la force</i> 4.4 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cour
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie et retour adéquat de l'arme à impulsions électriques à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement des cartouches 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance à l'aide de la fiche d'évaluation

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1054] est conforme aux recommandations formulées pas le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force, et par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent trois composantes ou dimensions spécifiques intimement liées les unes aux autres dans l'atteinte de la compétence.

■ DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL

- La pratique policière liée à l'arme à impulsions électriques

2. VOLET MÉDICAL

- Les connaissances liées au risque de mort subite ou de décès sous garde
- Les risques et facteurs de risques devant être considérés lors des arrestations, et ce, qu'il y ait ou non utilisation de l'arme à impulsions électriques
- Le concept d'urgence médicale
- Les signes et symptômes du délirium agité
- Les effets physiologiques de l'AIE sur le corps humain

3. VOLET MÉCANIQUE

- Les composantes techniques et les fonctionnalités de l'arme à impulsions électriques
- Les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité

■ DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES

- Le chargement et le déchargement des cartouches
- Le test de bon fonctionnement
- La sortie et le retour à l'étui
- La prise de l'arme
- Les modes *démonstration*, *projection* et *contact*
- Le suivi d'une projection
- L'entreposage de l'arme à impulsions électriques

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ET LES POLICIERS DE SOUTIEN

- Planification de l'intervention en équipe
- Rôle des personnes impliquées
- Utilisation de la communication tactique
- Technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- Application des techniques de manipulation
- Application des règles de sécurité
- Reconnaissance et utilisation de la fenêtre d'opportunité
- Application de techniques de contrôle physique

■ DIMENSION D'INTÉGRATION DANS L'ACTION

Appropriation de la démarche globale à l'aide de diverses mises en situation.

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. Les étudiants auront notamment, à partir de mises en situation les plus réelles possible, à :

- faire la vérification de l'arme à impulsions électriques;
- prendre connaissance de l'événement lors de la prise d'appel;
- valider l'événement en arrivant sur les lieux;
- demander les services d'assistance, s'il y a lieu;
- définir les rôles avec les policiers de soutien;
- tenter de communiquer et de négocier avec le suspect;
- choisir l'option de force, et si l'utilisation de l'arme à impulsions électriques est retenue :
 - ◊ tenter de créer les conditions permettant d'éviter la région du cœur;
 - ◊ tenter de créer les conditions permettant d'éviter les risques de blessures secondaires que pourrait occasionner une chute de la personne atteinte;
 - ◊ déployer les sondes;
- diriger l'approche et la mise des menottes par les policiers de soutien;
- avoir une bonne communication avec les policiers de soutien tout au long de l'intervention;
- sécuriser le sujet et l'informer sur les effets de courte durée de l'arme à impulsions électriques;
- communiquer les informations au personnel médical;
- récupérer la cartouche : sondes, filins;
- remplir le formulaire *Emploi de la force*
- porter un jugement sur sa propre performance;
- motiver toutes les étapes de son intervention en regard du cadre légal et de la pratique policière concernée;
- entreposer l'arme à impulsions électriques.

C'est donc en exerçant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'arme à impulsions électriques dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE <ul style="list-style-type: none"> S'initier aux critères et aux indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	30 min	1, 2, 3, 4, 5, 6
3	PRÉSENTATION TECHNIQUE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'appareil afin d'être en mesure de fournir des explications sur le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques. Déterminer les circonstances propices à l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 15 min	4, 5
4	EXPÉRIMENTATION VOLONTAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter les effets physiques et physiologiques de l'arme à impulsions électriques. 	30 min	s. o.
5	TECHNIQUES DE MANIPULATION <ul style="list-style-type: none"> Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 45 min	3, 5
6	PRATIQUE POLICIÈRE ET CADRE LÉGAL <ul style="list-style-type: none"> Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et les informations que devrait contenir le rapport d'événement. Faire le lien entre la pratique policière sur l'utilisation de l'arme à impulsions électriques et la grille d'appréciation et de coaching. 	30 min	1, 2, 3, 4
7	MORT SUBITE OU DÉCÈS SOUS GARDE <ul style="list-style-type: none"> Identifier les facteurs qui peuvent contribuer au décès d'un suspect lors d'une arrestation policière. Distinguer les signes permettant de croire que le suspect est en délirium agité. 	30 min	1, 2, 3, 4
8	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN <ul style="list-style-type: none"> S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	1 h 30 min	2, 3, 4, 5

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	ACTIVITÉ DE CONSOLIDATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des apprentissages réalisés. 	30 min	1, 2, 3, 4, 5, 6
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE MANIPULATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner le développement des habiletés liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	30 min	3, 5
11	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE : MISES EN SITUATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler un individu lors d'une intervention à l'aide de l'arme à impulsions électriques. ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention à un contexte d'exercice. 	1 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5, 6
12	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE : MISES EN SITUATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler un individu lors d'une intervention à l'aide de l'arme à impulsion électriques. ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention à un contexte d'exercice. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière à l'aide d'un questionnaire simulant les questions posées lors d'un témoignage à la cour. ▪ Appliquer une procédure de fin d'intervention. ▪ Remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer. 	1 h 45 min	1, 2, 3, 4, 5, 6
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le formulaire <i>Emploi de la force</i> et motiver sa prise de décision. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. 	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

	Description	Durée	Pondération
PARTIE 1	SIMULATION D'UNE INTERVENTION		
	À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
PARTIE 2	RÉDACTION DU FORMULAIRE <i>EMPLOI DE LA FORCE</i>		
	L'étudiant a à remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i> ainsi qu'à répondre à un questionnaire découlant de la simulation.....	30 min	20 %
PARTIE 3	ÉPREUVE DE CONNAISSANCES		
	L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement, la manipulation technique et la pratique policière sur l'arme à impulsions électriques comme s'il s'agissait d'un témoignage à la cour résultant de questions posées par le procureur de la défense	15 min	20 %
		Total :	100 %

Les conditions suivantes conduisent à l'échec :

1. l'étudiant qui ne réussit pas la partie 1 est automatiquement en échec à ce cours; il perd tous les points attribuables à cette partie, c'est-à-dire 60 points;
2. l'étudiant dont le cumul des points des trois parties est inférieur à 60 % est également en échec à ce cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve.

En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

Bibliographie

- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Arme à impulsions électriques (X2)*, Nicolet, ENPQ, 2016 (précis de cours [FOR-1054]).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention en équipe – La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants*, Nicolet, ENPQ, 2004, 71 p. (précis de cours [FOR-1027]).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières, volume 2 : Opérations, sujet 2.1.2, Armes de service, armes de support, armes intermédiaires, 2.1.2.1 Armes à impulsions électriques*, en vigueur le 7 mars 2008.
- SCCFP, *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*, Rapport du sous-comité consultatif permanent en emploi de la force (SCCPEF), Nicolet, 2007, 76 p.

Arme à impulsions électriques (X2)



*Plan
de cours*

FOR-1054

**Arme à impulsions
électriques (X2)**

Plan de cours

FOR-1054

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Du nombre, l'arme à impulsions électriques est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'arme à impulsions électriques utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Cette formation découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement de la compétence *Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques*, incluant un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise. Plus précisément, au cours de cette formation, l'étudiant devra *évaluer la situation, planifier l'intervention, gérer l'intervention, appliquer une procédure de fin d'intervention et manipuler une arme à impulsions électriques*.

Les étudiants seront donc appelés, à travers divers apprentissages et des jeux de rôle, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1054] favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (X2).

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être utilisateurs de l'arme à impulsions électriques (X2).

■ DURÉE

- Deux jours de 8 heures pour un total de 16 heures.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir de vidéos. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une arme à impulsions électriques. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide du précis de cours <i>Arme à impulsions électriques (X2)</i>. • À l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i>. • À l'aide d'une liste de vérification.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer la situation.</p>	<p>1.1 Collecte adéquate de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel, et sur les lieux</p> <p>1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des policiers en regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation</p> <p>1.3 Choix raisonnable de l'option de force</p>
<p>2. Planifier l'intervention.</p>	<p>2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux</p> <p>2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer</p>
<p>3. Gérer l'intervention.</p>	<p>3.1 Utilisation adéquate des principes de négociation et de communication tactique</p> <p>3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention en regard des risques de blessures du sujet</p> <p>3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques</p> <p>3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la fenêtre d'opportunité par les policiers de soutien</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Récupération adéquate des filins, de la cartouche et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du formulaire <i>Emploi de la force</i> 4.4 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cour
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie et retour adéquat de l'arme à impulsions électriques à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement des cartouches 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation et de coaching

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques (X2)* [FOR-1054] est conforme aux recommandations formulées pas le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force, et par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent trois composantes ou dimensions spécifiques intimement liées les unes aux autres dans l'atteinte de la compétence.

■ DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL

- La pratique policière liée à l'arme à impulsions électriques

2. VOLET MÉDICAL

- Le concept d'urgence médicale
- Les signes et symptômes du délirium agité
- Les effets physiologiques de l'AIE sur le corps humain

3. VOLET MÉCANIQUE

- Les composantes techniques et les fonctionnalités de l'arme à impulsions électriques
- Les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité

■ DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES

- Le chargement et le déchargement des cartouches
- Le test de bon fonctionnement
- La sortie et le retour à l'étui
- La prise de l'arme
- Les modes *démonstration*, *projection* et *contact*
- Le suivi d'une projection
- L'entreposage de l'arme à impulsions électriques

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ET LES POLICIERS DE SOUTIEN

- Planification de l'intervention en équipe
- Rôle des personnes impliquées
- Utilisation de la communication tactique
- Technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- Application des techniques de manipulation
- Application des règles de sécurité
- Reconnaissance et utilisation de la fenêtre d'opportunité/schéma d'intervention
- Application de techniques de contrôle physique

3. PROCÉDURE DE FIN D'INTERVENTION

- Récupération adéquate des filins, de la cartouche et des sondes
- Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical
- Rédaction adéquate du formulaire *Emploi de la force*
- Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière lors d'un témoignage à la cour

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques.

C'est en exerçant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'arme à impulsions électriques dans le cadre de leurs fonctions.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* tant personnalisés que collectifs transmis à la suite de ses observations.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	15 min	s. o.
2	INTRODUCTION À L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les notions de base de l'utilisation d'une AIE (règles de sécurité, modes d'application, effets sur le système nerveux, etc.). 	30 min	3, 4, 5
3	EXPÉRIMENTATION VOLONTAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter les effets physiques et physiologiques de l'arme à impulsions électriques. 	45 min	s. o.
4	PRÉSENTATION TECHNIQUE ET UTILISATION SÉCURITAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'arme à impulsions électriques afin d'être en mesure de fournir des explications sur son fonctionnement. Déterminer les circonstances propices à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 15 min	4, 5
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MANIPULATION DE L'AIE <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. 	35 min	3, 5
6	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE FIXE <ul style="list-style-type: none"> Expérimenter le déploiement d'une cartouche opérationnelle. Se sensibiliser à l'effet que produit la distance entre l'utilisateur et la cible sur l'écart entre les sondes. 	25 min	3, 5
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS <ul style="list-style-type: none"> Automatiser les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon 	15 min	3, 5
8	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE MOBILE <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser à l'importance des zones corporelles à privilégier et de l'obtention d'un écart suffisant entre les sondes. Intégrer dans l'action le mode démonstration Expérimenter l'utilisation de l'interrupteur ARC en fonction des effets de l'arme à impulsions électrique sur le sujet. 	1 h	3, 4, 5

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	LE DÉLIRIUM AGITÉ ET LE CONCEPT D'URGENCE MÉDICALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser au phénomène du délirium agité et aux risques associés à une intervention auprès de ce type de sujet. ▪ S'approprier les mesures permettant de favoriser la prise en charge du sujet. 	30 min	1, 2, 3, 4
10	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire. 	1 h	2, 3, 4, 5
11	ASSIGNATION : LECTURE DE DOCUMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la pratique policière 2.1.2.1 concernant l'arme à impulsions électriques ainsi que la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
12	CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les notions présentées lors du jour 1 de la formation (pratique policière, grille d'appréciation et de coaching, schéma d'intervention, etc.). 	30 min	1, 2, 3, 4, 5, 6
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon. 	15 min	3, 5
14	JEUX DE RÔLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention à un contexte d'intervention simulée. ▪ Contrôler un sujet lors d'une intervention nécessitant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer. 	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 6
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le formulaire <i>Emploi de la force</i> et motiver sa prise de décision. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et la pratique policière lors d'un témoignage à la cour. 	3 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5
	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	15 min	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

	Description	Durée	Pondération
PARTIE 1	SIMULATION D'UNE INTERVENTION		
	À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
PARTIE 2	RÉDACTION DU FORMULAIRE <i>EMPLOI DE LA FORCE</i> ET QUESTIONNAIRE		
	L'étudiant a à remplir le formulaire <i>Emploi de la force</i> ainsi qu'à répondre à un questionnaire découlant de la simulation.....	30 min	20 %
PARTIE 3	ÉPREUVE DE CONNAISSANCES		
	L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement, la manipulation technique et la pratique policière sur l'arme à impulsions électriques comme s'il s'agissait d'un témoignage à la cour résultant de questions posées par le procureur de la défense	15 min	20 %
		Total :	100 %

La réussite des trois parties est nécessaire à l'atteinte de la compétence et, par le fait même, à la réussite du cours.

La note de passage se situe à D (60 %) pour chacune des parties. Conséquemment, l'échec de l'une ou l'autre des parties entraîne l'échec du cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve certificative seulement. Une formation d'appoint est prévue préalablement à sa réévaluation. En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

Bibliographie

- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Arme à impulsions électriques (X2)*, Nicolet, ENPQ, 2016 (précis de cours [FOR-1054]).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention en équipe – La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants*, Nicolet, ENPQ, 2014, 71 p. (précis de cours [FOR-1027]).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières, volume 2 : Opérations, sujet 2.1.2, Armes de service, armes de support, armes intermédiaires, 2.1.2.1 Armes à impulsions électriques*, en vigueur le 7 mars 2008.
- SCCFP, *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*, Rapport du sous-comité consultatif permanent en emploi de la force (SCCPEF), Nicolet, 2007, 76 p.

École nationale de police du Québec

Intervention physique – le moniteur

FOR-2005

Plan de cours du participant

PRODUCTION

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION

Ronald Bélanger

© École nationale de police du Québec 2004.

Ce document est la propriété exclusive de l'École de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 23 février 2004

Réf. : FOR-2005

Le cours *Intervention physique — Le moniteur* favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes permettant au policier de développer chez ses collègues une philosophie d'intervention et des techniques professionnelles de défense et de maîtrise d'individu.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Après avoir réussi ce cours, le candidat sera en mesure :

• d'expliquer :

- ⇨ le tableau de la problématique de l'emploi de la force;
- ⇨ les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
- ⇨ les principes fondamentaux de la défense;
- ⇨ la mécanique d'une intervention physique;
- ⇨ l'importance d'une intervention verbale efficace;
- ⇨ les conséquences médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense;
- ⇨ les conséquences légales de l'emploi de la force.

• d'enseigner correctement :

- ⇨ la mise rapide des menottes;
- ⇨ la fouille d'un individu;
- ⇨ l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
- ⇨ différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
- ⇨ les techniques de contrôle par points de pression;
- ⇨ l'utilisation de l'aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.]*);
- ⇨ différentes techniques d'aménées au sol;
- ⇨ la technique de contrôle par l'encolure;
- ⇨ différentes techniques de défense à mains nues contre une agression physique;
- ⇨ différentes techniques de maniement de bâton;
- ⇨ les principes et les techniques d'intervention en équipe.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral.
- Méthode démonstrative.
- Exercices pratiques.
- Visionnement de documents vidéo.

CONTENU

1. **Présentation**
2. **Problématique de l'emploi de la force**
3. **Principes de défense**
4. **Mécanique d'une intervention physique**
5. **Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui**
6. **Fouille d'un suspect en position debout et menotté**
7. **Intervention verbale (Communication tactique)**
8. **Mise rapide des menottes et fouille en position vautrée**
9. **Fouille d'un suspect non menotté**
10. **Approche, contact initial et invitation physique**
11. **Méthodes de transport et contrôle articulaire**
12. **Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille**
13. **Contrôle articulaire sur tirée**
14. **Contrôle articulaire sur dégagement arrière**
15. **Techniques de contrôle par points de pression**
16. **Conséquences médicales**
17. **Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial**
18. **Aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.]*)**
19. **Intégration des techniques de défense et de contrôle**
20. **Amenées au sol**
21. **Principes de l'entraînement physique**
22. **Contrôle par l'encolure**
23. **Défense à mains nues contre une agression physique grave**
24. **Conséquences légales**
25. **Maniement du bâton**
26. **Intervention en équipe**
27. **Animation**
28. **Examen pratique**
29. **Examen théorique et rétroaction**

ÉVALUATION

L'évaluation des participants se fera en trois (3) étapes.

- **Première étape**

- ⇒ Examen écrit de type objectif portant sur l'ensemble de la matière.
- ⇒ Pondération : 100 %.
- ⇒ Seuil de réussite : 85 %.

- **Deuxième étape**

- ⇒ Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant doit exécuter correctement chacune des techniques enseignées.
- ⇒ Pondération : acceptable ou non acceptable.

- **Troisième étape**

- ⇒ Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant doit mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées.
- ⇒ Pondération : acceptable ou non acceptable.

BIBLIOGRAPHIE

- AIDA, Hikoichi. *Le judo*, Paris : Éditions Chiron, 1964, 306 p.
- AZIZ, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*, Tokyo : Japan Publications Inc., 1979, 240 p.
- BATTISTA, E. et P. Dumas. *Soins du sportif*, Paris : Macorigh, F. Bernemann, 1969, 283 p.
- BEAUDOIN, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1973, 567 p.
- BÉNASSY, J. *Traumatologie sportive*, Paris : Masson, 1976, 196 p.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La condition physique et le bien-être*, Québec : Éditions du Pélican, 1974, 317 p.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La préparation d'un champion*, Québec : Éditions du Pélican, 1973, 563 p.
- CARA, M. et M. POISVERT. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*, Paris : Masson, 1975, 144 p.
- CARINI, E. et G. OWENS. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*, Paris : Maloine, 1972, 367 p.
- CARON, N. A. *Neck Restraint System*, Kansas City : Police Department, 1979, 18 pages.
- CARRIÈRE c. Cité de Longueuil, 1957, B.R., 341.
- CARRIGNAN c. The Montreal Urban Community, 1980, C.S. 853.
- CHASSAIGNE, M. et C. DEBRAS. *Ranimation, premiers secours*, Paris : Flammarion, 1977, 225 p.
- CHEVALIER, Richard, LAPERRIÈRE, Serge et Yves BERGERON. *Le conditionnement physique*, Montréal : Les Éditions de l'Homme, 1979, 211 p.
- COPE, Jeff et Kenneth GODDARD. *Weaponless Control, For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, USA : Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.
- CRÉPEAU, Paul-A. *Les codes civils*, Montréal : Société québécoise d'information juridique, 1981 (Édition critique).
- DIENHART, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*, Montréal : HRW, 1975, 239 p.
- GENÉTY, J, GUEDJI, E. et coll. *Traumatologie du sport en pratique médicale courante*, Paris : Masson, 1976, 328 p.
- GORDON c. Cité de Montréal et Beim, 1964, B.R. 558 (1965) R.C.S. 638.
- GUILLET, R. et J. GENÉTY. *Abrégé de médecine du sport*, Paris : Masson, 1975, 394 p.
- GUILLOT, R. et Michel Tesson. *Le karaté*, Paris : Éditions médicales et universitaires (Collection « Sport et Santé »), 1977, 261 p.
- GUYTON, A.C. *Physiologie de l'homme*, Montréal : HRW, 1974, 502 p.

- HABERSETZER, Roland. *Le guide Marabout du karaté*, Verviers : Éditions Gérard, 1969, 415 p.
- HÉBERT, Georges. *L'éducation physique*, Paris : Librairie Vuibert, Tome IV, fascicule 3, 1955.
- KOGA, Robert et John G. NELSON. *Police Weaponless Control*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 p..
- KOGA, Robert K. et John G. NELSON. *The Koga Method : Police baton techniques*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 p.
- KUBOTA, Takayuki et Paul F. McCAUL. *Baton techniques and training*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1974, 303 p.
- Loi modifiant la Loi de police, L.Q., 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police, L.Q. 1977, c. P-13.
- MASSAD, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1978, 158 p.
- NORRIS c. Quiniou (1980), 30 Jur. Ex., n° 80-767.
- PARSONS, Kevin. *Techniques of vigilance : A text book for Police self-defense*, Rutland : Tuttle, 1980, 284 p.
- PINEAU, Jean et Monique OUELLETTE-LAUZON. *Théorie de la responsabilité civile*, Montréal : Thémis, 1980, 237 pages (2^e édition).
- POUPART c. LAFORTUNE (1974), R.C.S. 1975.
- R. c. MOORE (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 (confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour suprême du Canada).
- ROBERT, Luis. *Le guide Marabout du judo*, Verviers : Éditions Gérard, 1971, 443 pages.
- SIHAK, Henry Cho. *Korean Karate*, Rutland : Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- SMITH & WESSON Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SMITH & WESSON Co Inc. *A series of reports on « Chemical-Mace » non Lethal Weapons*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SPCUM. *Conseiller juridique*, Montréal : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, novembre 1974.
- STATO, T. et I. OKANO. *Vital Judo*, San Francisco : Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.
- THOMPSON, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*, Washington D.C. : International Association of Chiefs of Police inc., Professional Standards Division.
- VIRENQUE, C. *Aide médicale urgente*, Paris : Librairie Arnette, 1975, 22 p.

**Arme à impulsions
électriques (X2) –
Le moniteur**



*Plan
de cours*

FOR-2075

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Arme à impulsions
électriques (X2) – Le moniteur**

Plan de cours

FOR-2075

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2017.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science policière ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants. Du nombre, l'arme à impulsions électriques est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'arme à impulsions électriques utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente de la maîtrise d'un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive.

Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'arme à impulsions électriques doivent s'approprier les connaissances techniques sur ce moyen de défense, ainsi que les connaissances entourant la problématique, la dynamique ainsi que les risques potentiels inhérents à ce type d'intervention. Pour y parvenir, les organisations policières qui disposent de l'arme à impulsions électriques doivent s'assurer de former les policiers à qui elles remettent ce moyen de défense, et ce, par l'entremise d'un moniteur accrédité par l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Le cours *Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur* répond à cela. Ce cours découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Il vise essentiellement le développement de la compétence supervisée, c'est-à-dire d'un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à son développement.

De plus, ce cours s'inscrit dans la foulée de la directive de l'ENPQ quant au rôle du moniteur au sein de sa propre organisation. Ainsi, le rôle du moniteur touche donc au développement d'activités de formation et d'enrichissement des utilisateurs, de même qu'au maintien de la compétence et des habiletés découlant d'une discipline donnée.

Par ailleurs, cette directive rappelle que le moniteur dispense des activités de formation en tant que représentant de l'École et, en ce sens, une place importante est accordée aux valeurs professionnelles véhiculées par l'ENPQ.

À travers divers apprentissages et des mises en situation, les étudiants seront appelés à maîtriser les éléments de compétence touchant spécifiquement à l'utilisation de l'arme à impulsions

électriques. Par la suite, ils auront à mettre à profit diverses techniques et stratégies d'enseignement de manière à démontrer qu'ils sont en mesure de prendre en charge et de superviser l'ensemble des activités visant la formation, la qualification et la requalification des futurs utilisateurs de l'arme à impulsions électriques au sein de leur organisation policière. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur* favorise la formation des intervenants dans le domaine de l'enseignement de la défense et du contrôle d'un individu en ayant recours à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Arme à impulsions électriques (X2) [FOR-1054] ou
 - ↳ Arme à impulsions électriques (X2) [FOR-1053]
 - ↳ Arme à impulsions électriques – Transition X2 [FOR-0037]
- Tir au pistolet – Le moniteur [FOR-2025] ou
 - ↳ Intervention physique – Le moniteur [FOR-2005]
 - ↳ Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur [FOR-2012]
 - ↳ Arme à impulsions électriques – L'instructeur GI [INS-3031]
- Interventions pédagogiques [COM-1005] ou
 - ↳ Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages [COM-2005]
 - ↳ Animateur [COM-2001]
 - ↳ Enseignement et didactique [CFA-104] et Instrumentation didactique [CFA-105]

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un instructeur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers désignés par leur organisation pour être **moniteurs** dans la formation de toutes les personnes appelées à intervenir dans le processus d'utilisation de l'arme à impulsions électriques et dans l'encadrement de ces utilisations.

■ DURÉE

- Cinq (5) jours de huit (8) heures, pour un total de 40 heures.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par instructeur).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des activités de formation liées à la qualification de l'utilisateur de l'arme à impulsions électriques et à sa requalification.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide de l'arme à impulsions électriques. ▪ À partir de la <i>Directive sur la qualification des personnes reconnues par l'École nationale de police du Québec pour œuvrer dans leur organisation</i> (DIR 02-01). ▪ En conformité avec la législation liée à la discipline. ▪ À partir de la pratique policière portant sur l'arme à impulsions électriques (extraite du <i>Guide de pratiques policières</i>). ▪ À partir de la documentation liée à la discipline et destinée à un usager (trousse du moniteur). ▪ À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'exercice d'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles de formation et d'appropriation du rôle de moniteur (planification, animation, évaluation et objectivation).

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités d'enseignement et d'apprentissage.	1.1 Organisation cohérente d'une activité d'enseignement et d'apprentissage de la trousse du moniteur
2. Animer des activités d'enseignement et d'apprentissage.	2.1 Établissement d'un climat propice à l'apprentissage 2.2 Mise en œuvre adéquate du plan d'activité 2.3 Utilisation adéquate d'habiletés d'animation 2.4 Observation juste de la performance de l'étudiant 2.5 Rétroaction adéquate après une activité de simulation ou un atelier pratique 2.6 Communication efficace sur les plans verbal et non verbal
3. Procéder à l'évaluation et à la requalification.	3.1 Évaluation rigoureuse de la performance selon les standards de la discipline
4. <i>Débriefer</i> ses interventions de moniteur.	4.1 Autoévaluation correcte de la qualité de ses interventions en tant que moniteur 4.2 Formulation claire d'objectifs d'amélioration 4.3 Identification précise des moyens à déployer pour atteindre les objectifs d'amélioration fixés
5. Et pour toute la compétence	5.1 Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline 5.2 Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur* est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force et est *de facto* constitué en fonction de la pratique policière découlant également du rapport de ce sous-comité.

Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche impliquant une dimension liée à la maîtrise de la compétence rattachée à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques, ainsi qu'une démarche liée à l'enseignement et à la formation à proprement parler.

■ LE RÔLE DU MONITEUR

- 1. La Directive sur la qualification des personnes reconnues par l'École nationale de police du Québec pour œuvrer dans leur organisation (DIR 02-01)**
 - L'obligation de l'ENPQ en regard du moniteur
 - ⇒ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ⇒ La maîtrise de la compétence pédagogique
- 2. Les valeurs professionnelles de l'ENPQ : le code RIDER**
 - Le respect
 - L'intégrité
 - La discipline
 - L'engagement
 - Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- 1. L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage**
 - Sur le plan pédagogique
 - Sur le plan logistique
 - Sur le plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- 1. La mise en œuvre du plan d'activité**
- 2. Les habiletés d'animation**
- 3. L'observation**
- 4. La rétroaction**
- 5. La communication verbale et non verbale**

■ L'ÉVALUATION D'UNE PERFORMANCE

- 1. L'évaluation des apprentissages**

■ L'APPRÉCIATION DE SES INTERVENTIONS DE MONITEUR

- 1. L'autoappréciation**

■ LA TROUSSE DU MONITEUR

1. Le plan de cours et les objectifs et standards
2. La logistique et la grille horaire
3. Le guide pédagogique
4. L'épreuve certificative
5. La documentation
6. La présentation électronique

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant et, en second lieu, le soutien apporté par l'instructeur lors des activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des moniteurs qui tiennent un rôle de premier plan dans le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, les aspirants moniteurs inscrits à ce cours sont amenés à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un moniteur.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par la fonction de moniteur se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks*, tant personnalisés que collectifs, transmis à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à diriger leur effort d'apprentissage vers les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Rappeler le rôle et les responsabilités du moniteur. 	30 min	s. o.
2	LA TROUSSE DU MONITEUR FOR-1054 : LES COMPOSANTES DE LA FORMATION À DISPENSER AUX MEMBRES D'UNE ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les composantes de la formation à donner à l'intérieur de son organisation. ▪ Se familiariser avec la trousse du moniteur. 	30 min	s. o.
3	L'APPROPRIATION DES ACTIVITÉS 2 À 14 DE LA TROUSSE DU MONITEUR FOR-1054 Objectif de nature technique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses connaissances ou ses habiletés en matière d'utilisation de l'arme à impulsions électriques Objectif de nature pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser à titre d'aspirants moniteurs avec : <ul style="list-style-type: none"> ↳ l'observation d'une performance; ↳ l'utilisation d'une grille d'appréciation formative ou de la liste de vérification; ↳ la communication d'un <i>feedback</i>; ↳ la démarche didactique de la trousse du moniteur FOR-1054. 	10 h 15 min	1, 2 et 5
4	L'APPROPRIATION DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES FOR-1054 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier l'instrumentation de l'épreuve certificative de l'arme à impulsions électriques FOR-1054. ▪ Procéder à l'évaluation de l'épreuve certificative de l'arme à impulsions électriques (partie 1 seulement) à partir d'une évaluation simulée. 	3 h 45 min	3
5	L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DES ACTIVITÉS 2 À 14 DE LA TROUSSE DU MONITEUR FOR-1054 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une activité à l'aide du matériel didactique mis à sa disposition dans la trousse du moniteur FOR-1054. ▪ Animer une activité conformément à la démarche didactique préconisée. ▪ Utiliser des stratégies et des outils de coaching pédagogiques. ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer en tant que moniteur. 	13 heures	1, 2, 4 et 5
6	L'ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES FOR-1054 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser l'instrumentation de l'épreuve certificative de l'arme à impulsions électriques FOR-1054. ▪ Procéder à l'administration de l'épreuve certificative de l'arme à impulsions électriques (parties 1, 2 et 3) à partir d'une évaluation simulée. 	5 h 45 min	3, 4 et 5
7	BILAN DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Prendre note des observations des formateurs lors de l'épreuve certificative. 	30 min	4
	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	15 min	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque aspirant moniteur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences des utilisateurs de l'arme à impulsions électriques, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant deux parties :

- **Partie 1** : La planification et l'animation d'une activité de la trousse du formateur FOR-1054
- **Partie 2** : L'administration de l'épreuve certificative de l'arme à impulsions électriques (X2) FOR-1054

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal pour chacun des éléments de compétence évalués. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « INSUFFISANT » à l'un ou l'autre des éléments de compétence sera considéré en échec et devra reprendre le cours en entier. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

- SOUS-COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT EN EMPLOI DE LA FORCE. *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation de l'arme à impulsions*, Nicolet, SCCPEF, 2007, 76 p.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC. *Arme à impulsions électriques (X2) [FOR-1054]*, Trousse du moniteur, Nicolet, ENPQ, 2016, 84 p.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC. *Principes et techniques d'intervention en équipe – La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants [FOR-1027]*, Précis de cours, Nicolet, ENPQ, 2014, 71 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Guide de pratiques policières, volume 2 : Opérations, sujet 2.1.2 Armes de service, armes de support, armes intermédiaires, 2.1.2.1 Armes à impulsions électriques*, Québec, MSP, 2008, mis à jour le 15 mars 2010.
- TASER INTERNATIONAL INC. *Instructor certification course TASER® X26™/X26P™/X2™ Conducted Electrical Weapons*, version 20, In-House Instructor Course, January 2016.



1996?

PRÉSENTATION

Le cours **Moniteur en Intervention physique** s'adresse exclusivement aux policiers en formation spécialisée. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances et d'habiletés lui permettant de développer chez ses collègues policiers, des façons d'agir et de mener à bonne fin des exercices pratiques en "Intervention physique".

Une emphase particulière sera mise sur la compréhension de la problématique de l'emploi de la force ainsi que sur les différents mécanismes de contrôle physique et leurs implications médicales et légales.

Dans cette optique, le cours de **Moniteur en Intervention physique** vient favoriser la mise à jour des policiers dans le domaine de l'emploi de la force.

La Direction des services pédagogiques

Versément Stee R. Bélanger (Dossier no 381)

GÉNÉRALITÉS

TITRE

MONITEUR EN INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLE

Le candidat doit être policier, en bonne condition physique, avoir un intérêt certain pour la défense, une facilité à transmettre ses connaissances et une expérience de base en sports de combat.

Le candidat devra avoir réussi le cours «Animateur».

CLIENTÈLE VISÉE

Policiers en formation spécialisée.

DURÉE

60 périodes de 90 minutes :

- 20 périodes réservées à l'aspect théorique.
- 30 périodes réservées à l'aspect pratique.
- 10 périodes réservées à l'évaluation.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours **Moniteur en Intervention physique** favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes, ainsi que l'apprentissage de gestes permettant au policier de développer chez ses collègues une philosophie d'intervention et des techniques professionnelles de défense et de maîtrise d'individu..

Le policier qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure :

- d'**expliquer** le tableau de la Problématique de l'emploi de la force;
- d'**expliquer** les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
- d'**expliquer** les principes fondamentaux de la défense;
- d'**expliquer** la Mécanique d'une intervention physique;
- d'**expliquer** l'importance d'une intervention verbale professionnelle;
- d'**expliquer** les implications médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense et de contrôle;
- d'**expliquer** les implications légales de l'emploi de la force;
- d'**enseigner** correctement la mise rapide des menottes;
- d'**enseigner** correctement la fouille d'un individu;
- d'**enseigner** correctement l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
- d'**enseigner** correctement différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
- d'**enseigner** correctement les techniques de contrôle par points de pression;
- d'**enseigner** correctement l'utilisation de l'oléorésine capsicum;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques d'amenées au sol;
- d'**enseigner** correctement la technique de Contrôle par l'encolure;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de défense contre une agression physique grave;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de maniement de bâton;

- d'**enseigner** correctement les principes et les techniques d'intervention en équipe.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Démonstrations.
- Exercices pratiques.
- Visionnement de vidéocassettes.

CONTENU

- LEÇON 1 Présentation du cours
- LEÇON 2 Problématique de l'emploi de la force
- LEÇON 3 Principes de défense
- LEÇON 4 Mécanique d'une intervention physique
- LEÇON 5 Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui
- LEÇON 6 Fouille d'un suspect en position debout et menotté
- LEÇON 7 Intervention verbale
- LEÇON 8 Mise rapide des menottes et fouille en position vautrée
- LEÇON 9 Fouille d'un suspect non menotté
- LEÇON 10 Approche, contact initial et invitation physique

LEÇON 11

Méthodes de transport et contrôle articulaire

LEÇON 12	Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille
LEÇON 13	Contrôle articulaire sur tirée
LEÇON 14	Contrôle articulaire sur dégagement arrière
LEÇON 15	Techniques de contrôle par points de pression
LEÇON 16	Implications médicales
LEÇON 17	Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial
LEÇON 18	Oléorésine capsicum
LEÇON 19	Intégration des techniques
LEÇON 20	Amenées au sol
LEÇON 21	Principes de l'entraînement physique
LEÇON 22	Contrôle par l'encolure
LEÇON 23	Défense contre une agression physique grave

- LEÇON 24 Implications légales

- LEÇON 25 Maniement du bâton

- LEÇON 26 Intervention en équipe

- LEÇON 27 Animation

- LEÇON 28 Examen pratique

- LEÇON 29 Examen théorique et rétroaction

ÉVALUATION

L'évaluation des participants au cours **Moniteur en Intervention physique** se fera en trois étapes.

Première étape :

Pondération : 100/100.

Examen écrit de type objectif comportant 48 questions.
Seuil de réussite : 85%

L'examen porte sur l'ensemble de la matière.

Deuxième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant devra exécuter correctement chacune des techniques enseignées pendant le cours.

Troisième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant devra mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées pendant le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Aida, Hikoichi. *Le judo*. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.
- Aziz, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*. Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.
- Battista, E. - Dumas, P. *Soins du sportif*. Paris, Macorigh, F. Bernemann. 1969, 283 p.
- Beaudoin, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- Bénassy, J. *Traumatologie sportive*. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- Bouchard, Claude, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La préparation d'un champion*. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- Bouchard, Claude, Landry, Fernand, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La condition physique et le bien-être*. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- Chevalier, Richard, Laperrière, Serge et Bergeron, Yves. *Le conditionnement physique*. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- Chassaigne, M. - Debras, C. *Ranimation, premiers secours*. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- Cara, M. - Poisvert, M. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- Carini, E. - Owens, G. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- Caron, N.A. Neck Restraint System. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- Carrière c. Cité de Longueuil. (1957), B.R. 341.
- Carrignan C. The Montreal Urban Community. (1980) C.S. 853.
- Conseiller juridique. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.
- Cope, Jeff - Goddard, Kenneth. *Weaponless Control. For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.

- Crépeau, Paul-A. *Les codes civils*. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- Dienhart, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*. Montréal HRW, 1975, 239 p.
- Genéty, J., Guedji, E. et Vig et Frères. *Traumatologie du sport en Brunet en pratique médicale courante*. Paris, , 1976, 328 p.
- Gordon c. Cité de Montréal et Beim. (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.
- Guillet, R., Genéty, J. *Abrégé de médecine sport*. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- Guillot, René et Tesson, Michel. *Le karaté*. Aspects du karaté, do, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- Guillot, R. *Le karaté*. Collection Tesson, M. «Sport et Santé», Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- Guyton, A.C. *Physiologie de l'homme*. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- Habersetzer, Roland. *Le guide Marabout du karaté*. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- Hébert, Georges. *L'éducation physique*. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- Koga, K. Robert, Nelson, John G. *Police Weaponless control*. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- Koga, Robert K., Nelson, John G. *The Koga Method : Police baton techniques*. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- Kubota, Takayuki, McCaul, Paul F. *Baton techniques and training*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.
- Loi modifiant la Loi de police. L.Q. 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police. L.Q. 1977, c. P-13.
- Massad, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- Norris c. Quiniou. (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.
- Parsons, Kevin. *Techniques of vigilance*. A text book for Police self-defense. Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.

Pineau, Jean et Ouellette, Monique. *Théorie de la responsabilité civile*. 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.

Poupart c. Lafortune. (1974) R.C.S. 1975.

R.c. Kenneth Noble. Jugement de la Cour Suprême du Canada rendu le 30 septembre 1977.

R.c. Moore. (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.

Robert, Luis. *Le guide Marabout du judo*. Verviers (Belgique). 1971, 443 p.

Sihak, Henry Cho. *Korean Karate*. Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.

Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.

Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.

Smith & Wesson Co Inc. *A series of reports ou «Chemical-Mace» non letbal Wapons*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.

Stato, T. et Okano, I. *Vital Judo*. San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.

Thompson, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*. International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professionnal Standards Division.

Virenque, Ch. *Aide médicale urgente*. Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.

A:\CORS.MON

Programme de formation policière spécialisée et continue

INTERVENTION PHYSIQUE

Le moniteur

MOT-002



Plan de cours

PRODUCTION : Institut de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

COORDINATION : Ronald Bélanger

© Institut de police du Québec, 1997.

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PRÉSENTATION

Le cours *Intervention physique — Le moniteur* s'adresse exclusivement aux policiers en formation spécialisée. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances et d'habiletés leur permettant de développer, chez leurs collègues policiers, des façons d'agir et de mener à bonne fin des exercices pratiques en intervention physique.

Un accent particulier sera mis sur la compréhension de la problématique de l'emploi de la force ainsi que sur les différents mécanismes de contrôle physique et leurs conséquences médicales et légales.

Dans cette optique, le cours de *Intervention physique — Le moniteur* favorise la mise à jour des connaissances des policiers dans le domaine de l'emploi de la force.

La Direction des services pédagogiques

GÉNÉRALITÉS

TITRE

INTERVENTION PHYSIQUE — LE MONITEUR

PRÉALABLE

- Être policier en fonction.
- Être en bonne condition physique, avoir un intérêt certain pour la défense, une facilité à transmettre ses connaissances et une expérience de base en sports de combat.
- Avoir réussi le cours *Animateur*.

CLIENTÈLE VISÉE

Les policiers en formation spécialisée.

DURÉE

Quinze jours, soit 90 heures réparties comme suit :

- ⇨ 30 heures réservées à l'aspect théorique;
- ⇨ 45 heures réservées à l'aspect pratique;
- ⇨ 15 heures réservées à l'évaluation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum huit.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours *Intervention physique — Le moniteur* favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes permettant au policier de développer chez ses collègues une philosophie d'intervention et des techniques professionnelles de défense et de maîtrise d'individu.

Après avoir complété ce cours avec succès, le participant sera en mesure :

- **d'expliquer :**
 - ↪ le tableau de la problématique de l'emploi de la force;
 - ↪ les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
 - ↪ les principes fondamentaux de la défense;
 - ↪ la mécanique d'une intervention physique;
 - ↪ l'importance d'une intervention verbale efficace;
 - ↪ les conséquences médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense;
 - ↪ les conséquences légales de l'emploi de la force;
- **d'enseigner correctement :**
 - ↪ la mise rapide des menottes;
 - ↪ la fouille d'un individu;
 - ↪ l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
 - ↪ différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
 - ↪ les techniques de contrôle par points de pression;
 - ↪ l'utilisation de l'aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.D]*);
 - ↪ différentes techniques d'amenées au sol;
 - ↪ la technique de contrôle par l'encolure;
 - ↪ différentes techniques de défense à mains nues contre une agression physique;
 - ↪ différentes techniques de maniement de bâton;
 - ↪ les principes et les techniques d'intervention en équipe.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral.
- Méthode démonstrative.
- Exercices pratiques.
- Visionnement de documents vidéo.

CONTENU

1. **Présentation**
2. **Problématique de l'emploi de la force**
3. **Principes de défense**
4. **Mécanique d'une intervention physique**
5. **Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui**
6. **Fouille d'un suspect en position debout et menotté**
7. **Intervention verbale (Communication tactique)**
8. **Mise rapide des menottes et fouille en position vautreée**
9. **Fouille d'un suspect non menotté**
10. **Approche, contact initial et invitation physique**
11. **Méthodes de transport et contrôle articulaire**
12. **Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille**
13. **Contrôle articulaire sur tirée**
14. **Contrôle articulaire sur dégagement arrière**
15. **Techniques de contrôle par points de pression**
16. **Conséquences médicales**
17. **Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial**
18. **Aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.]*)**
19. **Intégration des techniques de défense et de contrôle**
20. **Amenées au sol**
21. **Principes de l'entraînement physique**
22. **Contrôle par l'encolure**
23. **Défense à mains nues contre une agression physique grave**
24. **Conséquences légales**
25. **Maniement du bâton**
26. **Intervention en équipe**
27. **Animation**
28. **Examen pratique**
29. **Examen théorique et rétroaction**

ÉVALUATION

L'évaluation des participants se fera en trois étapes.

- **Première étape**
 - ↪ Examen écrit de type objectif portant sur l'ensemble de la matière.
 - ↪ Pondération : 100 %.
 - ↪ Seuil de réussite : 85 %.

- **Deuxième étape**
 - ↪ Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant doit exécuter correctement chacune des techniques enseignées.
 - ↪ Pondération : acceptable ou non acceptable.

- **Troisième étape**
 - ↪ Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant doit mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées.
 - ↪ Pondération : acceptable ou non acceptable.

BIBLIOGRAPHIE

- AIDA, Hikoichi. *Le judo*, Paris : Éditions Chiron, 1964, 306 pages.
- AZIZ, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*, Tokyo : Japan Publications Inc., 1979, 240 pages.
- BATTISTA, E. et P. Dumas. *Soins du sportif*, Paris : Macorigh, F. Bernemann, 1969, 283 pages.
- BEAUDOIN, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1973, 567 pages.
- BÉNASSY, J. *Traumatologie sportive*, Paris : Masson, 1976, 196 pages.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La condition physique et le bien-être*, Québec : Éditions du Pélican, 1974, 317 pages.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La préparation d'un champion*, Québec : Éditions du Pélican, 1973, 563 pages.
- CARA, M. et M. POISVERT. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*, Paris : Masson, 1975, 144 pages.
- CARINI, E. et G. OWENS. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*, Paris : Maloine, 1972, 367 pages.
- CARON, N. A. *Neck Restraint System*, Kansas City : Police Department, 1979, 18 pages.
- CARRIÈRE c. Cité de Longueuil, 1957, B.R., 341.
- CARRIGNAN c. The Montreal Urban Community, 1980, C.S. 853.
- CHASSAIGNE, M. et C. DEBRAS. *Ranimation, premiers secours*, Paris : Flammarion, 1977, 225 pages.
- CHEVALIER, Richard, LAPERRIÈRE, Serge et Yves BERGERON. *Le conditionnement physique*, Montréal : Les Éditions de l'Homme, 1979, 211 pages.
- COPE, Jeff et Kenneth GODDARD. *Weaponless Control, For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, USA : Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 pages.
- CRÉPEAU, Paul-A. *Les codes civils*, Montréal : Société québécoise d'information juridique, 1981 (Édition critique).
- DIENHART, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*, Montréal : HRW, 1975, 239 pages.
- GENÉTY, J, GUEDJI, E. et coll. *Traumatologie du sport en pratique médicale courante*, Paris : Masson, 1976, 328 pages.
- GORDON c. Cité de Montréal et Beim, 1964, B.R. 558 (1965) R.C.S. 638.
- GUILLET, R. et J. GENÉTY. *Abrégé de médecine du sport*, Paris : Masson, 1975, 394 pages.
- GUILLOT, R. et Michel Tesson. *Le karaté*, Paris : Éditions médicales et universitaires (Collection « Sport et Santé »), 1977, 261 pages.
- GUYTON, A.C. *Physiologie de l'homme*, Montréal : HRW, 1974, 502 pages.

- HABERSETZER, Roland. *Le guide Marabout du karaté*, Verviers : Éditions Gérard, 1969, 415 pages.
- HÉBERT, Georges. *L'éducation physique*, Paris : Librairie Vuibert, Tome IV, fascicule 3, 1955.
- KOGA, Robert et John G. NELSON. *Police Weaponless Control*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 pages.
- KOGA, Robert K. et John G. NELSON. *The Koga Method : Police baton techniques*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 pages.
- KUBOTA, Takayuki et Paul F. McCAUL. *Baton techniques and training*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1974, 303 pages.
- Loi modifiant la Loi de police, L.Q., 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police, L.Q. 1977, c. P-13.
- MASSAD, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1978, 158 pages.
- NORRIS c. Quiniou (1980), 30 Jur. Ex., n° 80-767.
- PARSONS, Kevin. *Techniques of vigilance : A text book for Police self-defense*, Rutland : Tuttle, 1980, 284 pages.
- PINEAU, Jean et Monique OUELLETTE-LAUZON. *Théorie de la responsabilité civile*, Montréal : Thémis, 1980, 237 pages (2^e édition).
- POUPART c. LAFORTUNE (1974), R.C.S. 1975.
- R. c. MOORE (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 (confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour suprême du Canada).
- ROBERT, Luis. *Le guide Marabout du judo*, Verviers : Éditions Gérard, 1971, 443 pages.
- SIHAK, Henry Cho. *Korean Karate*, Rutland : Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 pages.
- SMITH & WESSON Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SMITH & WESSON Co Inc. *A series of reports on « Chemical-Mace » non Lethal Weapons*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SPCUM. *Conseiller juridique*, Montréal : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, novembre 1974.
- STATO, T. et I. OKANO. *Vital Judo*, San Francisco : Japan Publications Trading Company, 1973, 192 pages.
- THOMPSON, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*, Washington D.C. : International Association of Chiefs of Police inc., Professionnal Standards Division.
- VIRENQUE, C. *Aide médicale urgente*, Paris : Librairie Arnette, 1975, 22 pages.

PROJET

PRODUCTION: Institut de police du Québec,
350, rue Marguerite-d'Youville,
NICOLET (Québec) J3T 1X4

COORDINATION: Ronald Bélanger

COLLABORATION: André Descôteaux

© Institut de police du Québec

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Révisé: 95-05-25

Référence:

PRÉSENTATION

Le cours **Moniteur en Intervention physique** s'adresse exclusivement aux policiers en formation spécialisée. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances et d'habiletés lui permettant de développer chez ses collègues policiers, des façons d'agir et de mener à bonne fins des exercices pratiques en "Intervention physique".

Une emphase particulière sera mise sur la compréhension de la problématique de l'emploi de la force ainsi que sur les différents mécanismes de contrôle physique et leurs implications médicales et légales.

Dans cette optique, le cours de **Moniteur en Intervention physique** vient favoriser la mise à jour des policiers dans le domaine de l'emploi de la force.

La Direction des services pédagogiques

GÉNÉRALITÉS

TITRE

MONITEUR EN INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLE

Le candidat doit être policier, en bonne condition physique, avoir un intérêt certain pour la défense, une facilité à transmettre ses connaissances et une expérience de base en sports de combat.

Le candidat devra avoir réussi le cours «Animateur».

CLIENTÈLE VISÉE

Policiers en formation spécialisée.

DURÉE

60 périodes de 90 minutes :

- 20 périodes réservées à l'aspect théorique.
- 30 périodes réservées à l'aspect pratique.
- 10 périodes réservées à l'évaluation.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours **Moniteur en Interventions physique** favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes, ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant au policier de se défendre et de maîtriser un individu de manière professionnelle.

Le policier qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure :

- d'**expliquer** le tableau de la Problématique de l'emploi de la force;
- d'**expliquer** les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
- d'**expliquer** les principes fondamentaux de la défense;
- d'**expliquer** la Mécanique d'une intervention physique;
- d'**expliquer** l'importance d'une intervention verbale professionnelle;
- d'**expliquer** les implications médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense et de contrôle;
- d'**expliquer** les implications légales de l'emploi de la force;
- d'**enseigner** correctement la mise rapide des menottes;
- d'**enseigner** correctement la fouille d'un individu;
- d'**enseigner** correctement l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
- d'**enseigner** correctement différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
- d'**enseigner** correctement les techniques de contrôle par points de pression;
- d'**enseigner** correctement l'utilisation de l'oléorésine capsicum;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques d'amenées au sol;
- d'**enseigner** correctement la technique de Contrôle par l'encolure;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de défense contre une agression physique grave;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de maniement de bâton;
- d'**enseigner** correctement les principes et les techniques d'intervention en équipe.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Démonstrations.
- Exercices pratiques.
- Visionnement d'une vidéocassette.

CONTENU

- LEÇON 1 Présentation du cours
- LEÇON 2 Problématique de l'emploi de la force
- LEÇON 3 Principes de défense
- LEÇON 4 Mécanique d'une intervention physique
- LEÇON 5 Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui
- LEÇON 6 Fouille d'un suspect en position de bout et menotté
- LEÇON 7 Intervention verbale
- LEÇON 8 Mise rapide des menottes et fouille en position vautreée
- LEÇON 9 Fouille d'un suspect non menotté
- LEÇON 10 Approche, contact initial et invitation physique
- LEÇON 11 Méthodes de transport et contrôle articulaire

LEÇON 12	Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille
LEÇON 13	Contrôle articulaire sur tirée
LEÇON 14	Contrôle articulaire sur dégagement arrière
LEÇON 15	Techniques de contrôle par points de pression
LEÇON 16	Implications médicales
LEÇON 17	Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial
LEÇON 18	Oléorésine capsicum
LEÇON 19	Intégration des techniques
LEÇON 20	Amenées au sol
LEÇON 21	Principes de l'entraînement physique
LEÇON 22	Contrôle par l'encolure
LEÇON 23	Défense contre une agression physique grave

- LEÇON 24 Implications légales

- LEÇON 25 Maniement du bâton

- LEÇON 26 Intervention en équipe

- LEÇON 27 Animation

- LEÇON 28 Examen pratique

- LEÇON 29 Examen théorique et rétroaction

ÉVALUATION

L'évaluation des participants au cours **Moniteur en Intervention physique** se fera en trois étapes.

Première étape :

Pondération : 100/100.

Examen écrit de type objectif comportant 48 questions.
Seuil de réussite : 85%

L'examen porte sur l'ensemble de la matière.

Deuxième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant devra mettre en pratique chacune des techniques enseignées pendant le cours.

Troisième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant devra mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées pendant le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Aida, Hikoichi. *Le judo*. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.
- Aziz, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*. Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.
- Battista, E. - Dumas, P. *Soins du sportif*. Paris, Macorigh, F. Bernemann. 1969, 283 p.
- Beaudoin, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- Bénassy, J. *Traumatologie sportive*. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- Bouchard, Claude, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La préparation d'un champion*. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- Bouchard, Claude, Landry, Fernand, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La condition physique et le bien-être*. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- Chevalier, Richard, Laperrière, Serge et Bergeron, Yves. *Le conditionnement physique*. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- Chassaigne, M. - Debras, C. *Ranimation, premiers secours*. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- Cara, M. - Poisvert, M. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- Carini, E. - Owens, G. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- Caron, N.A. Neck Restraint System. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- Carrière c. Cité de Longueuil. (1957), B.R. 341.
- Carrignan C. The Montreal Urban Community. (1980) C.S. 853.
- Conseiller juridique. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.
- Cope, Jeff - Goddard, Kenneth. *Weaponless Control. For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.

- Crépeau, Paul-A. *Les codes civils*. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- Dienhart, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*. Montréal HRW, 1975, 239 p.
- Genéty, J., Guedji, E. et Vig et Frères. *Traumatologie du sport en Brunet en pratique médicale courante*. Paris, , 1976, 328 p.
- Gordon c. Cité de Montréal et Beim. (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.
- Guillet, R., Genéty, J. *Abrégé de médecine sport*. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- Guillot, René et Tesson, Michel. *Le karaté*. Aspects du karaté, do, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- Guillot, R. *Le karaté*. Collection Tesson, M. «Sport et Santé», Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- Guyton, A.C. *Physiologie de l'homme*. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- Habersetzer, Roland. *Le guide Marabout du karaté*. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- Hébert, Georges. *L'éducation physique*. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- Koga, K. Robert, Nelson, John G. *Police Weaponless control*. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- Koga, Robert K., Nelson, John G. *The Koga Method : Police baton techniques*. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- Kubota, Takayuki, McCaul, Paul F. *Baton techniques and training*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.
- Loi modifiant la Loi de police. L.Q. 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police. L.Q. 1977, c. P-13.
- Massad, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- Norris c. Quiniou. (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.
- Parsons, Kevin. *Techniques of vigilance*. A text book for Police self-defense. Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.

- Pineau, Jean et Ouellette, Monique. *Théorie de la responsabilité civile*. 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.
- Poupart c. Lafortune. (1974) R.C.S. 1975.
- R.c. Kenneth Noble. Jugement de la Cour Suprême du Canada rendu le 30 septembre 1977.
- R.c. Moore. (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.
- Robert, Luis. *Le guide Marabout du judo*. Verviers (Belgique). 1971, 443 p.
- Sihak, Henry Cho. *Korean Karate*. Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc. *A series of reports ou «Chemical-Mace» non letbal Wapons*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Stato, T. et Okano, I. *Vital Judo*. San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.
- Thompson, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*. International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professionnal Standards Division.
- Virenque, Ch. *Aide médicale urgente*. Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.

A:\CORS.MON



PLAN DE COURS DU PARTICIPANT

INTERVENTION PHYSIQUE Le moniteur

MOT-002
(90 heures)

Le cours *Intervention physique — Le moniteur* favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes permettant au policier de développer chez ses collègues une philosophie d'intervention et des techniques professionnelles de défense et de maîtrise d'individu.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Après avoir réussi ce cours, le candidat sera en mesure :

- d'expliquer :
 - ↳ le tableau de la problématique de l'emploi de la force;
 - ↳ les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
 - ↳ les principes fondamentaux de la défense;
 - ↳ la mécanique d'une intervention physique;
 - ↳ l'importance d'une intervention verbale efficace;
 - ↳ les conséquences médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense;
 - ↳ les conséquences légales de l'emploi de la force;
- d'enseigner correctement :
 - ↳ la mise rapide des menottes;
 - ↳ la fouille d'un individu;
 - ↳ l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
 - ↳ différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
 - ↳ les techniques de contrôle par points de pression;
 - ↳ l'utilisation de l'aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.]*);
 - ↳ différentes techniques d'aménées au sol;
 - ↳ la technique de contrôle par l'encolure;
 - ↳ différentes techniques de défense à mains nues contre une agression physique;
 - ↳ différentes techniques de maniement de bâton;
 - ↳ les principes et les techniques d'intervention en équipe.

° Institut de police du Québec, 1997.

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Exposé magistral.
- Méthode démonstrative.
- Exercices pratiques.
- Visionnement de documents vidéo.

CONTENU

1. Présentation
2. Problématique de l'emploi de la force
3. Principes de défense
4. Mécanique d'une intervention physique
5. Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui
6. Fouille d'un suspect en position debout et menotté
7. Intervention verbale (Communication tactique)
8. Mise rapide des menottes et fouille en position vautreée
9. Fouille d'un suspect non menotté
10. Approche, contact initial et invitation physique
11. Méthodes de transport et contrôle articulaire
12. Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille
13. Contrôle articulaire sur tirée
14. Contrôle articulaire sur dégagement arrière
15. Techniques de contrôle par points de pression
16. Conséquences médicales
17. Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial
18. Aérosol capsique (*Oleoresin Capsicum [O.C.]*)
19. Intégration des techniques de défense et de contrôle
20. Amenées au sol
21. Principes de l'entraînement physique
22. Contrôle par l'encolure
23. Défense à mains nues contre une agression physique grave
24. Conséquences légales
25. Maniement du bâton
26. Intervention en équipe
27. Animation
28. Examen pratique
29. Examen théorique et rétroaction

ÉVALUATION

L'évaluation des participants se fera en trois étapes.

- **Première étape**
 - ◇ Examen écrit de type objectif portant sur l'ensemble de la matière.
 - ◇ Pondération : 100 %.
 - ◇ Seuil de réussite : 85 %.

- **Deuxième étape**
 - ◇ Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant doit exécuter correctement chacune des techniques enseignées.
 - ◇ Pondération : acceptable ou non acceptable.

- **Troisième étape**
 - ◇ Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant doit mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées.
 - ◇ Pondération : acceptable ou non acceptable.

BIBLIOGRAPHIE

- AIDA, Hikoichi. *Le judo*, Paris : Éditions Chiron, 1964, 306 pages.
- AZIZ, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*, Tokyo : Japan Publications Inc., 1979, 240 pages.
- BATTISTA, E. et P. Dumas. *Soins du sportif*, Paris : Macorigh, F. Bernemann, 1969, 283 pages.
- BEAUDOIN, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1973, 567 pages.
- BÉNASSY, J. *Traumatologie sportive*, Paris : Masson, 1976, 196 pages.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La condition physique et le bien-être*, Québec : Éditions du Pélican, 1974, 317 pages.
- BOUCHARD, Claude, BRUNELLE, Jean et Paul GODBOUT. *La préparation d'un champion*, Québec : Éditions du Pélican, 1973, 563 pages.
- CARA, M. et M. POISVERT. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*, Paris : Masson, 1975, 144 pages.
- CARINI, E. et G. OWENS. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*, Paris : Maloine, 1972, 367 pages.
- CARON, N. A. *Neck Restraint System*, Kansas City : Police Department, 1979, 18 pages.
- CARRIÈRE c. Cité de Longueuil, 1957, B.R., 341.
- CARRIGNAN c. The Montreal Urban Community, 1980, C.S. 853.
- CHASSAIGNE, M. et C. DEBRAS. *Ranimation, premiers secours*, Paris : Flammarion, 1977, 225 pages.
- CHEVALIER, Richard, LAPERRIÈRE, Serge et Yves BERGERON. *Le conditionnement physique*, Montréal : Les Éditions de l'Homme, 1979, 211 pages.
- COPE, Jeff et Kenneth GODDARD. *Weaponless Control, For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, USA : Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 pages.
- CRÉPEAU, Paul-A. *Les codes civils*, Montréal : Société québécoise d'information juridique, 1981 (Édition critique).
- DIENHART, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*, Montréal : HRW, 1975, 239 pages.
- GENÉTY, J, GUEDJI, E. et coll. *Traumatologie du sport en pratique médicale courante*, Paris : Masson, 1976, 328 pages.
- GORDON c. Cité de Montréal et Beim, 1964, B.R. 558 (1965) R.C.S. 638.
- GUILLET, R. et J. GENÉTY. *Abrégé de médecine du sport*, Paris : Masson, 1975, 394 pages.
- GUILLOT, R. et Michel Tesson. *Le karaté*, Paris : Éditions médicales et universitaires (Collection « Sport et Santé »), 1977, 261 pages.
- GUYTON, A.C. *Physiologie de l'homme*, Montréal : HRW, 1974, 502 pages.

- HABERSETZER, Roland. *Le guide Marabout du karaté*, Verviers : Éditions Gérard, 1969, 415 pages.
- HÉBERT, Georges. *L'éducation physique*, Paris : Librairie Vuibert, Tome IV, fascicule 3, 1955.
- KOGA, Robert et John G. NELSON. *Police Weaponless Control*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 pages.
- KOGA, Robert K. et John G. NELSON. *The Koga Method : Police baton techniques*, Beverly Hills : The Glencoe Press, 1968, 152 pages.
- KUBOTA, Takayuki et Paul F. McCAUL. *Baton techniques and training*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1974, 303 pages.
- Loi modifiant la Loi de police, L.Q., 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police, L.Q. 1977, c. P-13.
- MASSAD, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*, Springfield : Charles C. Thomas Publisher, 1978, 158 pages.
- NORRIS c. Quiniou (1980), 30 Jur. Ex., n° 80-767.
- PARSONS, Kevin. *Techniques of vigilance : A text book for Police self-defense*, Rutland : Tuttle, 1980, 284 pages.
- PINEAU, Jean et Monique OUELLETTE-LAUZON. *Théorie de la responsabilité civile*, Montréal : Thémis, 1980, 237 pages (2^e édition).
- POUPART c. LAFORTUNE (1974), R.C.S. 1975.
- R. c. MOORE (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 (confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour suprême du Canada).
- ROBERT, Luis. *Le guide Marabout du judo*, Verviers : Éditions Gérard, 1971, 443 pages.
- SIHAK, Henry Cho. *Korean Karate*, Rutland : Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 pages.
- SMITH & WESSON Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SMITH & WESSON Co Inc. *A series of reports on « Chemical-Mace » non Lethal Weapons*, Rock Creek, Ohio, 44084, USA.
- SPCUM. *Conseiller juridique*, Montréal : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, novembre 1974.
- STATO, T. et I. OKANO. *Vital Judo*, San Francisco : Japan Publications Trading Company, 1973, 192 pages.
- THOMPSON, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*, Washington D.C. : International Association of Chiefs of Police inc., Professional Standards Division.
- VIRENQUE, C. *Aide médicale urgente*, Paris : Librairie Arnette, 1975, 22 pages.

PROJET

PRODUCTION: Institut de police du Québec,
350, rue Marguerite-d'Youville,
NICOLET (Québec) J3T 1X4

COORDINATION: Ronald Bélanger

COLLABORATION: André Descôteaux

© Institut de police du Québec

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Révisé: 95-05-25

Référence:

PRÉSENTATION

Le cours **Moniteur en Intervention physique** s'adresse exclusivement aux policiers en formation spécialisée. Il vise essentiellement l'acquisition de connaissances et d'habiletés lui permettant de développer chez ses collègues policiers, des façons d'agir et de mener à bonne fin des exercices pratiques en "Intervention physique".

Une emphase particulière sera mise sur la compréhension de la problématique de l'emploi de la force ainsi que sur les différents mécanismes de contrôle physique et leurs implications médicales et légales.

Dans cette optique, le cours de **Moniteur en Intervention physique** vient favoriser la mise à jour des policiers dans le domaine de l'emploi de la force.

La Direction des services pédagogiques

GÉNÉRALITÉS

TITRE

MONITEUR EN INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLE

Le candidat doit être policier, en bonne condition physique, avoir un intérêt certain pour la défense, une facilité à transmettre ses connaissances et une expérience de base en sports de combat.

Le candidat devra avoir réussi le cours «Animateur».

CLIENTÈLE VISÉE

Policiers en formation spécialisée.

DURÉE

60 périodes de 90 minutes :

- 20 périodes réservées à l'aspect théorique.
- 30 périodes réservées à l'aspect pratique.
- 10 périodes réservées à l'évaluation.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours **Moniteur en Interventions physique** favorise l'acquisition de connaissances et d'attitudes, ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant au policier de se défendre et de maîtriser un individu de manière professionnelle.

Le policier qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure :

- d'**expliquer** le tableau de la Problématique de l'emploi de la force;
- d'**expliquer** les différents mécanismes de défense et de contrôle d'individu;
- d'**expliquer** les principes fondamentaux de la défense;
- d'**expliquer** la Mécanique d'une intervention physique;
- d'**expliquer** l'importance d'une intervention verbale professionnelle;
- d'**expliquer** les implications médicales de l'utilisation des différentes techniques de défense et de contrôle;
- d'**expliquer** les implications légales de l'emploi de la force;
- d'**enseigner** correctement la mise rapide des menottes;
- d'**enseigner** correctement la fouille d'un individu;
- d'**enseigner** correctement l'approche, le contact initial et l'invitation physique;
- d'**enseigner** correctement différentes méthodes de transport et de contrôle articulaire;
- d'**enseigner** correctement les techniques de contrôle par points de pression;
- d'**enseigner** correctement l'utilisation de l'oléorésine capsicum;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques d'aménées au sol;
- d'**enseigner** correctement la technique de Contrôle par l'encolure;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de défense contre une agression physique grave;
- d'**enseigner** correctement différentes techniques de maniement de bâton;
- d'**enseigner** correctement les principes et les techniques d'intervention en équipe.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Démonstrations.
- Exercices pratiques.
- Visionnement d'une vidéocassette.

CONTENU

LEÇON 1	Présentation du cours
LEÇON 2	Problématique de l'emploi de la force
LEÇON 3	Principes de défense
LEÇON 4	Mécanique d'une intervention physique
LEÇON 5	Mise rapide des menottes debout, avec et sans appui
LEÇON 6	Fouille d'un suspect en position de bout et menotté
LEÇON 7	Intervention verbale
LEÇON 8	Mise rapide des menottes et fouille en position vautreée
LEÇON 9	Fouille d'un suspect non menotté
LEÇON 10	Approche, contact initial et invitation physique
LEÇON 11	Méthodes de transport et contrôle articulaire

LEÇON 12	Mise des menottes avec contrôle articulaire et résistance à la fouille
LEÇON 13	Contrôle articulaire sur tirée
LEÇON 14	Contrôle articulaire sur dégagement arrière
LEÇON 15	Techniques de contrôle par points de pression
LEÇON 16	Implications médicales
LEÇON 17	Techniques de contrôle sur poussée, avec et sans contact initial
LEÇON 18	Oléorésine capsicum
LEÇON 19	Intégration des techniques
LEÇON 20	Amenées au sol
LEÇON 21	Principes de l'entraînement physique
LEÇON 22	Contrôle par l'encolure
LEÇON 23	Défense contre une agression physique grave

LEÇON 24	Implications légales
LEÇON 25	Maniement du bâton
LEÇON 26	Intervention en équipe
LEÇON 27	Animation
LEÇON 28	Examen pratique
LEÇON 29	Examen théorique et rétroaction

ÉVALUATION

L'évaluation des participants au cours **Moniteur en Intervention physique** se fera en trois étapes.

Première étape :

Pondération : 100/100.

Examen écrit de type objectif comportant 48 questions.
Seuil de réussite : 85%

L'examen porte sur l'ensemble de la matière.

Deuxième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une démonstration technique, chaque participant devra mettre en pratique chacune des techniques enseignées pendant le cours.

Troisième étape :

Pondération : acceptable ou non acceptable.

Examen pratique : lors d'une séance d'enseignement, chaque participant devra mettre en pratique les notions de pédagogie enseignées pendant le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Aida, Hikoichi. *Le judo*. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.
- Aziz, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*. Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.
- Battista, E. - Dumas, P. *Soins du sportif*. Paris, Macorigh, F. Bernemann. 1969, 283 p.
- Beaudoin, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- Bénassy, J. *Traumatologie sportive*. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- Bouchard, Claude, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La préparation d'un champion*. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- Bouchard, Claude, Landry, Fernand, Brunelle, Jean et Godbout, Paul. *La condition physique et le bien-être*. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- Chevalier, Richard, Laperrière, Serge et Bergeron, Yves. *Le conditionnement physique*. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- Chassaigne, M. - Debras, C. *Ranimation, premiers secours*. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- Cara, M. - Poisvert, M. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- Carini, E. - Owens, G. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- Caron, N.A. Neck Restraint System. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- Carrière c. Cité de Longueuil. (1957), B.R. 341.
- Carrignan C. The Montreal Urban Community. (1980) C.S. 853.
- Conseiller juridique. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.
- Cope, Jeff - Goddard, Kenneth. *Weaponless Control. For Law enforcement and Security personnel*, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.

- Crépeau, Paul-A. *Les codes civils*. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- Dienhart, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*. Montréal HRW, 1975, 239 p.
- Genéty, J., Guedji, E. et Vig et Frères. *Traumatologie du sport en Brunet en pratique médicale courante*. Paris, , 1976, 328 p.
- Gordon c. Cité de Montréal et Beim. (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.
- Guillet, R., Genéty, J. *Abrégé de médecine sport*. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- Guillot, René et Tesson, Michel. *Le karaté*. Aspects du karaté, do, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- Guillot, R. *Le karaté*. Collection Tesson, M. «Sport et Santé», Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- Guyton, A.C. *Physiologie de l'homme*. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- Habersetzer, Roland. *Le guide Marabout du karaté*. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- Hébert, Georges. *L'éducation physique*. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- Koga, K. Robert, Nelson, John G. *Police Weaponless control*. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- Koga, Robert K., Nelson, John G. *The Koga Method : Police baton techniques*. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- Kubota, Takayuki, McCaul, Paul F. *Baton techniques and training*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.
- Loi modifiant la Loi de police. L.Q. 1979, c. 67, art. 21.
- Loi de police. L.Q. 1977, c. P-13.
- Massad, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- Norris c. Quiniou. (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.
- Parsons, Kevin. *Techniques of vigilance*. A text book for Police self-defense. Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.

- Pineau, Jean et Ouellette, Monique. *Théorie de la responsabilité civile*. 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.
- Poupart c. Lafortune. (1974) R.C.S. 1975.
- R.c. Kenneth Noble. Jugement de la Cour Suprême du Canada rendu le 30 septembre 1977.
- R.c. Moore. (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.
- Robert, Luis. *Le guide Marabout du judo*. Verviers (Belgique). 1971, 443 p.
- Sihak, Henry Cho. *Korean Karate*. Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc. *A series of reports ou «Chemical-Mace» non letbal Wapons*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Stato, T. et Okano, I. *Vital Judo*. San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.
- Thompson, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*. International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professionnal Standards Division.
- Virenque, Ch. *Aide médicale urgente*. Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.

A:\CORS.MON

39444

École nationale de police du Québec

Programme de formation initiale pour les contrôleurs routiers

Techniques d'intervention physique pour les contrôleurs routiers PCR-1003

Plan de cours

Bruno Poulin
Coordonnateur

Programmes de formation sur mesure et
autochtone

Québec 

Techniques d'intervention physique chez les contrôleurs routiers

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Bruno Poulin, Jean-René Morissette

COORDINATION : Bruno Poulin

© École nationale de police du Québec

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Révisé le : 12 sept.-05

Référence :

PRÉSENTATION

Relevant de la Société de l'assurance automobile du Québec, le contrôleur routier occupe une fonction lui permettant d'intervenir dans un secteur d'activité bien déterminé, soit celui du transport de biens et de personnes. À l'instar du policier, le contrôleur routier se voit investi d'un certain nombre de pouvoirs qu'il se doit d'appliquer avec célérité, intégrité, bon jugement et avec un très haut niveau de professionnalisme. De nos jours, les emplois du genre sont de plus en plus scrutés par la population qui se fait très critique à l'endroit des personnes qui n'agissent pas selon les règles de l'art. La visibilité de tels postes met d'ailleurs en évidence la reconnaissance d'une responsabilité partagée entre ces personnes et les organisations qui les embauchent, en matière d'acquisition et de maintien des compétences requises pour la tâche.

L'analyse la tâche du contrôleur routier montre que cet emploi requiert de posséder un certain nombre de compétences techniques, physiques, légales et intellectuelles. Du nombre, les compétences physique et technique se démarquent plus particulièrement, puisqu'elles impliquent la notion d'aptitude physique à pouvoir réaliser les différentes tâches de l'emploi. En effet, dans la réalisation de son mandat, le contrôleur routier doit constamment recourir à des habiletés physiques pour accomplir les tâches inhérentes à sa fonction. Qu'il s'agisse d'habiletés simples ou d'habiletés complexes, le contrôleur routier doit être en mesure de les accomplir efficacement, et ce, avec le moins de risques possible pour sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, ainsi que pour les personnes le côtoyant (collègues, camionneurs ou chauffeurs).

Au-delà des tâches comme telles, le contrôleur routier est soumis à des contraintes externes (horaires alternants, climat, port d'équipement à la taille, risque possible d'agressions physiques, efforts soudains, etc.) qui agissent comme facteurs de risque à la santé. L'effet de ces contraintes peut influencer le niveau d'aptitude physique face à la tâche. Cela devient encore plus préoccupant lorsque le vieillissement de la personne entre en ligne de compte. Les stratégies qui permettent de contrôler l'occurrence et l'incidence de situations impliquant la notion d'aptitude physique s'appuient essentiellement sur le développement et le maintien de qualités physiques générales et spécifiques, de qualités techniques, de qualités mentales et de qualités d'action. Les qualités physiques occupent d'ailleurs une place prépondérante à ces stratégies, puisqu'elles agissent de catalyseurs aux autres.

Le cours, *Aptitude physique et techniques d'intervention physique chez les contrôleurs routiers*, répond à ces critères. Préconisant une formation basée selon l'approche par compétences, deux volets spécifiques sont abordés : le conditionnement physique adapté à la tâche, ainsi que les techniques d'intervention physique spécifiques aux contrôleurs routiers.

La Direction des services pédagogiques

GÉNÉRALITÉS

TITRE Aptitude physique et techniques d'intervention physique chez les contrôleurs routiers.

PRÉALABLES Être en bonne santé;
Avoir une expérience récente de pratique de l'activité physique;
Détenir un certificat médical autorisant l'effort physique;
Remplir un questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

CLIENTÈLE VISÉE Les personnes dont la candidature est retenue par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour son programme de contrôleurs routiers et qui ont à entreprendre le programme de formation de base, dispensé à l'École nationale de police du Québec, à titre d'aspirants contrôleurs routiers.

DURÉE Volet *conditionnement physique* : 36 heures,

Volet *intervention physique*: 62 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS 1 cohorte de 20 personnes.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Après avoir complété ce cours avec succès, l'aspirant contrôleur routier sera en mesure de :

- Connaître le profil général résultant de la mesure de sa condition physique;
- Connaître ses limites personnelles face à un effort physique et doser en conséquence;
- Connaître les grands principes reliés à l'activité physique et les mettre en application dans ses entraînements et dans son quotidien;
- Connaître et appliquer les notions reliées au *Tableau de la problématique de l'emploi de la force*;
- Appliquer des stratégies propres à la communication tactique;
- Connaître et appliquer les six principes de défense;
- Développer, maintenir ou renforcer une opinion favorable face aux habitudes de vie saine;
- Maintenir un programme d'entraînement physique adapté à son niveau;
- Différencier diverses méthodes d'entraînement;
- Connaître quatre grandes familles d'éléments de contraintes, spécifiques au travail de contrôleur routier et agir de façon à se protéger des effets possibles sur la santé;
- Évaluer le caractère d'exigence physique de certaines tâches du contrôleur routier et adopter les bonnes méthodes de travail;
- Effectuer différentes techniques de contrôles articulaires;
- Effectuer différentes techniques de mise des menottes et de fouille d'un contrevenant;
- Effectuer différentes techniques de défenses à mains nues;
- Effectuer différentes techniques de protection et de contrôle avec le bâton PR-24™;
- Faire le lien entre l'importance du maintien d'une bonne condition physique, dans la perspective d'une santé physique optimale et d'une réalisation efficace des tâches inhérentes au travail de contrôleur routier.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Magistrale;
- Groupe de discussion;
- Capsule d'information;
- Démonstration technique;
- Apprentissage par l'exploration et la découverte;
- Consultation individuelle;
- Entraînement en groupe complet;
- Entraînement en sous-groupe.

CONTENU

Volet relatif au *conditionnement physique adapté* :

1. Mesure et évaluation de paramètres de la condition physique générale;
2. Interprétation des résultats d'une évaluation de la condition physique;
3. Grands principes reliés à la pratique de l'activité physique;
4. Règles de sécurité pour une pratique efficace;
5. Élaboration et distribution d'un programme personnalisé d'entraînement;
6. Entraînement libre, en salle (supervisée selon le programme de chacun);
7. Entraînement dirigé, en salle;
8. Entraînement musculaire avec ballons médicaux;
9. Entraînement en endurance aérobie;
10. Entraînement par intervalles courts;
11. Entraînement en « circuit training »;
12. Méthodes de relaxation;
13. Méthodes de soulèvement et de transport de charges;
14. Entraînement libre, en salle (supervisée selon le programme de chacun);
15. Circuit d'intégration n° 2 (l'intervention physique et le contrôleur routier);

Volet relatif à *l'intervention physique* :

1. Problématique de l'emploi de la force;
2. Principes de défense;
3. Techniques de contrôles articulaires;
4. Techniques de mise des menottes et de fouille d'un contrevenant;
5. Techniques de défenses à mains nues;
6. Techniques de maniement du bâton PR-24™.

7. Encolure;
8. Aérosol capsique;
9. Travail en équipe;
10. Défense contre une agression physique grave.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1

15 sept.-05	Périodes 1-2	Évaluation de la condition physique	Gymnase
16 sept.-05	Périodes 1-2	Présentation du programme <ul style="list-style-type: none"> ❖ Objectifs et standards ❖ Contenu ❖ Évaluation ❖ Règles et directives de sécurité Problématique de l'emploi de la force	Classe
	Périodes 3-4	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Valeurs sociales ❖ Articles 25 et 26 du Code criminel ❖ Tableau de l'emploi de la force ❖ Qualités essentielles en défense ❖ Principes de défense 	Classe
20 sept.-05	Périodes 3-4	Remise du programme d'entraînement	Gym
26 sept.-05	Période 3	Conditionnement physique #1	Dojo A-B
	Période 4	Techniques d'invitation physique <ul style="list-style-type: none"> ❖ Positions relatives ❖ Manceuvres d'approche ❖ Contact initial ❖ Invitation physique ❖ Techniques d'escorte ❖ Technique d'escorte par contrôle articulaire ❖ Techniques de transport 	
27 sept.-05	Période 2-3-4	Communication tactique	Classe
28 sept.-05	Période 3	Conditionnement physique #2	Dojo A-B
	Période 4	Contrôle articulaire <ul style="list-style-type: none"> ❖ Clé d'articulation du poignet sur bras fléchi latéral et arrière, ❖ Amenée au sol à l'aide d'une clé en quatre 	
29 sept.-05	Période 2-3-4	Communication tactique	Classe
30 sept.-05	Période 3	Conditionnement physique #3	Dojo C-D
	Période 4	Contrôle articulaire <ul style="list-style-type: none"> ❖ Amenée au sol avec une clé d'articulation au coude sur bras tendu, par l'extérieur ❖ Clé d'articulation sur bras fléchi, par l'extérieur 	

4 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #4 Contrôle articulaire ❖ Amenée au sol avec une clé d'articulation au coude sur bras tendu, par l'extérieur ❖ Clé d'articulation sur bras fléchi, par l'extérieur	Dojo C-D
6 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #5 Mise de menottes ❖ Théorie ❖ Sans appui ❖ Avec appui	Dojo C-D
11 octobre -05	Période 1-2	Communication tactique	Classe
11 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #6 Mise de menotte ❖ Position vautrée ❖ À genoux	Dojo C-D

ÉTAPE 2

18 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #7 Mise de menotte ❖ Mise des menottes par contrôle articulaire ❖ Position debout ❖ Position vautrée (2/1) ❖ Position vautrée (1/1) ❖ Avec appui (personne dangereuse) ❖ Sensibilisation à l'asphyxie positionnelle	Dojo C-D
26 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #10 Point de pression ❖ Historique ❖ Méthodes d'application ❖ Implications physiologiques ❖ Explication des différents points de pression	Dojo C-D
28 octobre -05	Période 3 Période 4	Conditionnement physique #11 Point de pression ❖ Explication des différents points de pression ❖ Intégration	Dojo C-D
31 octobre -05	Période 1	Conditionnement physique #12	

	Période 2	<p>Encolure</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Historique ❖ Conséquence physiologique ❖ Niveaux de contrôle ❖ Politique d'utilisation ❖ Position main, coude, tête ❖ Amenée en position ventrale 	Dojo A-B
3 novembre -05	Période 1	Conditionnement physique #13	Dojo C-D
	Période 2	<p>Encolure</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Déséquilibre ❖ Trois niveaux d'application ❖ Amenée au sol ❖ Menottage 	
8 novembre -05	Période 1	Conditionnement physique #14	Dojo A-B
	Période 2	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Musculation ❖ Travail en équipe ❖ Théorie du travail en équipe ❖ Procédure associée au cas de delirium agité ou d'urgence médicale 	
10 novembre -05	Période 1	Conditionnement physique #15	Dojo C-D
	Période 2	<p>Travail en équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mécanisme de contrôle physique ❖ Techniques d'amenée au sol et de contrôle ❖ Mise en situation 	
11 novembre -05	Période 3	Conditionnement physique #16	Dojo A-B
	Période 4	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entraînement en salle de combat <p>Agression physique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Défense contre un coup de poing en crochet ❖ Défense contre un étranglement arrière ❖ Retournement d'un individu en position ventrale à l'aide de contrôle articulaire sur bras fléchi et en extension 	
14 novembre -05	Période 1	Conditionnement physique #17	Dojo A-B
	Période 2	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Entraînement en salle de combat <p>Agression physique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Combat au sol ❖ Défense contre un étranglement de face ❖ Défense contre une saisie du collet 	
17 novembre -05	Période 3	Conditionnement physique #18	Dojo A-B
	Période 4	<p>Agression physique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Défense contre une arme blanche 	

ÉTAPE 3

21 novembre -05	Période 3	Conditionnement physique #19	Dojo B
	Période 4	Révision	
24 novembre -05	Période 3	Conditionnement physique #20	Dojo A-B
	Période 4	Révision	
28 novembre -05	Période 1	Conditionnement physique #21	Dojo A-B
	Période 2	Mise en situation	
30 novembre -05	Période 3	Conditionnement physique #22	Dojo A-B
	Période 4	Mise en situation	
6 décembre -05	Période 1	Conditionnement physique #23	Dojo C-D
	Période 2	Mise en situation	
9 décembre -05	Période 3	Conditionnement physique #24	Dojo C-D
	Période 4	Mise en situation	

BIBLIOGRAPHIE

- AKERSTEDT, T., *Adjustment of Physiological Circadian Rhythms and the Sleep-Wake Cycle to Shiftwork*. Hours of Work, John Wiley and Sons Ltd., 1985, pp. 185-197.
- ANDERSON, G., *Low-Back Pain in Industry : Epidemiological Aspects*. Scand. J. Rehab. Med., 11, pp. 163-165, 1979.
- ANDLAUER, P., CARPENTIER, J., CAZAMIAN, P.G., *Ergonomie du travail de nuit et des horaires alternants*. Eds. Cujas, Paris, 1977, 272 p.
- ANGERSBACH, D., KNAUTH, P., KARVONEN, M.V., UNDEUTSCH, K., RUTENFRANZ, J., *A Retrospective Cohort Study Comparing Complaints and Diseases in Day and Shift Workers*. Studies of Shiftwork, London: Taylor and Francis Ltd., 1980, pp. 363-376.
- BAECHLE, T., *Contribution of Anaerobic & Aerobic Mechanisms to Maximal Sustained Efforts*. in Survival Stress Research on Use of Force Continuum Design (PPCT Management Systems, Inc.), 1994.
- BERGQUIST-ULLMAN, M., *Acute Low-Back Pain in Industry : A Controlled Propective Study with Special Reference to Therapy and Vocational Factors*. Acta. Orthop. Scand., 1977, (Supplément 170), pp. 1-117.
- BERTHELETTE, D., GERVAIS, M., *Les maux de dos chez les policiers de la Sûreté du Québec*. Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Montréal, 1986, 10 p.
- BIELMANN, P., HÉTU, R., *Le bruit en milieu de travail et les maladies cardio-vasculaires*. Travail et santé, 1986, s-36, s-39.
- BISSONNETTE, R., *Évaluation en éducation physique*. Département de Kinanthropologie, Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke, 1983, 395 p.
- BOMPA, T.O., *Power Training for Sport : Plyometrics for Maximum Power Development*. Coaching Association of Canada, Mosaic Press, Ontario, 166 p.
- BONNEAU, J., *A Position Paper on Fitness and Lifestyle for the Royal Canadian Mounted Police : Employer/Employee Responsibility*. 1987.
- BONNEAU, J., BROWN, J., *Aptitudes et condition physiques des policiers*. Journal of Clinical Forensic Medicine, 1995, 2, pp. 157-164.
- BOOTH, W.S., HORNICK, C.W., *Physical Ability Testing for Police Officers in the '80s*. The Police Chief, January 1984, 51, 1, pp. 2-4.
- BROUSTET, J.P., *Cardiologie sportive*. Eds. Masson, Collection de monographies de médecine du Sport, Paris, 1978, 179 p.
- BROWN, D., *Shiftwork: A Survey of the Sociological Implications of Studies of Male Shiftworkers*. Occupational Psychology, vol. 48, 1975, pp. 231-240.
- BRUNSTEIN, I., ANDLAUER, P., *Le travail posté: chez nous et ailleurs*. Marseilles, Les éditions O/E, 1988, 197 p.
- BURELLE, C., RICCI, J., PERONNET, F., *Condition physique des policiers de la C.U.M.* Médecine du sport, vol. 61, 1987, pp. 13-17.
- Calgary Police Service Fitness Branch, *Program Outline : Physical Abilities Test*. Revised September 1993, 13 p.
- CARON, M., GAGNON, J., *Guide de surveillance médico-environnemental relatif au travail sous contrainte thermique*. DSC Verdum, 1984, 23 p.

- FRASER, E., *Physical Fitness Maintenance : A Developmental Process*. The Police Chief, June 1986, pp. 24-27.
- GLEDHILL, N., SHAW, C., *Report on the Characterization, Test Construction and Validation Phase of the Medical, Physical, Skills and Abilities Project*. prepared for the Race Relations and Policing Unit of The Ministry of the Solicitor General and Correctional Services, september 1996, volume # 1, 104 p.
- GOLISZEK, A., *60 second – Stress Management : The Quickest Way to Relax and Ease Anxiety*. New Horizon Press, New Jersey, 1992, 160 p.
- GRAUPMANN, P. G., *Permanent Shifts as Opposed to Rotation Shifts : An Evaluation of Sick Time Use Among Police Officers*. Journal of police science and administration. Vol. 11, no. 2, printed in U.S.A. by IACP, 1983, pp. 233-236.
- HARMAN, A., *The New Physical Competence Test (PCT) : New Zealand Upgrades Fitness Standards for Police*. Law and Order, November 1996, pp. 15-16.
- HAY, J.G., *Biomécanique des techniques sportives*. Eds. Vigot, Collection sport et enseignement, Paris, 1980, 460 p.
- LAFERRIÈRE, S., *Plaisirs d'une vie active – Santé et éducation physique*. Les éditions CEC, Montréal 1997, 193 p.
- LAGASSÉ, P., BARD, C., FLEURY, M., JOBIN, J., ROY, B., *Élaboration des normes physiques d'admission aux corps d'agents de la paix*. Rapport présenté à l'Office des ressources humaines du Gouvernement du Québec, Laboratoire de recherche en performance motrice humaine, Département d'éducation physique de l'Université Laval, Québec, octobre 1985, 171 p.
- LAROCQUE, R., *Rapport d'investigation du coroner*, Bureau du coroner, 1998.
- LAUWERYS, R., *Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles*. Eds Masson, Paris, 1982, pp. 141-164.
- LÉGER, L., *1. Anthropométrie - Composition corporelle - Plis cutanés. 2. Somatotype*. Université de Montréal, Département d'éducation physique, Note de cours, Montréal, 1992, 162 p.
- SPRING, H., U. ILLI, H.R. KUNZ, K. ROTHLIN, W. SCHNEIDER, T. TRITSCHLER, *Stretching et Tonification dynamique - 5*. Eds. Masson, Collection Médecine du Sport, Paris, 1988, 144 p.
- STAMFORD, B.A., WELTMAN, A., MOFFAT, R.J., FULCO, C., *Status of Police Officers with Regard to Selected Cardiorespiratory and Body Compositional Fitness Variables*. Medecine and Science in Sports, vol. 10, 1978, pp. 294-297.
- STEINDHARDT, M., GREENHOW, L., STEWART, J., *The relationship of Physical Activity and Cardiovascular Fitness to Absenteeism and Medical care Claims Among Law Enforcement Officers*. American Journal of Health Promotion, July/August 1991, 5, 6, pp. 455-460.
- SVENSSON, H.O., *Low-Back Pain in Fourty to Fourty-Seven Year Old Men : Socio-Economic Factors and Previous Sickness Absence*. Scand. J. Rehab. Med., 1982, 14, pp. 55-60.
- THIBAUT, E., *Analyse de la situation de travail : manipulation et transport des dynamomètres*. SAAQ – Service du contrôle routier, Chaudière-Appalaches, 11 avril 2000, 14 p.
- THIBAUT, E., *Le transport, la manutention et l'utilisation sécuritaire des rampes de vérification pour les autocars*, 21 février 2000, 4p.
- THORSTENSSON, A. ARVIDSON, A., *Thunck Muscle Strength and Low-Back Pain*. Scand. J. Rehab. Med., 14, pp. 69-75, 1982.

VANDER, A.J., J.H. SHERMAN, D.S. LUCIANO., *Physiologie humaine*. Eds McGraw-Hill, Montréal, 1977, 608 p.

VINET, A., VÉZINA, M., BRISSON, C., *Des lésions professionnelles méconnues : le cas des opératrices de l'industrie du vêtement*. dans Blouin, R. et coll., *Les lésions professionnelles*, Québec, PUL, 1987, pp. 21-38.

VINET, A., VÉZINA, M., *Rémunération à la pièce, travail parcellaire et santé mentale dans l'industrie du vêtement*. *Sociologie et sociétés*, 1986, 18, 2, pp. 25-36.

Enforcement Officers. *Journal of Police Science and Administration*, September 1982, pp. 273-278.

*École nationale
de police*

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1031

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1031

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force. 	2 h 30 min	1, 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique. 	3 h	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire. 	3 h	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	1

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. 	3 h	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par l'enclosure. 	1 h 30 min	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme. 	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule. 	1 h 30 min	1
18	SAUVETAGE AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 h	1
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'enclosure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées. 	3 h	1
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1031

École nationale
de **POLICE**
du Québec

	Intervenir physiquement auprès des personnes	
--	---	--

Plan de cours

PGI-1031

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

	Présentation	
--	---------------------	--

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

	Généralités	
--	--------------------	--

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

	Contenu de la formation	
--	--------------------------------	--

INTERVENTION PHYSIQUE**▪ Problématique de l'emploi de la force :**

- ↻ pouvoirs légaux
- ↻ jurisprudence
- ↻ tableau de la problématique de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↻ contrôle par points de pression
- ↻ contrôles articulaires
- ↻ mise rapide des menottes
- ↻ techniques de fouille
- ↻ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↻ bâton droit télescopique
- ↻ aérosol capsique
- ↻ contrôle par l'encolure
- ↻ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↻ garde et contrôle de l'arme
- ↻ défense contre des agressions physiques
- ↻ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↻ approche sécuritaire des lieux
- ↻ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↻ sujet en proie à un délire agité
- ↻ caractéristiques d'une personne armée
- ↻ communication adaptée à la situation
- ↻ application d'une technique d'approche adéquate
- ↻ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↻ mise des menottes adéquate
- ↻ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↻ exécution d'une fouille adéquate
- ↻ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↻ intervention sécuritaire
- ↻ utilisation adéquate des communications
- ↻ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE**▪ Sauvetage aquatique**

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE ▪ Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.	2 h 30 min	1, 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ▪ Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE CONTRÔLE ARTICULAIRE ▪ Maîtriser les techniques de contrôle articulaire.	1 h 30 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES ▪ Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE ▪ Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.	3 h	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.	3 h	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : INTERVENTION EN ÉQUIPE	3 h Variable, (selon chaque étudiant) 2 h Variable, (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES ▪ Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.	3 h	1
18	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.	1 h 30 min	1
19	SAUVETAGE AQUATIQUE ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	1
20	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.	3 h	1

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 3, 4
23	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 4
24	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1
25	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se divise en deux parties distinctes. La première partie de l'évaluation permet de vérifier le niveau d'acquisition des habiletés et techniques d'intervention physique de base. En seconde partie, l'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

Partie 1 : ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE (50 % de la note finale)

Trois techniques sont visées par l'évaluation des techniques d'intervention physique de base :

- Contrôle par l'encolure
- Bâton droit télescopique
- Une technique au hasard parmi les suivantes :
 - ↳ contrôle par points de pression;
 - ↳ mise rapide des menottes;
 - ↳ techniques de fouille;
 - ↳ mise des menottes par contrôle articulaire;
 - ↳ aérosol capsique;
 - ↳ garde et contrôle de l'arme;
 - ↳ défense contre des agressions physiques;
 - ↳ techniques de tirer, pousser, dégager.

Le calcul de cette partie sera réalisé en faisant la moyenne des trois techniques évaluées.

Dans le cas où un aspirant policier serait en échec pour une ou plusieurs techniques de base, une reprise d'évaluation de la technique échouée sera réalisée à l'activité 23. La mention Réussite sera attribuée pour la technique réussie après une reprise; cela conduira à une note de 60 % pour cette technique. Un maximum de deux reprises sera permis.

Partie 2 : ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE (INTERVENTION POLICIÈRE) (50 % de la note finale)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force est présent. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

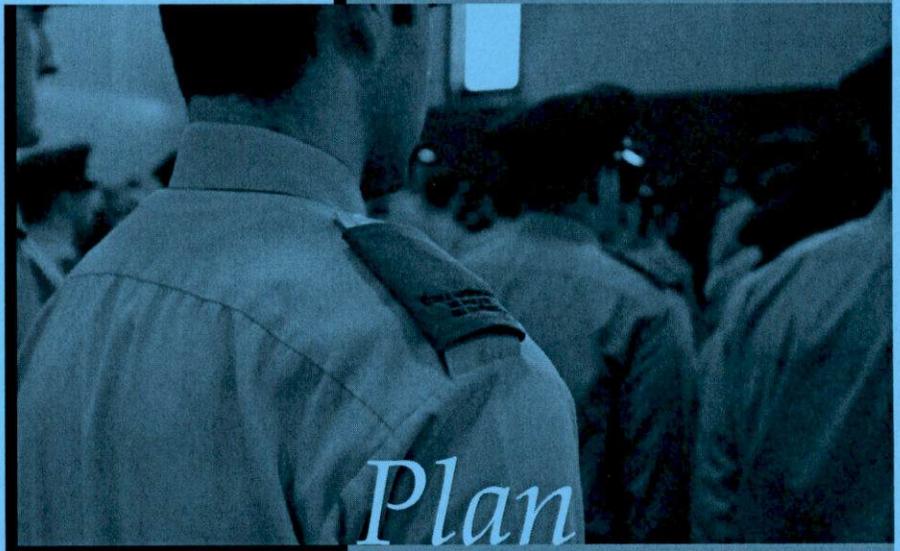
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1031

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1031

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ◇ pouvoirs légaux
- ◇ jurisprudence
- ◇ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ◇ contrôle par points de pression
- ◇ contrôles articulaires
- ◇ mise rapide des menottes
- ◇ techniques de fouille
- ◇ mise des menottes par contrôle articulaire
- ◇ bâton droit télescopique
- ◇ aérosol capsique
- ◇ contrôle par l'encolure
- ◇ principes et techniques d'intervention en équipe
- ◇ garde et contrôle de l'arme
- ◇ défense contre des agressions physiques
- ◇ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ◇ approche sécuritaire des lieux
- ◇ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ◇ sujet en proie à un délire agité
- ◇ caractéristiques d'une personne armée
- ◇ communication adaptée à la situation
- ◇ application d'une technique d'approche adéquate
- ◇ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ◇ mise des menottes adéquate
- ◇ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ◇ exécution d'une fouille adéquate
- ◇ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ◇ intervention sécuritaire
- ◇ utilisation adéquate des communications
- ◇ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION ■ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE ■ Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. ■ S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.	2h30 min	1, 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE ■ Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. ■ Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES ■ Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE ■ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE ■ Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.	3 h	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 ■ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 ■ Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.	3 h	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.	1 h 30 min	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES ▪ Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.	3 h	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.	1 h 30 min	1
18	SAUVETAGE AQUATIQUE ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	1
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.	3 h	1
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se divise en deux parties distinctes. La première partie de l'évaluation permet de vérifier le niveau d'acquisition des habiletés et techniques d'intervention physique de base. En seconde partie, l'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

Partie 1 : ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE (50 % de la note finale)

Trois techniques sont visées par l'évaluation des techniques d'intervention physique de base :

- Contrôle par l'encolure
- Bâton droit télescopique
- Une technique au hasard parmi les suivantes :
 - ↳ contrôle par points de pression;
 - ↳ mise rapide des menottes;
 - ↳ techniques de fouille;
 - ↳ mise des menottes par contrôle articulaire;
 - ↳ aérosol capsique;
 - ↳ garde et contrôle de l'arme;
 - ↳ défense contre des agressions physiques;
 - ↳ techniques de tirer, pousser, dégager.

Le calcul de cette partie sera réalisé en faisant la moyenne des trois techniques évaluées.

Dans le cas où un aspirant policier serait en échec pour une ou plusieurs techniques de base, une reprise d'évaluation de la technique échouée sera réalisée à l'activité 23. La mention Réussite sera attribuée pour la technique réussie après une reprise; cela conduira à une note de 60 % pour cette technique. Un maximum de deux reprises sera permis.

Partie 2 : ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE (INTERVENTION POLICIÈRE) (50 % de la note finale)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force est présent. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1031

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1031

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTELE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ◇ pouvoirs légaux
- ◇ jurisprudence
- ◇ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ◇ contrôle par points de pression
- ◇ contrôles articulaires
- ◇ mise rapide des menottes
- ◇ techniques de fouille
- ◇ mise des menottes par contrôle articulaire
- ◇ bâton droit télescopique
- ◇ aérosol capsique
- ◇ contrôle par l'encolure
- ◇ principes et techniques d'intervention en équipe
- ◇ garde et contrôle de l'arme
- ◇ défense contre des agressions physiques
- ◇ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ◇ approche sécuritaire des lieux
- ◇ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ◇ sujet en proie à un délire agité
- ◇ caractéristiques d'une personne armée
- ◇ communication adaptée à la situation
- ◇ application d'une technique d'approche adéquate
- ◇ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ◇ mise des menottes adéquate
- ◇ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ◇ exécution d'une fouille adéquate
- ◇ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ◇ intervention sécuritaire
- ◇ utilisation adéquate des communications
- ◇ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION ■ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE ■ Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. ■ S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.	2 h 30 min	1; 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES ■ Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.	3 h	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE ■ Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. ■ Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES ■ Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE ■ Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.	3 h	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 ■ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 1 ■ Maîtriser le contrôle par l'encolure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 ■ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.	3 h	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.	1 h 30 min	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.	1 h 30 min	1
18	SAUVETAGE AQUATIQUE ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	1
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.	3 h	1
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3h	1, 2, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se divise en deux parties distinctes. La première partie de l'évaluation permet de vérifier le niveau d'acquisition des habiletés et techniques d'intervention physique de base. En seconde partie, l'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

Partie 1 : ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE (50 % de la note finale)

Trois techniques sont visées par l'évaluation des techniques d'intervention physique de base :

- Contrôle par l'encolure
- Bâton droit télescopique
- Une technique au hasard parmi les suivantes :
 - ◇ contrôle par points de pression;
 - ◇ mise rapide des menottes;
 - ◇ techniques de fouille;
 - ◇ mise des menottes par contrôle articulaire;
 - ◇ aérosol capsique;
 - ◇ garde et contrôle de l'arme;
 - ◇ défense contre des agressions physiques;
 - ◇ techniques de tirer, pousser, dégager.

Le calcul de cette partie sera réalisé en faisant la moyenne des trois techniques évaluées.

Dans le cas où un aspirant policier serait en échec pour une ou plusieurs techniques de base, une reprise d'évaluation de la technique échouée sera réalisée à l'activité 23. La mention Réussite sera attribuée pour la technique réussie après une reprise; cela conduira à une note de 60 % pour cette technique. Un maximum de deux reprises sera permis.

Partie 2 : ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE (INTERVENTION POLICIÈRE) (50 % de la note finale)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force est présent. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1036

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1036

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force. 	2 h 30 min	1, 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique. 	3 h	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire. 	3 h	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	1

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter l'aérosol capsique. 	3 h	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure. 	1 h 30 min	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme. 	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule. 	1 h 30 min	1
18	SAUVETAGE AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 h	1
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées. 	3 h	1
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	1
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1036

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1036

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour toute la compétence

- Respect constant des principes de défense et des principes tactiques
- Communication constante dans l'intervention
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force. 	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique. 	3 h	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	3
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire. 	3 h	3
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	3

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter l'aérosol capsique. 	3 h	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure. 	1 h 30 min	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	3
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme. 	3 h	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule. 	1 h 30 min	3
18	SAUVETAGE AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 h	3
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées. 	3 h	3
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	3
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

Cette épreuve se fait en deux étapes. L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- évaluer continuellement la situation;
- planifier son intervention;
- intervenir sur les lieux;
- articuler sa prise de décision.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

* * *

La réussite de chacun des critères est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1036

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1036

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* [PGI-1036] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force. 	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique. 	3 h	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	3
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire. 	3 h	3
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	3

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter l'aérosol capsique. 	3 h	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure. 	1 h 30 min	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. 	1 h 30 min	3
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme. 	3 h	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule. 	1 h 30 min	3
18	SAUVETAGE AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 h	3
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. ▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées. 	3 h	3
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	1 h 30 min	3
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. 	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

* * *

La réussite de chacun des critères est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du

cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1042

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

PGI-1042

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* [PGI-1042] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

68 h au total réparties de la façon suivante :

- 62 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↳ pouvoirs légaux
- ↳ jurisprudence
- ↳ Modèle national de l'emploi de la force

▪ Entraînement de base :

- ↳ contrôle par points de pression
- ↳ contrôles articulaires
- ↳ mise rapide des menottes
- ↳ techniques de fouille
- ↳ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↳ bâton droit télescopique
- ↳ aérosol capsique
- ↳ contrôle par l'encolure
- ↳ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↳ garde et contrôle de l'arme
- ↳ défense contre des agressions physiques
- ↳ sortie de véhicule automobile

▪ Arme à impulsions électriques

▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↳ approche sécuritaire des lieux
- ↳ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↳ sujet en proie à un délire agité
- ↳ caractéristiques d'une personne armée
- ↳ communication adaptée à la situation
- ↳ application d'une technique d'approche adéquate
- ↳ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↳ mise des menottes adéquate
- ↳ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↳ exécution d'une fouille adéquate
- ↳ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↳ intervention sécuritaire
- ↳ utilisation adéquate des communications
- ↳ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

▪ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	LE MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les termes du Modèle national de l'emploi de la force et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ▪ S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. 	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : ACTIVITÉ D'AMORCE – LES OPTIONS DE FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. le déploiement d'une arme intermédiaire <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)</p>	3 h	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes 3. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire (en ligne) : ⇨ QUESTIONNAIRE 1</p>	3 h	3
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)</p>	3 h	3

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTER-MÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. l'usage des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 2</p>	3 h	3
7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2 ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le déploiement de l'arme à feu 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les Caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min)</p>	3 h	3
8	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Surviving edge weapons</i> (environ 45 min)</p>	3 h	3
9	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTER-MÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement des armes intermédiaires 3. la mise des menottes <p>Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min)</p>	3 h	3

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/contrôle des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité une fois vaporisé. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne vaporisée à l'aérosol capsique. 	3 h	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. la mise des menottes <p>Activités préparatoires en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 3</p>	3 h	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. la mise des menottes 4. la fouille d'une personne <p>Activité préparatoire en ligne : Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 h)</p>	3 h	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant 2. le déploiement d'une arme intermédiaire 3. la mise des menottes 	3 h	3
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions de l'arme à impulsions électriques telles que : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ la nomenclature ⇨ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques ⇨ les notions de bases en électricité ⇨ la pratique policière (GPP 2.1.2.1) ▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer une fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à la fenêtre d'opportunité en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger 2. le contrôle physique puissant 3. le déploiement d'une arme intermédiaire 4. le déploiement de l'arme à feu 5. la mise des menottes 6. la fouille d'une personne 	3 h	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule. 	1 h 30 min	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique. 	3 h	3
18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. 	3 h	3
19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre de décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h	1, 2, 3, 4
22	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de ou des habiletés de base échouées. 	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
23	<ul style="list-style-type: none">▪ Entraînement en réalité complexe.▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique</i>, <i>Intervention tactique</i> et <i>Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention policière.▪ Gérer son stress et contrôler ses émotions dans un contexte de travail sous pression.▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer.	3 h	1, 2, 3, 4
24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none">▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière.	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 18, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve lors de l'activité 22.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

* * *

La réussite de l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du

cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

08 100 / 08 100

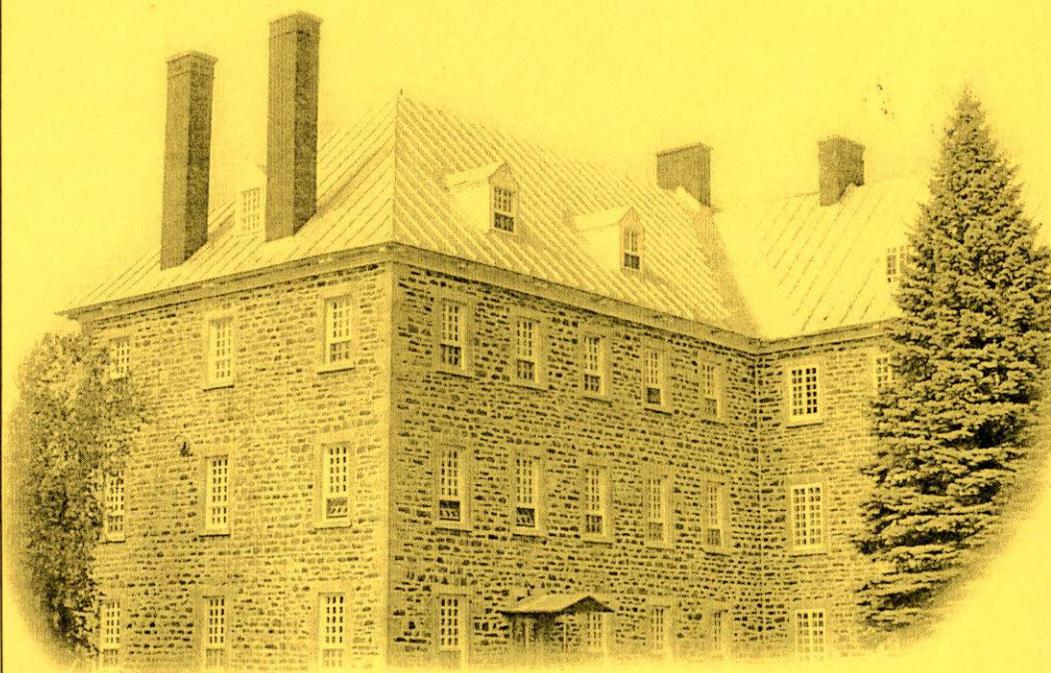
2002-09-05 / 2002-09-05

*Principes et techniques
d'intervention physique - Plan
de cours - Projet*

06-02-6-3-A

DDPS Édition officielle
06

2061



Programme de
formation initiale en
Patrouille-gendarmerie

Plan de cours

PROJET

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Ronald Bélanger
Renée Cartier, conseillère pédagogique
Jean-René Morissette
Bruno Poulin

COORDINATION : Vigie pédagogique (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2002.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Révisé jeudi le 05-09-2002

Référence

:

XXX-XXX

DÉROULEMENT

Le cours *Principes et techniques d'intervention physique* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement l'acquisition d'une compétence en intervention physique, c'est à dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à la maîtrise de cette compétence. Les diverses techniques enseignées sont primordiales à l'accomplissement des tâches régulières du policier gendarme québécois et cela, selon les seuils de performance requis lors de son entrée en fonction.

Le cours *Principes et techniques d'intervention physique* permettra donc aux aspirants policiers de contrôler un ou des individus en employant des techniques raisonnables, convenables et nécessaires. Ces techniques ont pour buts de limiter la liberté de mouvement, de contraindre par la douleur ou de provoquer un dysfonctionnement bio-mécanique. De plus, au cours de cette formation, les aspirants policiers seront amenés à développer les qualités essentielles à la défense et à connaître leurs propres limites. Le déroulement des activités étant basé sur le cycle de l'apprentissage expérientiel, les aspirants policiers seront en mesure d'intégrer et de transférer, dans leur milieu de travail, les apprentissages effectués.

Un accent particulier sera mis sur la compréhension du *Cadre national de l'emploi de la force*. Les participants appliqueront les différents principes et techniques qui sont mobilisés lors de situations diverses nécessitant le recours à l'emploi de la force.

La direction de la formation

GÉNÉRALITÉS

TITRE

PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLES

- Avoir obtenu son diplôme d'études collégiales et avoir atteint les compétences suivantes : défense corps à corps, défense contre les coups frappés et maîtrise d'une personne violente.
- Avoir réussi les tests physiques et répondu aux conditions d'admission de l'ENPQ.
- Être inscrit officiellement au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

CLIENTÈLE VISÉE

Aspirants policiers

DURÉE

- **En classe** : 4 h 30, réparties en 3 périodes.
- **En salle de combat** : 72 h réparties en 42 périodes de 90 minutes plus 6 périodes allouées pour l'épreuve de synthèse

NOMBRE DE PARTICIPANTS

32 aspirants policiers.

OBJECTIFS ET STANDARDS

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un ou des individus en employant des techniques de contrôle physique raisonnables, convenables et nécessaires en fonction de toutes les circonstances.*</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans l'ensemble des activités au poste de police Nicolet-ENPQ ◆ Dans le cadre de situations simulées ◆ Au moyen d'exercices à la salle de combat ◆ Au moyen des circuits d'intégration à l'intérieur et/ou à l'extérieur ◆ Au moyen de séminaires et de sessions de formation ◆ À partir du <i>cadre national de l'emploi de la force</i> ◆ A partir du précis de cours ◆ À partir du <i>Code criminel</i> et du <i>Code civil</i> ◆ À partir du <i>Guide des pratiques policières</i> ◆ En conformité avec la législation en vigueur ◆ À l'aide du <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i> ◆ À l'aide des principes et techniques reliés à l'emploi de la force ◆ À partir de l'expérimentation volontaire de l'aérosol capsique ◆ En établissant constamment des liens avec le contexte policier ◆ Au moyen d'un ensemble de tests de mesure de la condition physique

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation nécessitant le recours à l'emploi de la force</p>	<p>1.1 Observation et analyse des composantes de la situation en recueillant toutes les informations disponibles : la situation, le comportement du sujet et les considérations tactiques</p> <p>1.2 Identification des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent</p> <p>1.3 Connaissance approfondie des différents outils ou moyens de défense et de contrôle à la disposition du policier</p> <p>1.4 Distinction précise de la gravité des dommages pouvant être occasionnés dans chacune des interventions</p>

* Cluett c. La reine

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Élaborer une stratégie d'intervention	2.1 Considération élevée des informations pertinentes 2.2 Reconnaissance raisonnable des risques potentiels et de leurs conséquences 2.3 Identification précise de la catégorie des comportements du ou des individus 2.4 Prise en compte des considérations tactiques et de ses caractéristiques personnelles 2.5 Évaluation constante de l'état physique et psychologique des gens en difficulté de même que des soins à leur apporter 2.6 Identification adéquate des mesures de protection ou de contrôle des personnes en danger, aussitôt que possible 2.7 Identification correcte des procédures et techniques relatives à la protection de la scène 2.8 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours à des services spécialisés 2.9 Transmission claire et précise de l'information 2.10 Choix judicieux d'interventions et de techniques appropriées à la situation
3. Appliquer les options de l'emploi de la force reliées à l'intervention physique	3.1 Application adéquate des notions reliées à la présence policière 3.2 Utilisation sécuritaire des manœuvres d'approche et de contact initial lors d'une invitation physique 3.3 Maîtrise efficace des techniques d'escorte d'un individu menotté et non menotté 3.4 Application adéquate des techniques légères à mains nues 3.5 Application adéquate des techniques puissantes à mains nues 3.6 Maîtrise adéquate des techniques de défense contre une agression physique grave 3.7 Application des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu 3.8 Reconnaissance des dommages causés par une agression physique à l'arme blanche 3.9 Identification juste de ses réactions face à une agression grave 3.10 Choix approprié d'une technique de mise de menottes en fonction de la situation 3.11 Application efficace et sécuritaire des techniques de mise rapide des menottes 3.12 Application efficace et sécuritaire des techniques de mise de menotte par contrôles articu-

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<p>lares</p> <p>3.13 Maîtrise minutieuse des techniques de fouille préventive, sommaire et/ou complète d'un individu</p> <p>3.14 Référence pertinente au cadre légal</p> <p>3.15 Reconnaissance rapide des dangers de contamination reliés à la fouille</p> <p>3.16 Identification et respect des rôles et des responsabilités de chacun des membres de l'équipe</p> <p>3.17 Utilisation efficace et sécuritaire des manœuvres spécifiques d'équipe</p> <p>3.18 Application des techniques de contrôle d'un individu dans un contexte de sortie de véhicule.</p> <p>3.19 Reconnaissance des effets et des limites des armes intermédiaires.</p> <p>3.20 Connaissance suffisante des effets et des limites de l'aérosol capsique</p> <p>3.21 Utilisation efficace de l'aérosol capsique</p> <p>3.22 Application adéquate des procédures de décontamination</p> <p>3.23 Utilisation adéquate des principes de protection personnelle lors d'une contamination</p> <p>3.24 Utilisation appropriée du bâton télescopique</p> <p>3.25 Appliquer les qualités essentielles (techniques, physiques, mentales et d'action) pour la défense</p> <p>3.26 Reconnaissance rapide des signes et des risques de décès lors d'une intervention</p> <p>3.27 Repositionnement tactique au besoin</p> <p>3.28 Description détaillée de l'emploi de la force utilisée sur le RAQ (rapport d'activités quotidiennes)</p> <p>3.29 Démonstration d'une bonne condition physique (lorsque soumis à l'effort)</p>
<p>4. Appliquer les principes fondamentaux de défense</p>	<p>4.1 Positionnement stratégique</p> <p>4.2 Concentration (état de vigilance appropriée)</p> <p>4.3 Prise en compte d'une distance sécuritaire</p> <p>4.4 Vitesse de réaction appropriée</p> <p>4.5 Esquive (blocage et déplacement rapide du corps)</p> <p>4.6 Riposte efficace</p>
<p>5. Communiquer d'une façon tactique</p>	<p>5.1 Utilisation adéquate de la démarche de communication lors d'une situation facile, difficile et critique</p> <p>5.2 Prise en compte des signes précurseurs d'un</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Apprécier ses interventions	assaut 6.1 Reconstitution juste du déroulement de l'intervention 6.2 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique 6.3 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problème si nécessaire 6.4 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe 6.5 Reconnaissance juste de ses réactions face à des situations de stress 6.6 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

ÉVALUATION

Comme le cours *Principes et techniques d'intervention physique* vise, par l'expérimentation de différentes techniques, l'acquisition d'une compétence spécifique en emploi de la force, une évaluation formative guidera l'aspirant policier dans sa démarche d'apprentissage. Ce faisant, l'aspirant policier sera toujours en mesure de savoir où il se situe dans l'acquisition de la compétence et d'apporter, au cours de la formation, des ajustements qui lui assureront une meilleure compréhension, et surtout, une meilleure application des techniques lors d'interventions régulières, à risque ou planifiées.

OBJETS D'ÉVALUATION FORMATIVE

- Entraînement des techniques
- Régulation en fonction du feedback

OBJETS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

En outre, une évaluation sommative de type critérié (épreuve de synthèse) attestera des apprentissages réalisés lors de la session de formation. Il y a lieu de mentionner que chaque élément de compétence sera évalué et que la réussite de chacun est nécessaire pour attester de la réussite du cours *Principes et techniques d'intervention physique*. L'objectif de cette évaluation est de permettre à l'aspirant policier d'avoir un profil précis de la compétence acquise au terme de sa formation. À cet effet, l'aspirant policier recevra un profil pédagogique comportant une légende le situant quant au degré de maîtrise de la compétence attendue, soit :

6= Excellent :	Dépasse largement, i.e. avec distinction et sans ambiguïté, le seuil habituellement exigé pour les critères de performance.
5= Très satisfaisant :	Atteint de façon convaincante les critères de performance en cause.
4= Répond aux exigences:	Atteint les critères de performance de manière satisfaisante.
3= Amélioration requise:	Éprouve souvent des difficultés. Il ou elle n'atteint les critères que dans un contexte idéal. Il ou elle n'arrive pas à être performant ou performante sous la contrainte ou en présence d'obstacles.
2= Insatisfaisant :	Éprouve de sérieuses difficultés et n'atteint les critères de performance que partiellement.
1= Inacceptable :	Démontre qu'il ou qu'elle n'atteint pas les critères de performance, en plus de démontrer des comportements et des attitudes répréhensibles.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Techniques de contrôle physique
Services correctionnels



*Plan
de cours*

SCR-1007

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Techniques de contrôle physique
Services correctionnels

Plan de cours

SCR-1007

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique – Services correctionnels* [SCR-1007] s'adresse aux étudiants inscrits au programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels (PI-FASC). Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. D'une manière plus précise, l'agent des services correctionnels (ASC) sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser son intervention dans des situations pouvant comporter un certain niveau de stress. L'ASC sera également invité à apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique en milieu carcéral. De plus, il place l'ASC dans un contexte de réalité simple (instable, mais prédictif) grâce à des mises en situation. Ces dernières lui permettent d'analyser la situation en fonction du Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels, de prendre les décisions qui s'imposent et d'intervenir plus efficacement et de manière sécuritaire.

Généralités

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Instructeurs qualifiés du ministère de la Sécurité publique du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme de formation initiale des agents des services correctionnels

■ DURÉE

72 heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Ratio : 8 étudiants/1 instructeur

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À partir du Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels. ▪ À l'aide de la liste de vérification. ▪ À l'aide de précés de cours.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Arrivée sécuritaire sur les lieux 1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des ASC au regard des motifs d'intervention 1.3 Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
2. Intervenir en fonction de la situation.	2.1 Communication adaptée à la situation 2.2 Application d'une technique d'approche et d'un contact initial adéquats 2.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 2.4 Mise des menottes adéquate 2.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 2.6 Exécution adéquate d'une fouille 2.7 Respect intégral des obligations légales
3. Finaliser l'intervention.	3.1 Justification adéquate de son intervention au regard : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ de l'ensemble des circonstances ⇨ du niveau de résistance du sujet ⇨ des facteurs intrinsèques ⇨ des circonstances particulières
4. Apprécier son intervention.	4.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide des critères et indicateurs du cahier d'évaluation 4.2 Prise de conscience du contrôle de ses émotions et de sa gestion du stress 4.3 Identification précise des mesures correctives à apporter

Et pour toute la compétence

- Travail d'équipe adéquat

Contenu de la formation

▣ **Prémisses de l'emploi de la force**

- ↳ Notion de force nécessaire
- ↳ Notion de justification de l'emploi de la force présente dans le droit canadien
- ↳ Articles 25 et 26 du C.cr.
- ↳ Jurisprudence associée à l'emploi de la force
- ↳ Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels
- ↳ Notions de peur et de stress
- ↳ Contrôle de soi
- ↳ Qualités d'action
- ↳ Principes de défense
- ↳ Les cinq priorités d'action
- ↳ Procédures administratives

▣ **Communication tactique**

▣ **Entraînement de base**

- ↳ Mise des menottes et contraintes
- ↳ Technique de transport en duo
- ↳ Technique d'approche, contact initial et position relative
- ↳ Techniques d'escorte
- ↳ Technique de fouille
- ↳ Contrôle par points de pression
- ↳ Techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirer, pousser ou dégager
- ↳ Mise des menottes par contrôle articulaire
- ↳ Aérosol capsique
- ↳ Principes et techniques d'intervention en équipe
- ↳ Autodéfense : Défense contre des agressions physiques

▣ **Entraînement en circuit d'intégration**

Activité d'intégration d'intervention physique

- ↳ Arrivée sur les lieux
- ↳ Identification des pouvoirs et devoirs
- ↳ Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↳ Communication
- ↳ Technique d'approche
- ↳ Techniques de contrôle physique
- ↳ Mise des menottes
- ↳ Vérification de l'intégrité physique de la personne
- ↳ Fouille
- ↳ Respect des obligations légales
- ↳ Justification de son intervention
- ↳ Autoévaluation de sa performance
- ↳ Travail d'équipe

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation tient au fait que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal du développement de sa compétence. C'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettront de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à *amorcer des interventions*, à *intervenir physiquement auprès des personnes* dans différents contextes et à *les finaliser*.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique technique, une large place est accordée à la pensée critique et réflexive, omniprésente comme stratégie efficiente de régulation et de stabilisation des apprentissages. L'étudiant aura ainsi à établir des liens avec sa pratique, à se fixer des objectifs, à identifier des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'apprenant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations et de *feedbacks* dont le but est de favoriser l'atteinte des standards chez l'étudiant afin qu'il soit ainsi en mesure de se situer par rapport à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des apprenants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	s. o.
2	PRÉMISSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à l'analyse de la situation et justification de l'emploi de la force. ▪ S'approprier le Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels. 	3 h 30 min	1, 2, 3
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES ET CONTRAINTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre des menottes et des contraintes. ▪ Escorter une personne. ▪ Appliquer la technique de transport en duo. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4
4.1	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUE DE FOUILLE D'UNE PERSONNE ET CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter la technique de fouille carcérale. ▪ Contrôler un individu par points de pression (les 6 premiers). ▪ Prendre conscience des risques de blessures. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4
4.2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET TECHNIQUE DE FOUILLE D'UNE PERSONNE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler un individu par points de pression (7 autres points). ▪ Maîtriser la technique de fouille carcérale. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE ARTICULAIRE (SUR TIRER, POUSSER, DÉGAGER) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter les techniques de contrôle articulaire à la suite d'une résistance sur tirer, pousser ou dégager. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner à la mise des menottes par contrôle articulaire dans différentes positions. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4
7	PRÉMISSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser des situations directes et des interventions planifiées et les justifier à la lumière des principes de défense et du Cadre de l'emploi de la force des Services correctionnels par l'entremise d'études de cas. ▪ Prendre en considération l'aspect légal dans son analyse. ▪ Intégrer les 5 priorités d'action. ▪ Respecter les procédures administratives et les instructions ministérielles. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	THÉORIE : AÉROSOL CAPSIQUE, ASPHYXIE POSITIONNELLE – PARTIE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le contenu relatif à l'utilisation de l'aérosol capsique. ▪ Apprécier ses connaissances théoriques et pratiques. 	4 h	1, 3, 4
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser l'aérosol capsique dans différents contextes tant en phase d'extraction qu'en phase de vaporisation. ▪ Prendre conscience de l'importance de minimiser les risques de blessures. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter les effets de l'aérosol capsique au niveau physique et psychologique dans une simulation d'intervention pratique. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes et techniques d'intervention en équipe. ▪ Travailler en équipe de manière à limiter la liberté de mouvements d'un individu. ▪ Respecter son rôle attribué dans l'équipe. ▪ Utiliser le bouclier. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
12	AUTODÉFENSE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se défendre contre des agressions physiques en position debout et au sol. ▪ Utiliser différentes techniques de défense contre des saisies, des coups et des sauts. ▪ Prioriser le désengagement lorsque cela est possible. ▪ Intégrer, dans l'action, le respect de la législation et les options de force à utiliser dans le cas d'agressions physiques. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'ESCORTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes de base liés aux techniques d'escorte. ▪ Pratiquer les techniques d'escorte dans différents contextes. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
14	CIRCUIT D'INTÉGRATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner l'ensemble des techniques apprises dans le cours (sauf l'aérosol capsique) dans divers contextes avec un niveau d'activation physique répété entre chaque station. ▪ Mettre à l'épreuve sa résistance physique. ▪ Apprécier sa performance. 	4 h	1, 2, 3, 4
15	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION EN INTERVENTION PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'ensemble de la situation en milieu carcéral. ▪ Prendre une décision concernant l'emploi de la force. ▪ Intervenir seul ou en équipe en contexte, et ce, d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard de son intervention. 	4 h	1, 2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
ESF 1	PRATIQUE FORMATIVE EN SOIRÉE (NON OBLIGATOIRE, MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE) ▪ Pratiquer et raffiner, sous supervision pédagogique, les techniques suivantes en vue de l'épreuve de synthèse certificative 1 : techniques de contrôle par points de pression, fouille carcérale debout non menottée et mise des menottes et contraintes.	2h	2, 3, 4
ESF 2	PRATIQUE FORMATIVE (NON OBLIGATOIRE, MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE) ▪ Pratiquer et raffiner, sous supervision pédagogique, les techniques suivantes en vue de l'épreuve de synthèse certificative 2 : techniques de contrôle articulaire à la suite d'un tirer, pousser, dégager et mise des menottes par contrôle articulaire.	2h	1, 2, 3, 4
ESC 1	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE 1 ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques suivantes : techniques de contrôle par points de pression, fouille carcérale debout non menottée et mise des menottes et contraintes.	4h	1, 2, 3, 4
ESC 2	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE 2 ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques suivantes : techniques de contrôle articulaire à la suite d'un tirer, pousser, dégager et mise des menottes par contrôle articulaire.	4h	1, 2, 3, 4

NOTE



- Dans chacun des cours, il y a une phase d'activité physique. Le but de celle-ci est de maintenir une bonne condition physique chez l'agent afin de minimiser les risques de blessures lors de la formation. Cette activité physique est adaptée à la condition physique du groupe. Le groupe d'instructeurs prend en charge cette période.
- Dans le cas d'une absence à l'une ou l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage, l'étudiant absent se voit dans l'obligation soit de reprendre l'activité quand cela est possible, soit de faire appel à un pair pour effectuer une séance de rattrapage.

Évaluation

Le cours *Techniques de contrôle physique – Services correctionnels* [SCR-1007] est considéré comme un cours de compétence technique. L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à appliquer des techniques de contrôle physique en *intervenant auprès des personnes*. L'évaluation technique se divise en deux parties distinctes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Partie 1

Évaluation des techniques en entraînement de base : techniques de points de pression, fouille carcérale et mise des menottes et contraintes.

Partie 2

Évaluation des techniques en entraînement de base : techniques de contrôle articulaire à la suite d'un tirer, pousser, dégager et mise des menottes par contrôle articulaire.

La réussite de chacune des techniques évaluées est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Il y a lieu de préciser que l'étudiant a droit à deux essais avant d'être en échec. Toutefois, un étudiant qui ne réussit pas son essai 1, mais qui réussit son essai 2, se verra attribuer la note de 60 %. Dans cette situation, aucun échec ne sera comptabilisé au dossier étudiant.

L'étudiant qui échoue les essais 1 et 2 sera considéré en échec de compétence, mais pourra effectuer deux reprises. Sur réussite de sa reprise 1 ou 2, l'échec sera maintenu au dossier de l'étudiant. Le relevé de notes comportera une première ligne mentionnant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Il est important de mentionner ici que si un étudiant échoue dans les quatre techniques de contrôle physique et qu'il réussit à la reprise 1 ou la reprise 2 dans les quatre techniques, un seul échec sera comptabilisé à son dossier.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'ENPQ. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation présenté à la page suivante.

GUIDE DE COTATION

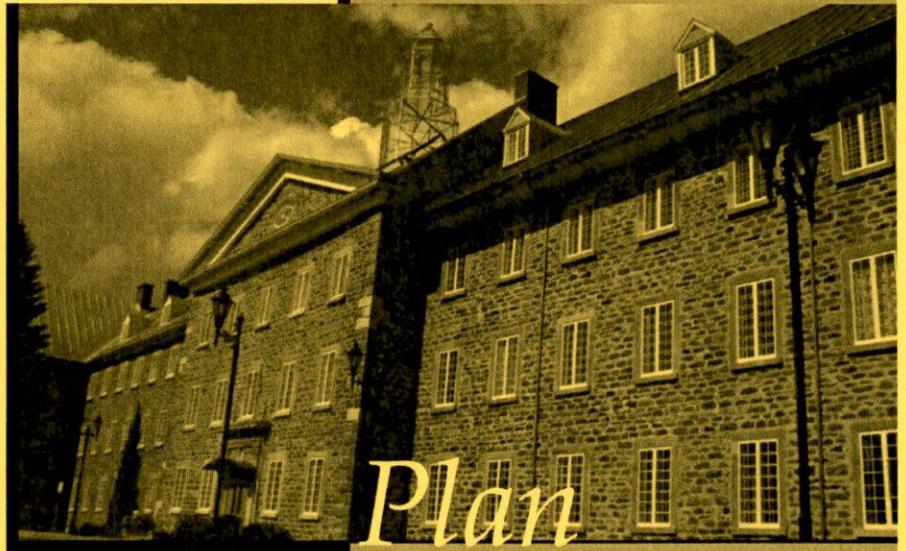
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation initiale
des inspecteurs de la STM

**Techniques de contrôle
physique**



*Plan
de cours*

STM-1006

Québec 

École nationale
de **POLICE**
du Québec



**Techniques de
contrôle physique**

Plan de cours

STM-1006

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique* s'adresse aux aspirants inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM) inscrits au programme de formation initiale des inspecteurs de la STM, formation donnée à l'École nationale de police du Québec. Le programme vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès de personnes*. Plus précisément, l'aspirant inspecteur sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Cette formation prépare les aspirants inspecteurs à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Dans un premier temps, ce cours contribue au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique sur le réseau de la STM.

Dans un deuxième temps, ce cours fera vivre aux aspirants inspecteurs des mises en situation dans un contexte de réalité simple (instable, mais prédictif) leur permettant de prendre des décisions relatives à l'emploi de la force en analysant le contexte d'intervention selon le Modèle national de l'emploi de la force.

Dans un troisième temps, ce cours amènera les aspirants inspecteurs à agir dans des contextes de réalité complexe (instables et non prédictifs) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle sur le réseau de la STM où la force nécessaire pourrait être employée.

En complémentarité aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique pour, notamment, maintenir une bonne condition physique et arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement en contexte d'intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes pour l'obtention du corps d'emploi INSPECTEUR de la STM

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants inspecteurs inscrits au programme de formation initiale pour les inspecteurs de la Société de transport de Montréal

■ DURÉE

146 h réparties de la façon suivante :

- prémisses de l'emploi de la force et volet légal : 12 h
- communication tactique : 12 h
- entraînement de base : 90 h
- révision et reprise entraînement de base : 14 h
- épreuve certificative : 6 h
- réalité simple et complexe + reprises : 12 h

■ TRAVAUX HORS COURS

- Visionnement de vidéos et rédaction de rapports d'événement
- Activité d'appropriation de la grille d'appréciation et de coaching
- Questionnaires en entraînement de base
- Séances d'entraînement sur les différentes techniques
- Rédaction de rapports d'événement découlant de mises en situation en contexte d'intervention

■ CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

 Programme d'entraînement proposé, à comptabiliser dans un carnet d'entraînement

- Planification de ses objectifs d'entraînement physique/technique et de maintien de sa condition physique durant le programme, identification des obstacles possibles à la réalisation de ces objectifs et moyens à entreprendre pour réaliser son plan d'entraînement (première semaine du programme)
- Inscription de son plan d'entraînement physique et technique dans le carnet d'entraînement
- Inscription dans le carnet d'entraînement des séances d'activités physiques réalisées (contresignées par un pair)
- Bilan de l'atteinte des objectifs à la fin du programme

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Ratio d'encadrement : un instructeur pour huit aspirants inspecteurs

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès de personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours en intervention physique. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Arrivée sécuritaire sur les lieux. 1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des inspecteurs en regard des motifs d'intervention 1.3 Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
2. Intervenir en fonction de la situation.	2.1 Communication adaptée à la situation 2.2 Application d'une technique d'approche et d'un contact initial adéquat 2.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 2.4 Mise des menottes adéquate 2.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 2.6 Exécution d'une fouille adéquate 2.7 Respect des obligations légales
3. Finaliser l'intervention.	3.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
4. Apprécier son intervention.	4.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation et de coaching 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
Et pour toute la compétence :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail d'équipe adéquat

Contenu de la formation

Emploi de la force

- Pouvoirs légaux
- Jurisprudence
- Modèle national de l'emploi de la force

Entraînement de base

- Contrôle par points de pression
- Mise rapide des menottes
- Techniques de fouille
- Défense contre les coups frappés
- Mise des menottes par contrôle articulaire
- Bâton droit télescopique
- Entraînement de base : chutes et projections
- Contrôle par l'encolure
- Principes et techniques d'intervention en équipe
- Techniques de défense contre un ou plusieurs assaillants
- Garde et contrôle de l'arme intermédiaire
- Défense contre des agressions physiques
- Sorties de véhicule automobile

Entraînement en réalité simple et en réalité complexe

- Arrivée sur les lieux
- Identification des pouvoirs et devoirs
- Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- Communication
- Techniques d'approche et de contact initial
- Techniques de contrôle physique
- Mise des menottes
- Vérification de l'intégrité physique de la personne
- Fouille
- Respect des obligations légales
- Justification de son intervention
- Autoévaluation de sa performance
- Travail d'équipe

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant inspecteur sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS INSPECTEURS DE LA STM

À l'image des *inspecteurs en exercice* qui doivent *intervenir auprès de personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants inspecteurs inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles de l'inspecteur de la STM dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants inspecteurs doivent *amorcer des interventions, intervenir auprès de personnes* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir auprès de personnes* que les aspirants inspecteurs atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants inspecteurs fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les aspirants inspecteurs à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants inspecteurs un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant inspecteur une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	PROCESSUS MÉTHODIQUE ET PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le Modèle national de l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force. ▪ Respect des obligations légales. 	12h	2, 3, 4
2	MAÎTRISER ET APPLIQUER LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA COMMUNICATION TACTIQUE	12h	2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CHUTES ET PROJECTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre les chutes de base et des projections. 	2h	2
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE ARTICULAIRE 1 ET 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de contrôle articulaire. 	8h	2
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par points de pression. 	4h	2
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE LES COUPS FRAPPÉS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se défendre contre les coups frappés. 	4h	2
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES ET TECHNIQUES DE FOUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la mise rapide des menottes. ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. 	8h	2
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE ET BÂTON PR24 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise l'utilisation du bâton droit télescopique et du bâton PR24 	16h	2
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire. 	4h	2
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. 	8h	2
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le contrôle par l'enclosure. 	16h	2

12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME INTERMÉDIAIRE ▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme intermédiaire.	4h	2
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES ET CONTRE UNE ARME BLANCHE ▪ Utiliser une option de force appropriée dans les cas d'agressions physiques.	8h	2
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE DÉFENSE CONTRE UN OU PLUSIEURS ASSAILLANTS ▪ Se défendre dans un endroit restreint (autobus, métro).	8h	2
15	ÉVALUATION FORMATIVE DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Évaluer l'ensemble des techniques apprises.	14h	1, 2, 3, 4
16	ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Évaluer l'ensemble des techniques apprises.	6h	1, 2, 3, 4
17	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ET COMPLEXE ▪ S'entraîner à la prise de décision concernant l'emploi de la force en contexte de mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (grille d'appréciation et de coaching). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.	4h	1, 2, 3, 4
18	ÉPREUVE CERTIFICATIVE ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ▪ Évaluer la qualité de l'enseignement. ▪ Dresser le bilan de la formation.	8h	1, 2, 3, 4

Dans le cas d'une absence à l'une ou l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage, l'aspirant inspecteur absent se voit dans l'obligation de, soit reprendre l'activité quand cela est possible, soit faire appel à un pair pour effectuer une séance de rattrapage.

Évaluation

L'évaluation se divise en deux parties distinctes.

La **PREMIÈRE PARTIE** de l'évaluation permet de vérifier le niveau d'acquisition des habiletés et techniques d'intervention physique de base. Celle-ci est préalable à la deuxième partie.

La **DEUXIÈME PARTIE** réfère à une évaluation se déroulant sous la forme d'une épreuve certificative. Cette épreuve certificative doit permettre à l'aspirant inspecteur de démontrer qu'il possède la compétence pour intervenir physiquement auprès de personnes dans un contexte propre aux inspecteurs de la Société de transport de Montréal.

Partie 1 : ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE (ACTIVITÉ 16)

L'ensemble des techniques d'intervention physique est considéré lors de l'évaluation des techniques d'intervention physique de base :

- contrôle par points de pression
- mise rapide des menottes
- techniques de fouille
- mise des menottes par contrôle articulaire
- garde et contrôle de l'arme intermédiaire
- défense contre des agressions physiques
- bâton droit télescopique
- contrôle par l'encolure
- attaquants multiples

En cas d'échec à la partie 1

Concernant une ou plusieurs techniques de base, une reprise d'évaluation de la matière en échec sera réalisée avant l'entraînement en réalité complexe. Les instructeurs en intervention physique seront disponibles sur demande pour soutenir les équipes de travail. **Il est à noter que la réussite de ces techniques est préalable à l'épreuve certificative.** Un maximum de deux reprises sera permis.

Partie 2 : ÉPREUVE CERTIFICATIVE (ACTIVITÉ 18)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention où l'emploi de la force est présent. Elle se déroule en deux parties distinctes :

- partie 1 : simulation d'une intervention;
- partie 2 : rédaction du rapport d'événement.

Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative sont :

- l'arrivée sur les lieux
- l'identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- l'identification des pouvoirs et devoirs en regard des motifs d'intervention
- la communication
- l'application d'une technique d'approche et de contact initial

- l'exécution des techniques de contrôle physique
- l'exécution de la mise des menottes
- la vérification de l'intégrité physique de la personne
- l'exécution de la fouille
- le respect des obligations légales
- la justification de son intervention

En cas d'échec à la partie 2

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant inspecteur devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

* * *

Au terme de la formation, l'aspirant inspecteur aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

- AELE, Americans for Effective Law Enforcement, *Use of Force Tactics and Non-Lethal Weaponry*, Alert, 3^e édition [En ligne], 1988, p. 2-6. [<http://www.aele.org/alert-tactics.html>].
- ANAND, S., « Search and Seizure 4 », *Criminal Trial Procedure*, University of Alberta, Faculty of Law, March 1, 2004, 5 p.
- ANGEVINE, J.B. et T.E. SMITH, « Escalation of Trauma : The Level of Risk of Resultant Trauma by Color Classification & the Monadnock Baton Chart », *Monadnock Police Training Council*, New Hampshire, 1998.
- ARSENAULT, A., DOLAN, S.L., AMERINGEN, M.R.V., *Étude des principaux risques pour la santé et la sécurité des policiers : rapport final*, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM), Montréal, 1987, 64 p.
- BABIN, M., « Le Kali : un nouveau type de formation au bâton pour le personnel policier », *La Gazette de la GRC*, 48(11), 1986, p. 14-17.
- BELL, M.D., RAO, V.J., WEILL, C.V., RODRIGUEZ, R.N., « Positional Asphyxia in Adults », *Am J Forensic Med Pathol*, 13(2), p. 101-107, 1992.
- BENSON, K., « Sudden Impact », *Police*, janvier 1993, p. 62-65.
- BERTHELETTE, D. et M. GERVAIS, *Les maux de dos chez les policiers de la Sûreté du Québec*, Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Montréal, 1986, 10 p.
- BIGGS, M., « Non-Lethal Weapons : A Tool for Law Enforcement », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 6(1), février 1990, p. 37-45.
- BORRELLO, A., « Police Impact Weapons : A Foundation for Proper Selection », *Law and Order*, 47(8), août 1999, p. 65-71.
- BUNN, W.H., GIANNINI, A.J., « Cardiovascular Complication of Cocaine Abuse », *Am Fam Physician*, 46, p. 769-777, 1992.
- CALIFORNIA PEACE OFFICERS ASSOCIATION, « PR-24 Baton Monadnock Prosecutor », *Journal of California Law Enforcement*, 2(2), octobre 1976, p. 82-83.
- CANADA, *Charte Canadienne des droits et libertés*, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982 [annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (1982, R.-U., c. 11)], art. 24.
- CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES POLICIÈRES, *Étude sur les dispositifs à impulsions, Rapport technique - TR-01-2006*; préparé par Drazen MANOJLOVIC, Christine HALL, Darren LAUR, Shawna GOODKEY, Chris LAWRENCE, Rick SHAW, Sylvain ST-AMOUR, Annik NEUFELD et Steve PALMER pour l'Association canadienne des chefs de police, 57p., 22 août 2005.
- CHAN, T.C., VILKE, G.M. et T. NEUMAN. « Reexamination of Custody Restraint Position and Positional Asphyxia », *Am J Forensic Med Pathol*, 19(3), 1998, p. 201-205.
- CLEDE, B., « Expandable Batons », *Law and Order*, août 1988, p. 32-34.
- CLEDE, B. et K. PARSONS, *Police Nonlethal Force Manual : Your Choices this Side of Deadly*, Stackpole Books, Harrisburg, PA, 1987, 128 p.
- CLUETT C. LA REINE, [1985] 2 R.C.S. 216.
- Code criminel*, L.R.C. (1985), c. C-46.
- COMITÉ SUR LES ARMES INTERMÉDIAIRES, *Rapport sur les armes intermédiaires d'impact pour le policier-patrouilleur*, mai 2000, 72 p.

- COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, *Les pouvoirs de la police : Les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal*, Document de travail 30, Ottawa, 1983.
- COX, T.C., BUCHHOLZ, D.J. et D.J. WOLF, « Blunt Force Head Trauma from Police Impact Weapons : Some Skeletal and Neuropsychological Considerations », *Journal of Police Science and Administration*, 15(1), mars 1987, p. 56-62.
- COX, T.C., FAUGHN, J.S. et W.M. NIXON, « Police Use of Metal Flashlight as Weapons : An Analysis of Relevant Problems », *Journal of Police Science and Administration*, 13(3), septembre 1985, p. 244-250.
- DAY, P., « What Evidence Exists About the Safety of Physical Restraint when Used by Law Enforcement and Medical Staff to Control Individuals with acute Behavioral Disturbance? », *NZHTA Tech Brief Series*, 1(3), 37 p., September 2002.
- DESMEDT, J. C., « Use of Force Paradigm for Law Enforcement », *Journal of Police Science and Administration*, 12(2), 1984, p. 170-176.
- DIMAIO, V.J.M., DIMAIO, D.J., « Sudden Death During or Immediately After a Violent Struggle », Chapter 22 in *Forensic Pathology Second Edition*, New York : Elsevier, p. 499-506, 2001.
- DIMSDALE, J.E. et collab., « Post Exercise Peril : Plasma Catecholamine and Exercise », *JAMA*, 252, p. 630-632, August 1984.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *La santé et la sécurité au travail : les risques biologiques*, Nicolet, ENPQ, révision 2003, 46 p. (précis de cours).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention en équipe - La maîtrise d'une personne violente à plusieurs intervenants*, Nicolet, ENPQ, 2004, 71 p. (précis de cours [FOR-1027]).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Modèle national de l'emploi de la force*, Nicolet, ENPQ, 2013.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Mécanique d'une intervention physique*, École nationale de police du Québec, 1987.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Mécanismes de contrôle physique*, École nationale de police du Québec, 1991.
- EISELE, J.W. et collab., « Comparison of respiratory function in the prone maximal restraint position with and without additional weigh force on the back », *Presented at the annual of the American Academy of forensic Science*, Reno, NV, Feb. 21-26, 2000.
- FAUCHER, M.L., « Violence en milieu de travail : opération détection-désamorçage », *Prévention au travail*, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, hiver 1994, 7, 1, p. 5-9.
- FISHER, W.A., « Restraint and Seclusion : A Review of the Litterature », *Am J Psychiatry*, 151(11), p. 1584-1590, November 1994.
- GERVAIS, P. et P. BEAUDIN, *The Tactical Baton : Technical Report TR-10-94*, Centre canadien de recherches policières (CCRP), juin 1994, 35 p.
- GERVAIS, P., BEAUDIN, P., CRUIKSHANK, B. et D.L. DAHLSTEDT, « Comparative Analysis Between Police Batons », *Forensic Science International*, 91, 1998, p. 7-17.
- GLATTER, K., KARCH, S.B., « Positional Asphyxia : Inadequate Oxygen, or Inadequate Theory? », *Forensic Science International*, Letter to the Editor, 141, p. 201-202, 2004.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières*, volume 2 : Opérations, Section : 2.0, Sous-section : 2.3, Arrestation et détention, Sujet : Fouille d'une personne, révisé 2001 (et projet révisé 2004).
- GRUZANSKI, C.V., « Self Defense for Police Officers », *Police*, 7, 1963, p. 6-9.

- HAMDORF, R. *Non-lethal Incapacitation, Police technology : Asia Pacific Police Technology Conference*, National Police Research Unit, Adelaide, South Australia, novembre 1991, p. 163-171.
- HEWITT, S., « Mentally handicap and the police », *The Police Journal*, vol. 52, n° 3, 1979.
- HICK, J.L., SMITH, S.W., LYNCH, M.T., « Metabolic Acidosis in Restraint-associated Cardiac Arrest - A Case Series », *Academy Emergency Medicine*, 6(3), p. 239-243, 1999.
- HOHN, F., *Autres arts martiaux - Le Silambam*, [En ligne], 1999. [http://taocjochuan.yoga.free.fr/arts_martiaux4.htm].
- HOM, J., *Tonfa : From Kobudo Weapon to Modern Police Tool*, [En ligne], 2003. [<http://martialarts.jameshom.com/library/weekly/aa061801a.htm>].
- IACP, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE, *Training Key #14 - The Police Baton*, Gaithersburg, MD, 1971.
- INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'intervention physique*, Nicolet, IPQ, révisé en mars 1994 (précis de cours).
- INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION AND INTERNATIONAL OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH INTERNATIONAL, « Hazard Datasheets on Occupation », *Police/Law Enforcement Officer*, révisé le 19 mai 2000.
- Johnson c. Glick*, 481 F.2d 1028, 1033 [2d Cir., 1973].
- JOHNSTON, J., « Les armes à impact : Un domaine en voie d'expansion? », *La Gazette de la GRC*, 58(1), 1996, p. 12-15.
- JUSSILA, J., « Future Police Operations and Non-Lethal Weapons », *Medicine, Conflict and Survival*, 17(3), 2001, p. 248-259.
- JUSTICE SYSTEMS TRAINING ASSOCIATION (JSTA), *National Convention 1985 : The Risk Management System of Defensive Tactics - Expandable Baton Training*, Louisiane, Nouvelle-Orléans, juin 1985.
- KAMINSKI, R.J. et J.A. MARTIN, « An Analysis of Police Officer Satisfaction with Defense and Control Tactics », *Policing : An International Journal of Police Strategies and Management*, 23(2), 2000, p. 132-153.
- KARCH, S.B., WETLI, C.V., « Agitated Delirium Versus Positional Asphyxia », (Letter to the Editor), *Annals of Emergency Medicine*, 26(6), p. 760-761, December 1995.
- KELLER, R.N., « Speak Softly but Carry a Big Stick : Arnis - State of the Art Tactical Defense », *Law and Order*, mars 1984, p. 59-61.
- KOCK, E., KEMP, T. et B. RIX, *Assessing the Expandable Side-Handled Baton*, Police Research Group, Police Research Series - Paper number 11, London, Home Office Police Department, 1993, 60 p.
- KOGA, R.K. et J.G. NELSON, *The Koga Method - Police Baton Techniques*, California, Glencoe Publishing Co. inc., 1968, 158 p.
- KOSCOVE, E.M., « The Taser Weapon : a New Emergency Medicine Problem », *Annals of Emergency Medicine*, 14, p. 1205-1208, 1985.
- LAAW, LIABILITY ASSESSMENT & AWARENESS INTERNATIONAL INC., *Use-of-Force Recipient Status Matrix - Legal Analysis*, [On Line], 2001. [<http://www.laaw.com/uofrecstatuschart.htm>].
- LAPOSATA, E.A., « Positional Asphyxia During Law Enforcement Transport », (Letters to the Editor), *Am J Forensic Med Pathol*, 14(1), p. 86-87, 1993.
- LAUWERYS, R., *Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles*, Paris, Masson, 1982, p. 141-164.
- LORENTZ, J., HILL, L., SAMIMI, B., « Occupational needlestick injuries in a metropolitan police force », *Am J Prev Med.*, février 2000, 18(2), p. 146-150.

- LOS ANGELES COUNTY SHERIFF'S DEPARTMENT, *Use of the baton : The Lamb Method*, Reserve Photographic Unit, [s.d.], (Arme intermédiaire : méthode Lamb, bâton droit), [enregistrement vidéo], vidéocassette VHS, 35 min.
- MALOUF, A., *Inspection des politiques et pratiques relatives à l'utilisation de la force*, tome IV, 1994.
- MAXWELL, W., « Le recours à la force excessive », *La Gazette de la GRC*, 55(10), 1993, p. 1-6.
- MCEWEN, T., « Policies on Less-Than-Lethal Force in Law Enforcement Agencies », *Policing : An International Journal of Police Strategy and Management*, 20(1), 1997, p. 39-59.
- MEYER, G., « Nonlethal Weapons vs Conventional Police Tactics : Assessing Injuries and Liabilities », *The Police Chief*, août 1992, p. 10-14.
- MIRCHANDANI, H.G., RORKE, L.B., SEKULA-PERLMAN, A. et I.C. HOOD, « Cocaine-induced Agitated Delirium, Forceful Struggle, and Minor Head Injury », *Am J Forensic Med Pathol*, 15, 1994, p. 95-101.
- MIRCHANDANI, H.G., RORKE, L.B., SEKULA-PERLMAN, A., HOOD, I.C., « Cocaine-induced Agitated Delirium, Forceful Struggle, and Minor Head Injury », *Am J Forensic Med Pathol*, 15, p. 95-101, 1994.
- MITTLEMAN, R.E., DAVIS, J.H., « Death from Custody? », *Forensic Pathology*, 33(2), p. 1-4, 1991.
- MOHR, W.K. et B.D. MOHR, « Mechanisms of Injury and Death Proximal to Restraint Use », *Archives of Psychiatric Nursing*, 14(6), décembre 2000, p. 285-295.
- MOHR, W.K., PETTL, T.A. et B.D. MOHR, « Adverse Effects Associated with Physical Restraint, Review Paper », *Can J Psychiatry*, 4, 2003, p. 330-337.
- MONADNOCK POLICE TRAINING COUNCIL, *Monadnock Expandable Baton (MEB) - Basic & Advanced Curriculum Handbook*, New Hampshire, 1997, rev : 1999, 18 p.
- MONADNOCK POLICE TRAINING COUNCIL, *Monadnock Expandable Baton (MEB) & Other Collapsible Straight Batons - MEB Instructor Lesson Plan for the Basic Course and Advanced Course*, New Hampshire, 2000, 43 p.
- MONADNOCK PR-24® TRAINING COUNCIL, *Expandable Baton - Curriculum Handbook, Monadnock®*, New Hampshire, 1995, 15 p.
- MORRISON, L., DURYEY, P.B., MOORE, C. et A., NATHANSON-SHINN. *The Lethal Hazard of Prone Restraint : Positional Asphyxiation, Protection & Advocacy Inc.*, Investigation Unit, California, publication n° 7018.01, avril 2002, 42 p.
- MROZ, R., « Light-Weight Batons : A Timely Idea - Special Report : Impact Weapons », *Law and Order*, décembre 1993, p. 60-65.
- NORTHERN TERRITORY GOVERNMENT, « Infectious Disease Control - Police, Prison Officers, others Workers in Correctional Facilities and Emergency Response Workers », *WorkSafe Bulletin*, 2001, 4 p.
- NORVELL, N., BELLES, D., HILLS, H., « Perceived Stress Levels and physical Symptoms in Supervisory Law Enforcement Personnel », *Journal of Police Science and Administration*, juin 1988, 16, 2, p. 75-79.
- O'HAGAN, E., « Judicial Illumination of the Constitutional "Twilight Zone": Protecting Post-Arrest, Pre-trial Suspects From Excessive Force at the Hands of Law Enforcement », *Boston College Law Review*, 44(4/5), 2003, p. 1367-1406.
- O'HALLORAN, R.L. et L.V. LEWMAN, « Restraint Asphyxiation in Excited Delirium », *Am J Forensic Med Pathol*, 14(4), 1993, p. 289-295.
- O'HALLORAN, R.L., FRANK, J.G., « Asphyxial Death During Prone Restraint Revisited : A report of 21 Cases », *Am J Forensic Med Pathol*, 21(1), p. 39-52, 2000.
- O'HALLORAN, R.L., LEWMAN, L.V., « Restraint Asphyxiation in Excited Delirium », *Am J Forensic Med Pathol*, 14(4), p. 289-295, 1993.

- O'LEARY F.M., GREEN, T.C., « Community acquired needlestick injuries in non-health care workers presenting to an urban emergency department », *Emerg Med. (Fremantle)*, octobre-décembre 2003, 15(5-6), p. 434-440.
- OLIVER, W.R., BOXWALA, A., ROSENMAN, J., CULLIP, T., SYMON, J. et G. WAGNER, « Three-Dimensional Visualization and Image Processing in the Evaluation of Patterned Injuries : The AFIP/UNC Experience in the Rodney King Case », *Am J Forensic Med Pathol*, 18(1), mars 1997, p. 1-10.
- PAGANE, J., CHANMUGAM, A., KIRSCH, T., KELEN, G.D., « New York City police officers incidence of transcutaneous exposures », *Occup Med (Lond)*, août 1996, 46(4), p. 285-288.
- PARKES, J., « Sudden Death During Restraint : A Study to Measure the Effect of Restraint Positions on the Rate of Recovery from Exercise », *Medicine, Science and the Law*, 40(1), p. 39-44, January 2000.
- PARKSONS, K., *Techniques of Vigilance : a textbook for police self-defense*, Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company, 1980, 284 p.
- PARSONS, K., *Techniques of Vigilance : A Textbook for Police Self-Defense*, Tuttle Publishing, 1980, 284 p.
- PATERSON, B., LEADBETTER, D. et A. MCCORNISH, « Restraint and Sudden Death From Asphyxia », *Nursing Time*, 94(44), novembre 1998, p. 62-64.
- PERRY, T., History of Japanese weapons : A brief history of traditional martial arts weapons of the Okinawan and Japanese styles of karate and Kobudo, [En ligne], 2002. [http://md.essortment.com/japaneseweapon_rap.htm]
- PINARD, G., *Tests d'aptitude physique relativement au Règlement n° 7 de la Commission de police du Québec*, Nicolet, 17 mars 1975, 17 p.
- PINES, D.A., « Defensive Methods that Work », *Law and Order*, 18, 1970, p. 34-42.
- Police and Criminal Evidence Act*, 1984 (R.-U.), 1984, c. 60.
- POLLANEN, M.S., CHIASSON, D.A., CAIRNS, J.T. et J.G. YOUNG, « Unexpected Death Related to Restraint for Excited Delirium : A Retrospective Study of Deaths in Police Custody and in the Community », *Canadian Medical Association Journal (CMAJ)*, 158(12), juin 1998, p. 1603-1607.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, *Task Force Report : The Police*, US Government Printing Office, Washington, 1967.
- RAPPERT, B., « A Framework for the Assessment of Non-Lethal Weapons », *Medicine, Conflict and Survival*, vol. 3, 2004, p. 35-54.
- REAY, D.T., FLIGNER, C.L., STILWELL, A.D. et J. ARNOLD, « Positional Asphyxia During Law enforcement Transport », *Am J Forensic Med Pathol*, 13(2), 1992, p. 90-97.
- REAY, D.T., « Suspect Restraint and Sudden Death », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 65(5), mai 1996, p. 22-25.
- REAY, D.T., FLIGNER, C.L., STILWELL, A.D., ARNOLD, J., « Positional Asphyxia During Law enforcement Transport », *Am J Forensic Med Pathol*, 13(2), p. 90-97, 1992.
- RISCHITELLI, G., MCCAULEY, L., LAMBERT, W.E., LASAREV, M., MAHONEY, E., « Hepatitis C in urban and rural public safety workers », *J Occup Environ Med.*, juin 2002, 44(6), p. 568-573.
- RIVETTI, D.J., *What Is the Future of Less Than Lethal Weapons in Law Enforcement?* California Commission on Peace Officer Standards and Training, Technical Report, 1987, 93 p.
- ROBERTS, A., NOKES, L., LEADBETTER, S. et H. PIKE, « Impact Characteristics of Two Types of Police Baton », *Forensic Science International*, 67, 1994, p. 49-53.
- ROSEN, H., DIGIACOMO, J.N., « The Role of Physical Restraint in the Treatment of Psychiatric Illness », *J Clin Psychiatry*, 39, p. 228-232, 1978.

- ROSS, D.L., « Factors Associated with Excited Delirium Deaths in Police Custody », *Modern Pathology*, 11(11), 1998, p. 1127-1137.
- SALZMAN, S.H., MOOSAVY, F.M., MISKOFF, J.A., FRIEDMANN P., FRIED, G., ROSEN, M.J., « Early respiratory abnormalities in emergency services police officers at the World Trade Center site », *J Occup Environ Med.*, février 2004, 46(2), p.113-122.
- SCHMIDT, P. et T. SNOWDEN, « The Effect of Positional Restraint on Heart Rate and Oxygen Saturation », *J Emerg Med*, 17(5), 1999, p. 777-782.
- SERVICE DE LA PROTECTION DES CITOYENS DE LAVAL, *Directive : Fouille d'une personne*, 1993.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, *Procédure liée au mode de fonctionnement, n° 211-7, Arrestation - La fouille*, février 2004.
- SIDDLE, B. K. et W. WHITE, *PPCT Defensive Tactics - Instructor Manual Series A*, Illinois, PPCT Management System, Second Revision, juin 1991, 237 p.
- SIDDLE, B. K., *Impact Weapon Instructional Outline, Pressure Point Control Tactics Management System*, PPCT Management System, 1984.
- SMITH, E.N., *Handbook for Use of the Baton - The Lamb Method*, Hagerstown MD, Harper and Row, 1977, 22 p.
- STARRETT, R.R., *The PR-24 Baton : A Training For law Enforcement Officers*, New Hampshire, Monadnock Lifetime Products, 1976, rev. Monadnock PR-24 Training Council, 1989.
- STEELE, D., « Police Batons & Excessive force - Special weapons », *Guns & Weapons*, hiver 1991, p. 36-39.
- STEELE, D., « Police Sticks », *Law and Order*, 40, 1992, p. 37-40.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Directive Act. Gén.-06, Types de fouille*, 1995.
- SWEETMAN, S., *Report on the Attorney General's Conference on Less Than Lethal Weapons*, National Institute Of Justice, Issues and Practices in Criminal Justice, a Series, Washington D.C., United States Department of Justice, 1986.
- SYLVAIN, G. J., *Defense and Control Tactics*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1971.
- TAINTURIER, J., « Pendant que la reine Elizabeth préconise une nouvelle constitution pour le Canada; Québec reste indifférent mais sa police est d'une grande brutalité », *Le Devoir*, édition du 12 octobre 1964.
- TARDIFF, K., « The Current State of Psychiatry in the Treatment of Violent Patients », *Arch-Gen Psychiatry*, 49, p. 493-499, 1992.
- THOMAS, C.C., *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*, Springfield, Illinois, 1978, 168 p.
- TREMBLAY, M., TOUGAS, G., *Policier-patrouilleur, Sûreté du Québec, risques à la santé*, Montréal, D.S.C. Hôpital Saint-Luc, mai 1989, 186 p.
- TROSTLE, L.C., « Force Continuum : From Lethal to Less-Than-Lethal Force », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 6(1), février 1990, p. 23-36.
- TROTTIER, A., BROWN, J., *Étude de la santé au travail dans le milieu policier - Les risques biologiques du métier de policier*, Rapport technique, Ontario, Gendarmerie royale du Canada, 1997, 19 p.
- TRUNCALE J.J. et T.E. SMITH, *Monadnock Defensive Tactics System (MDTS)*, New Hampshire, Monadnock PR-24® Training Council inc., 1994, 192 p.
- TRUNCALE J.J., *PR-24 Police Baton Advanced Techniques*, New Hampshire, Monadnock Lifetime Products inc., 1985.

- U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE AND FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION, *Technique and Use of the Police Baton*, 1967, 42 p.
- U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE, *Non-lethal Weapons for Law Enforcement : Research Needs and Priorities*, Washington D.C., 1971.
- U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE, *Positional Asphyxia - Sudden Death*, National Law Enforcement Technology Center, A National Institute of Justice Program (NIJP), Washington D.C., 5, June 1995.
- UPFAL, M.J., NAYLOR, P., MUTCHNICK, M.M., « Hepatitis C screening and prevalence among urban public safety workers », *J Occup Environ Med.*, avril 2001, 43(4), p.402-411.
- WELTI, C.V., FISHBAIN, D.A., « Cocaine-induced Psychosis and Sudden Death in Recreational Cocaine Users », *J Forensic Sci*, 30, p. 873, 1985.
- YOUNG, D.B. et collab., « Potassium and Catecholamine Concentrations in the Immediate Post Exercise Period », *Am J Med Sci*, 304(3), p. 150-153, 1992.
- YOUNG, R.W., *History and Overview of the Martial Arts*, [En ligne], 2004. [<http://www.usadojo.com/martial-arts-articles/article-history-overview-of-martial-arts.htm>].

15 juin 1994

PROJET

**INSTITUT DE POLICE
DU
QUÉBEC**

**TECHNIQUES
D'INTERVENTION PHYSIQUE
1043**

PLAN DE COURS

15 JUIN 1994

Cet ouvrage a été conçu et produit sous la supervision du Service d'évaluation et développement des programmes de l'Institut de police du Québec, 350, rue Marguerite d'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X3

No de référence : 2333-1043-1994

CONCEPTION ET RÉDACTION

Ronald Bélanger, coordonnateur

PERSONNES-RESSOURCES

RÉVISION

André Descôteaux, conseiller pédagogique

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

© Institut de police du Québec, 1994

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>Présentation.....</i>	<i>1</i>
<i>Généralités.....</i>	<i>2</i>
<i>Objectifs généraux.....</i>	<i>3</i>
<i>Stratégies pédagogiques.....</i>	<i>3</i>
<i>Contenu de cours.....</i>	<i>4</i>
<i>Évaluation.....</i>	<i>5</i>
<i>Références.....</i>	<i>5</i>

PRÉSENTATION

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE s'adresse exclusivement aux stagiaires en formation de base. Il vise essentiellement le développement de compétences fondamentales qui permettront au futur policier d'intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions de policier patrouilleur.

En effet, le patrouilleur est appelé quotidiennement à intervenir dans des situations d'urgence où il aura à maîtriser, arrêter et fouiller une personne, de façon sécuritaire et sans employer une force excessive.

De plus, il doit démontrer, lors de ses interventions: autonomie, initiative, discernement, adaptation et leadership.

Une emphase particulière sera donc mise sur certaines techniques fondamentales qui guideront le policier dans son travail quotidien. Ainsi, la problématique de l'emploi de la force, les différents types de force, les techniques de défense face à une personne armée ou non, la technique du contrôle par l'encolure, les techniques de fouille et le maniement d'une arme intermédiaire seront abordés tour à tour.

Dans cette optique, le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE vient compléter la formation des aspirants policiers, en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques, ainsi que l'adoption et le développement d'attitudes correspondantes.

La Direction des services pédagogiques.

GÉNÉRALITÉS

TITRE DU COURS

TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLES

Notions des principes fondamentaux de la défense contre les coups frappés et le corps à corps.

Etre en mesure d'exécuter convenablement les techniques de base, en karaté et en judo, figurant dans le précis de cours.

CLIENTÈLE VISÉE

Stagiaires en formation de base.

DURÉE

33 heures réparties en 22 périodes de 90 minutes :

- *18 périodes réservées à l'enseignement théorique et pratique;*
- *1 période réservée à un examen intra pratique;*
- *2 périodes réservées à un examen final pratique;*
- *1 période réservée à un examen final théorique.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE favorise essentiellement l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés professionnelles et l'adoption de valeurs et d'attitudes reconnues comme étant les PRINCIPES DIRECTEURS DU PROGRAMME DE FORMATION DE BASE qui permettront au policier patrouilleur d'intervenir correctement lors de sa patrouille.

Le stagiaire qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure:

- 0.1 - De veiller efficacement à la protection de la vie, à la sécurité du public ainsi qu'à la protection des biens.*
- 0.2 - De poser les gestes professionnels requis tout en apportant une attention constante à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues.*
- 0.3 - D'assurer la prise en charge et le contrôle de la situation lors d'une confrontation avec une personne armée ou non.*
- 0.4 - D'exercer une force suffisante, mais non excessive, lorsqu'il aura à arrêter, maîtriser ou fouiller une personne.*
- 0.5 - De réaliser l'importance de maintenir une bonne forme physique, favorisée par la poursuite de l'entraînement aux techniques de défense.*

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Cours pratiques*
- Cours théoriques*
- Lecture et visionnement de vidéocassettes préparatoires*

CONTENU DU COURS

1. PRÉSENTATION DU COURS
2. LA MISE DE MENOTTES
 - *Les différents types de menottes;*
 - *La mise rapide de menottes et la mise de menottes avec contrôle articulaire;*
3. LA TECHNIQUE DE CONTRÔLE ARTICULAIRE
 - *Application de la technique sur un dégagement arrière, une tirée et une poussée;*
4. LES TECHNIQUES DE CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION
 - *Les 13 points de pression chez une personne;*
 - *Application correcte des techniques;*
5. LES DANGERS D'UNE CONFRONTATION AVEC UNE PERSONNE ARMÉE
 - *Les 3 éléments de sécurité d'un étui à revolver;*
 - *L'importance de l'application des 6 principes fondamentaux de défense;*
 - *Le tableau de la problématique de l'emploi de la force;*
6. SÉCURITÉ ET LÉGALITÉ LORS DE LA FOUILLE D'UNE PERSONNE
 - *La fouille lors d'une intervention physique;*
 - *Les dangers d'une fouille debout avec appui, suspect non menotté;*
 - *La fouille en position debout, à genoux et vautrée;*

7. LA TECHNIQUE DE CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE

- *Les implications physiologiques de l'application de cette technique;*
- *Application d'un contrôle articulaire et d'une mise des menottes après l'application de la technique de contrôle par l'encolure;*

8. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ARMES INTERMÉDIAIRES

- *Les 2 grandes catégories d'armes intermédiaires;*
- *Les avantages et inconvénients de leur utilisation;*
- *Les 2 techniques de maniement du bâton droit 26 pouces;*

9. LES TROIS TECHNIQUES POUR SORTIR UN INDIVIDU D'UN VÉHICULE

- *Explication et application des trois techniques.*

ÉVALUATION

TYPE

L'évaluation se répartit comme suit:

- *1 test pratique d'une durée maximale de 10 minutes administré à l'intérieur de la session et comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin de la leçon 3 et porte sur le contenu des leçons 1 à 3 incluse.*
- *Un examen final, d'une durée maximale de 45 minutes, comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin du stage et porte sur l'ensemble de la matière.*
- *Le stagiaire devra obtenir une moyenne minimale de 60% sur le combiné des deux examens pratiques.*
- *Un examen final théorique, administré à la fin de la session, où le stagiaire devra obtenir une note minimale de 60% . L'examen théorique étant éliminatoire.*

RÉFÉRENCES

(Liste non limitative)

*Adams, Ronald J.
Caliber Mcternan, M.C.
Rensberg, Charles.*

Street Survival. Press, Evanston, Illinois. 1980, 403 p.

Aida, Hikoichi

Le judo. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.

Aziz, Harry

*Police Procedures and Defensive tactics training manual.
Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.*

- Battista, E. - Dumas, P.
Macorigh, F. Soins du sportif. Paris, Bernemann. 1969, 283 p.
- Beaudoin, Jean-Louis La responsabilité civile délictuelle. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- Bénassy, J. Traumatologie sportive. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- Bouchard, Claude - Brunelle,
Jean - Godbout, Paul La préparation d'un champion. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- Bouchard, Claude - Landry, Fernand - Brunelle, Jean - Godbout Paul La condition physique et le bien-être. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- Chevalier, Richard - Laperrière,
Serge - Bergeron, Yves Le conditionnement physique. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- Chassaigne, M. - Debras, C. Réanimation, premiers secours. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- Cara, M. - Poisvert, M. Premiers secours dans les détresses respiratoires. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- Carini, E. - Owens, G. Le nursing en neurologie et en neurochirurgie. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- Caron, N.A. Neck Restraint System. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- Cope, Jeff - Goddard, Kenneth Weaponless Control. For Law enforcement and Security personnel, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.

- Crépeau, Paul-A. Les codes civils. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- Dienhart, C.M. Anatomie et physiologie humaine. Montréal HRW, 1975, 239 p.
- Genéty, J. - Brunet - Guedji, E. Traumatologie du sport en pratique médicale courante. Paris, Vig et Frères, 1976, 328 p.
- Guillet, R. - Genéty, J. Abrégé de médecine du sport. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- Guillot, René et Tesson, Michel Le karaté. Aspects du karaté, do, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- Guillot, R. - Tesson, M. Le karaté. Collection "Sport et Santé", Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- Guyton, A.C. Physiologie de l'homme. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- Habersetzer, Roland Le guide Marabout du karaté. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- Hébert, Georges L'éducation physique. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- Koga, Robert K. Nelson, John G. The Koga Method : Police baton techniques. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- Koga, K. Robert - Nelson, John G. Police Weaponless control. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- Kubota, Takayuki
McCaul, Paul F. Baton techniques and training. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.

- Massad, F. Ayoub *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons.* Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- Parsons, Kevin *Techniques of vigilance. A text book for Police self-defense.* Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.
- Pineau, JeanOuellette, Monique *Théorie de la responsabilité civile.* 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.
- Remsberg, Charles *The Tactical Edge.* Caliber Press, Northbrook, Illinois. 1986, 543 p.
- Robert, Luis *Le guide Marabout du judo.* Verviers (Belgique). 1971, 443 p.
- Sihak, Henry Cho *Korean Karate.* Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- Siddle, Bruce K. *Pressure point control tactics management system.* Copyright, C. 1984, Bruce K. Siddle.
- Smith & Wesson Co Inc. *A series of reports on "Chemical-Mace" non lethal weapons.* Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre.* Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Stato, T. et Okano, I. *Vital Judo.* San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.
- Thompson, S. Crockett *Police Chemical Agents Manual.* International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professionnal Standards Division.

- Virenque, Ch. Aide médicale urgente. Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.
- XXX Loi de police. L.Q. 1977, c. P-13.
- XXX Conseiller juridique. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.
- XXX Loi modifiant la Loi de police. L.Q. 1979, c. 67, art. 21.
- XXX Poupart c. Lafortune. (1974) R.C.S. 1975.
- XXX R. c. Kenneth Noble. Jugement de la Cour Suprême du Canada rendu le 30 septembre 1977.
- XXX Carrignan C. The Montreal Urban Community. (1980) C.S. 853.
- XXX Carrière c. Cité de Longueuil. (1957), B.R. 341.
- XXX Gordon c. Cité de Montréal et Beim. (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.
- XXX Norris c. Quiniou. (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.
- XXX R. c. Moore. (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.

PROJET

**INSTITUT DE POLICE
DU
QUÉBEC**

**TECHNIQUES
D'INTERVENTION PHYSIQUE
1043**

PLAN DE COURS

9 SEPTEMBRE 1994

Cet ouvrage a été conçu et produit sous la supervision du Service d'évaluation et développement des programmes de l'Institut de police du Québec, 350, rue Marguerite d'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X3

No de référence : 2333-1043-1994

CONCEPTION ET RÉDACTION
Ronald Bélanger, coordonnateur

PERSONNES-RESSOURCES

RÉVISION
André Descôteaux, conseiller pédagogique

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

© Institut de police du Québec, 1994

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>Présentation.....</i>	<i>1</i>
<i>Généralités.....</i>	<i>2</i>
<i>Objectifs généraux.....</i>	<i>3</i>
<i>Stratégies pédagogiques.....</i>	<i>3</i>
<i>Contenu de cours.....</i>	<i>4</i>
<i>Évaluation.....</i>	<i>5</i>
<i>Références.....</i>	<i>5</i>

PRÉSENTATION

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE s'adresse exclusivement aux stagiaires du Programme de formation policière de base. Il vise essentiellement le développement de compétences fondamentales qui permettront au futur policier d'intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions de policier patrouilleur.

En effet, le patrouilleur est appelé quotidiennement à intervenir dans des situations d'urgence où il aura à maîtriser, arrêter et fouiller une personne, de façon sécuritaire et sans employer une force excessive.

De plus, il doit démontrer, lors de ses interventions: autonomie, initiative, discernement, adaptation et leadership.

Une emphase particulière sera donc mise sur certaines techniques fondamentales qui guideront le policier dans son travail quotidien. Ainsi, la problématique de l'emploi de la force, les différents types de force, les techniques de défense face à une personne armée ou non, la technique du contrôle par l'encolure, les techniques de fouille et le maniement d'une arme intermédiaire seront abordés tour à tour.

Dans cette optique, le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE vient compléter la formation des aspirants policiers, en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques, ainsi que l'adoption et le développement d'attitudes correspondantes.

La Direction des services pédagogiques.

GÉNÉRALITÉS

TITRE DU COURS

TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLES

Notions des principes fondamentaux de la défense contre les coups frappés et le corps à corps.

Exécution convenable des techniques de base, en karaté et en judo, figurant dans le précis de cours.

CLIENTÈLE VISÉE

Stagiaires en formation de base.

DURÉE

33 heures réparties en 22 périodes de 90 minutes :

- *18 périodes réservées à l'enseignement théorique et pratique;*
- *1 période réservée à un examen intra pratique;*
- *2 périodes réservées à un examen final pratique;*
- *1 période réservée à un examen final théorique.*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE favorise essentiellement l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés professionnelles et l'adoption de valeurs et d'attitudes reconnues comme étant les PRINCIPES DIRECTEURS DU PROGRAMME DE FORMATION POLICIÈRE DE BASE qui permettront au policier patrouilleur d'intervenir correctement lors de sa patrouille.

Le stagiaire qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure de :

- 1 - *Poser les gestes professionnels requis tout en apportant une attention constante à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues.*
- 2 - *Assurer la prise en charge et le contrôle de la situation lors d'une confrontation avec une personne armée ou non.*
- 3 - *Exercer une force suffisante, mais non excessive, lorsqu'il aura à arrêter, maîtriser ou fouiller une personne.*
- 4 - *Réaliser l'importance de maintenir une bonne forme physique, favorisée par la poursuite de l'entraînement aux techniques de défense.*

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- *Cours pratiques*
- *Cours théoriques*
- *Lecture et visionnement de vidéocassettes préparatoires*

CONTENU DU COURS

1. PRÉSENTATION DU COURS
2. MISE DE MENOTTES
 - *Les différents types de menottes;*
 - *La mise rapide de menottes et la mise de menottes avec contrôle articulaire;*
3. TECHNIQUE DE CONTRÔLE ARTICULAIRE
 - *Application de la technique sur un dégagement arrière, une tirée et une poussée;*
4. TECHNIQUES DE CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION
 - *Les 13 points de pression chez une personne;*
 - *Application correcte des techniques;*
5. DANGERS D'UNE CONFRONTATION AVEC UNE PERSONNE ARMÉE
 - *Les 3 éléments de sécurité d'un étui à revolver;*
 - *L'importance de l'application des 6 principes fondamentaux de défense;*
 - *Le tableau de la problématique de l'emploi de la force;*
6. SÉCURITÉ ET LÉGALITÉ LORS DE LA FOUILLE D'UNE PERSONNE
 - *La fouille lors d'une intervention physique;*
 - *Les dangers d'une fouille debout avec appui, suspect non menotté;*
 - *La fouille en position debout, à genoux et vautre;*

7. TECHNIQUE DE CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE

- *Les implications physiologiques de l'application de cette technique;*
- *Application d'un contrôle articulaire et d'une mise des menottes après l'application de la technique de contrôle par l'encolure;*

8. DIFFÉRENTS TYPES D'ARMES INTERMÉDIAIRES

- *Les 2 grandes catégories d'armes intermédiaires;*
- *Les avantages et inconvénients de leur utilisation;*
- *Les 2 techniques de maniement du bâton droit 26 pouces;*

9. TROIS TECHNIQUES POUR SORTIR UN INDIVIDU D'UN VÉHICULE

- *Explication et application des trois techniques.*

10. UTILISATION DE L'OLEORESIN CAPSICUM

- *Utilisation*
- *Limites /caractéristiques du produit*
- *Décontamination*

ÉVALUATION

TYPE

L'évaluation se répartit comme suit:

- 1 test pratique d'une durée maximale de 10 minutes administré à l'intérieur de la session et comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin de la leçon 3 et porte sur le contenu des leçons 1 à 3 incluse.
- Un examen final, d'une durée maximale de 45 minutes, comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin du stage et porte sur l'ensemble de la matière.
- Le stagiaire devra obtenir une moyenne minimale de 60% sur le combiné des deux examens pratiques.
- Un examen final théorique, administré à la fin de la session portant sur l'ensemble de la matière, où le stagiaire devra obtenir une note minimale de 60% .

RÉFÉRENCES

(Liste non limitative)

Adams, Ronald J.

Caliber Mcternan, M.C.

Reinsberg, Charles.

Street Survival. Press, Evanston, Illinois. 1980, 403 p.

Aida, Hikoichi

Le judo. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.

Aziz, Harry

Police Procedures and Defensive tactics training manual. Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.

- Battista, E. - Dumas, P.
Macorigh, F. Soins du sportif. Paris, Bernemann. 1969, 283 p.
- Beaudoin, Jean-Louis La responsabilité civile délictuelle. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- Bénassy, J. Traumatologie sportive. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- Bouchard, Claude - Brunelle, Jean - Godbout, Paul La préparation d'un champion. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- Bouchard, Claude - Landry, Fernand - Brunelle, Jean - Godbout Paul La condition physique et le bien-être. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- Chevalier, Richard - Laperrière, Serge - Bergeron, Yves Le conditionnement physique. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- Chassaigne, M. - Debras, C. Réanimation, premiers secours. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- Cara, M. - Poisvert, M. Premiers secours dans les détresses respiratoires. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- Carini, E. - Owens, G. Le nursing en neurologie et en neurochirurgie. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- Caron, N.A. Neck Restraint System. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- Cope, Jeff - Goddard, Kenneth Weaponless Control. For Law enforcement and Security personnel, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.

- Crépeau, Paul-A. Les codes civils. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- Dienhart, C.M. Anatomie et physiologie humaine. Montréal HRW, 1975, 239 p.
- Genéty, J. - Brunet - Guedji, E. Traumatologie du sport en pratique médicale courante. Paris, Vig et Frères, 1976, 328 p.
- Guillet, R. - Genéty, J. Abrégé de médecine du sport. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- Guillot, René et Tesson, Michel Le karaté. Aspects du karaté, do, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- Guillot, R. - Tesson, M. Le karaté. Collection "Sport et Santé", Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- Guyton, A.C. Physiologie de l'homme. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- Habersetzer, Roland Le guide Marabout du karaté. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- Hébert, Georges L'éducation physique. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- Koga, Robert K. Nelson, John G. The Koga Method : Police baton techniques. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- Koga, K. Robert - Nelson, John G. Police Weaponless control. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- Kubota, Takayuki
McCaul, Paul F. Baton techniques and training. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.

- Massad, F. Ayoob* *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons.* Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- Parsons, Kevin* *Techniques of vigilance.* A text book for Police self-defense. Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.
- Pineau, Jean Ouellette, Monique* *Théorie de la responsabilité civile.* 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.
- Remsberg, Charles* *The Tactical Edge.* Caliber Press, Northbrook, Illinois. 1986, 543 p.
- Robert, Luis* *Le guide Marabout du judo.* Verviers (Belgique). 1971, 443 p.
- Sihak, Henry Cho* *Korean Karate.* Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- Siddle, Bruce K.* *Pressure point control tactics management system.* Copyright, C. 1984, Bruce K. Siddle.
- Smith & Wesson Co Inc.* *A series of reports on "Chemical-Mace" non lethal weapons.* Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Smith & Wesson Co Inc.* *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre.* Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.
- Stato, T. et Okano, I.* *Vital Judo.* San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.
- Thompson, S. Crockett* *Police Chemical Agents Manual.* International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professional Standards Division.

- Virenque, Ch.* *Aide médicale urgente.* Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.
- XXX *Loi de police.* L.Q. 1977, c. P-13.
- XXX *Conseiller juridique.* Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.
- XXX *Loi modifiant la Loi de police.* L.Q. 1979, c. 67, art. 21.
- XXX *Poupart c. Lafortune.* (1974) R.C.S. 1975.
- XXX *R. c. Kenneth Noble.* Jugement de la Cour Suprême du Canada rendu le 30 septembre 1977.
- XXX *Carrigan C. The Montreal Urban Community.* (1980) C.S. 853.
- XXX *Carrière c. Cité de Longueuil.* (1957), B.R. 341.
- XXX *Gordon c. Cité de Montréal et Beim.* (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.
- XXX *Norris c. Quiniou.* (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.
- XXX *R. c. Moore.* (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.

Programme de formation policière de base

TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE 1043



Plan de cours

PRODUCTION: Institut de police du Québec,
350, rue Marguerite-d'Youville,
NICOLET (Québec) J3T 1X4

COORDINATION: Ronald Bélanger

COLLABORATION: André Descôteaux

© Institut de police du Québec

Ce document est la propriété exclusive de l'Institut de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document, ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'Institut de police du Québec.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Révisé: 94-11-03

Référence: 2332-1043-1994

PRÉSENTATION

Le cours **Techniques d'intervention physique** s'adresse exclusivement aux stagiaires du Programme de formation policière de base. Il vise essentiellement le développement de compétences fondamentales qui permettront au futur policier d'intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions de policier patrouilleur.

En effet, le patrouilleur est appelé quotidiennement à intervenir dans des situations d'urgence où il aura à maîtriser, arrêter et fouiller une personne, de façon sécuritaire et sans employer une force excessive.

De plus, il doit démontrer, lors de ses interventions: autonomie, initiative, discernement, adaptation et leadership.

Une emphase particulière sera donc mise sur certaines techniques fondamentales qui guideront le policier dans son travail quotidien. Ainsi, la problématique de l'emploi de la force, les différents types de force, les techniques de défense face à une personne armée ou non, la technique du contrôle par l'encolure, les techniques de fouille et le maniement d'une arme intermédiaire seront abordés tour à tour.

Dans cette optique, le cours **Techniques d'intervention physique** vient compléter la formation des aspirants policiers, en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques, ainsi que l'adoption et le développement d'attitudes correspondantes.

La Direction des services pédagogiques.

GÉNÉRALITÉS

TITRE DU COURS : TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLES : Notions des principes fondamentaux de la défense contre les coups frappés et le corps à corps.

Exécution convenable des techniques de base, en karaté et en judo, figurant dans le précis de cours.

CLIENTÈLE VISÉE : Stagiaires en formation de base.

DURÉE : 33 heures réparties en 22 périodes de 90 minutes :

- 18 périodes réservées à l'enseignement théorique et pratique;
- 1 période réservée à un examen intra pratique;
- 2 périodes réservées à un examen final pratique;
- 1 période réservée à un examen final théorique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le cours **Techniques d'intervention physique** favorise essentiellement l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés professionnelles et l'adoption de valeurs et d'attitudes reconnues comme étant les **Principes directeurs du programme de formation Policière de base** qui permettront au policier patrouilleur d'intervenir correctement lors de sa patrouille.

Le stagiaire qui aura complété ce cours avec succès sera en mesure de :

- 1 - **Poser** les gestes professionnels requis tout en apportant une attention constante à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues.
- 2 - **Assurer** la prise en charge et le contrôle de la situation lors d'une confrontation avec une personne armée ou non.
- 3 - **Exercer** une force suffisante, mais non excessive, lorsqu'il aura à arrêter, maîtriser ou fouiller une personne.
- 4 - **Réaliser** l'importance de maintenir une bonne forme physique, favorisée par la poursuite de l'entraînement aux techniques de défense.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Cours pratiques
- Cours théoriques
- Lecture et visionnement de vidéocassettes préparatoires

CONTENU DU COURS

1. **PRÉSENTATION DU COURS**
2. **MISE DE MENOTTES**
 - Les différents types de menottes;
 - La mise rapide de menottes et la mise de menottes avec contrôle articulaire;
3. **TECHNIQUE DE CONTRÔLE ARTICULAIRE**
 - Application de la technique sur un dégagement arrière, une tirée et une poussée;
4. **TECHNIQUES DE CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION**
 - Les 13 points de pression chez une personne;
 - Application correcte des techniques;
5. **DANGERS D'UNE CONFRONTATION AVEC UNE PERSONNE ARMÉE**
 - Les 3 éléments de sécurité d'un étui à revolver;
 - L'importance de l'application des 6 principes fondamentaux de défense;
 - Le tableau de la problématique de l'emploi de la force;
6. **SÉCURITÉ ET LÉGALITÉ LORS DE LA FOUILLE D'UNE PERSONNE**
 - La fouille lors d'une intervention physique;
 - Les dangers d'une fouille debout avec appui, suspect non menotté;
 - La fouille en position debout, à genoux et vautrée;

7. TECHNIQUE DE CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE

- Les implications physiologiques de l'application de cette technique;
- Application d'un contrôle articulaire et d'une mise des menottes après l'application de la technique de contrôle par l'encolure;

8. DIFFÉRENTS TYPES D'ARMES INTERMÉDIAIRES

- Les 2 grandes catégories d'armes intermédiaires;
- Les avantages et inconvénients de leur utilisation;
- Les 2 techniques de maniement du bâton droit 26 pouces;

9. TROIS TECHNIQUES POUR SORTIR UN INDIVIDU D'UN VÉHICULE

- Explication et application des trois techniques.

10. UTILISATION DE L'OLEORESIN CAPSICUM

- Utilisation
- Limites / caractéristiques du produit
- Décontamination

ÉVALUATION

TYPE

L'évaluation se répartit comme suit:

- 1 test pratique d'une durée maximale de 10 minutes administré à l'intérieur de la session et comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin de la leçon 3 et porte sur le contenu des leçons 1 à 3 incluse.
- Un examen final, d'une durée maximale de 45 minutes, comptant pour 50% de l'ensemble des points. Ce test est administré à la fin du stage et porte sur l'ensemble de la matière.
- Le stagiaire devra obtenir une moyenne minimale de 60% sur le combiné des deux examens pratiques.
- Un examen final théorique, administré à la fin de la session portant sur l'ensemble de la matière, où le stagiaire devra obtenir une note minimale de 60% .

RÉFÉRENCES

(Liste non limitative)

- ADAMS, Ronald J., M.C. MCTERNAN, Charles REMSBERG. *Street Survival*. Press, Evanston, Illinois. 1980, 403 p.
- AIDA, Hikoichi. *Le judo*. Paris, Éditions Chiron. 1964, 306 p.
- AZIZ, Harry. *Police Procedures and Defensive tactics training manual*. Tokyo, Japan. Japan Publications Inc. 1979, 240 p.
- BATTISTA, E., P. DUMAS, F. MACORIGH. *Soins du sportif*. Paris, Bernemann. 1969, 283 p.
- BEAUDOIN, Jean-Louis. *La responsabilité civile délictuelle*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. 1973, 567 p.
- BÉNASSY, J. *Traumatologie sportive*. Paris, Masson. 1976, 196 p.
- BOUCHARD, Claude, Jean BRUNELLE, Paul GODBOUT. *La préparation d'un champion*. Ottawa, Canada. 1973, 563 p.
- BOUCHARD, Claude, Fernand LANDRY, Jean BRUNELLE, Paul GODBOUT. *La condition physique et le bien-être*. Ottawa, Canada. 1974, 317 p.
- CHEVALIER, Richard, Serge LAPERRIÈRE, Yves BERGERON. *Le conditionnement physique*. Montréal, Canada. Les Éditions de l'Homme 1979, 211 p.
- CHASSAIGNE, M., C. DEBRAS. *Réanimation, premiers secours*. Paris, Flammarion, 1977, 225 p.
- CARA, M., M. POISVERT. *Premiers secours dans les détresses respiratoires*. Paris, Masson. 1975, 144 p.
- CARINI, E., G. OWENS. *Le nursing en neurologie et en neurochirurgie*. Paris, Maloine. 1972, 367 p.
- CARON, N.A. *Neck Restraint System*. Kansas City, Missouri, Police Department. 1979, 18 p.
- COPE, Jeff, Kenneth GODDARD. *Weaponless Control*. For Law enforcement and Security personnel, Springfield, Illinois, U.S.A. Charles C. Thomas Publisher, 1929, 285 p.
- CRÉPEAU, Paul-A. *Les codes civils*. Édition critique. Montréal, Société québécoise d'information juridique. 1981.
- DIENHART, C.M. *Anatomie et physiologie humaine*. Montréal HRW, 1975, 239 p.

- GENÉTY, J. BRUNET, E. GUEDJI. *Traumatologie du sport en pratique médicale courante*. Paris, Vig et Frères, 1976, 328 p.
- GUILLET, R., J. GENÉTY. *Abrégé de médecine du sport*. Paris, Masson. 1975, 394 p.
- GUILLOT, René et Michel TESSON. *Le karaté. Aspects du karaté, do*, Paris, Éditions Médicales et Universitaires 1977, 263 p.
- GUILLOT, R., M. TESSON. *Le karaté*. Collection "Sport et Santé", Paris, Éditions médicales et universitaires. 1977, 261 p.
- GUYTON, A.C. *Physiologie de l'homme*. Montréal, HRW. 1974, 502 p.
- HABERSETZER, Roland. *Le guide Marabout du karaté*. Verviers (Belgique), Éditions Gérard x C°, 1969, 416 p.
- HÉBERT, Georges. *L'éducation physique*. Tome IV, fascicule 3, Librairie Vuibert, Paris, 1955.
- KOGA, Robert K. Nelson, G. JOHN *The Koga Method : Police baton techniques*. Beverly Hills, California, The Glencoe Press. 1968, 152 p.
- KOGA, Robert K. Nelson, G. JOHN. *Police Weaponless control*. Beverly Hills, California, Glencoe Press. 1971, 152 p.
- KUBOTA, Takayuki, Paul F. MCCAUL. *Bâton techniques and training*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1974, 303 p.
- MASSAD, F. Ayoob. *Fundamentals of Modern Police Impact Weapons*. Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois. 1978, 158 p.
- PARSONS, Kevin. *Techniques of vigilance*. A text book for Police self-defense. Japon, Charles E. Tuttle Company, INC. 1980, 284 p.
- PINEAU, Jean, Monique OUELLETTE. *Théorie de la responsabilité civile*. 2^e Édition, Thémis. 1980, 237 p.
- REMSBERG, Charles. *The Tactical Edge*. Caliber Press, Northbrook, Illinois. 1986, 543 p.
- ROBERT, Luis. *Le guide Marabout du judo*. Verviers (Belgique). 1971, 443 p.
- SIHAK, Henry Cho. *Korean Karate*. Rutland, Vermont, Charles E. Tuttle Company Inc., 1974, 249 p.
- SIDDLE, Bruce K. *Pressure point control tactics management system*. Copyright, C. 1984, Bruce K. Siddle.
- SMITH & WESSON CO INC. *A series of reports on "Chemical-Mace" non lethal weapons*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.

SMITH & WESSON CO INC. *Manuel d'entraînement de la police au maintien de l'ordre*. Rock Creek, Ohio, 44084, U.S.A.

STATO, T. et I. OKANO. *Vital Judo*. San Francisco, California, Japan Publications Trading Company, 1973, 192 p.

THOMPSON, S. Crockett. *Police Chemical Agents Manual*. International Association of Chiefs of Police Inc. Washington D.C., Professionnal Standards Division.

VIRENQUE, Ch. *Aide médicale urgente*. Paris, Librairie Arnette, 1975, 22 p.

Loi de police. L.Q. 1977, c. P-13.

Conseiller juridique. Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Novembre 1974.

Loi modifiant la Loi de police. L.Q. 1979, c. 67, art. 21.

Poupart c. Lafortune. (1974) R.C.S. 1975.

R. c. Kenneth NOBLE. Jugement de la Cour Suprême du Canada. Rendu le 30 septembre 1977.

Carrière c. Cité de Longueuil. (1957), B.R. 341.

Carrignan C. The Montreal Urban Community. (1980) C.S. 853.

Gordon c. Cité de Montréal et Beim. (1964) B.R. 558, (1965) R.C.S. 638.

Norris c. Quiniou. (1980) 30 Jur. Ex., No 80-767.

R. c. Moore. (1977) 36 C.G.G. (2d) 481 confirmé le 17 octobre 1978 par la Cour Suprême du Canada.